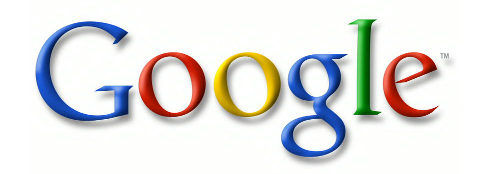


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

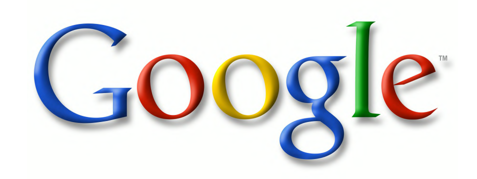
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

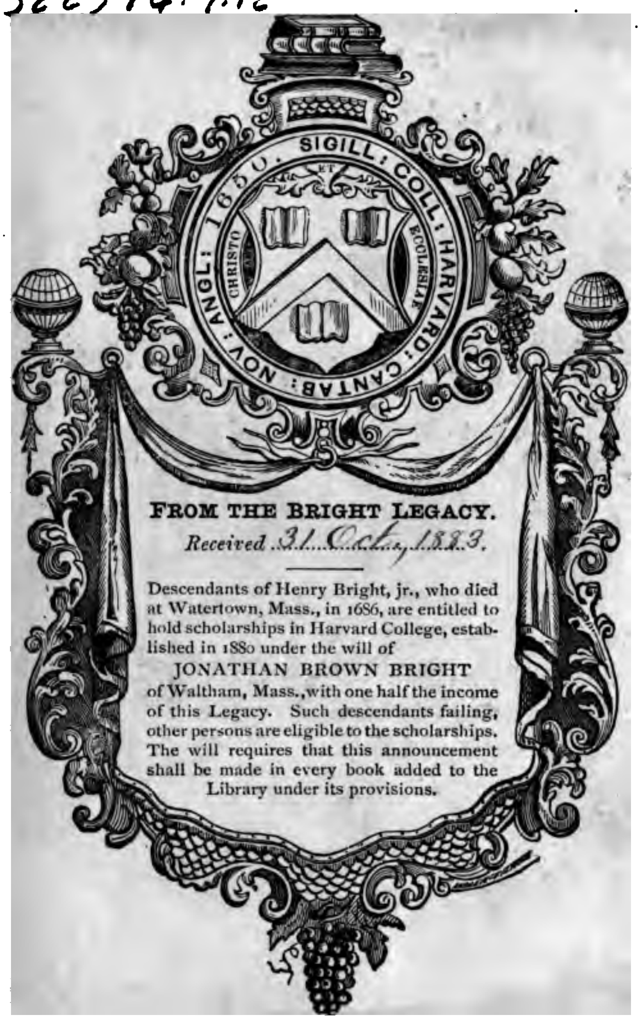
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



US 22374.7.12


SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
FROM THE BRIGHT LEGACY.
Received 31 Oct., 1883.
Descendants of Henry Bright, jr., who died at Watertown, Mass., in 1686, are entitled to hold scholarships in Harvard College, established in 1880 under the will of
JONATHAN BROWN BRIGHT
of Waltham, Mass., with one half the income of this Legacy. Such descendants failing, other persons are eligible to the scholarships. The will requires that this announcement shall be made in every book added to the Library under its provisions.



RELATION DU VOYAGE

DES

URSULINES DE ROUEN

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

RELATION DU VOYAGE

DES DAMES

RELIGIEUSES URSULINES

DE ROUEN

A LA NOUVELLE-ORLÉANS

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

GABRIEL GRAVIER,

Membre des Sociétés de l'Histoire de France et de l'Histoire de Normandie, Secrétaire de la Société Rouennaise de Bibliophiles.



PARIS

MAISONNEUVE ET Ce, QUAI VOLTAIRE, 15.

M.DCCC.LXXII.

~~12346.9~~
US 22374.7.12

OCT 31 1883

LES

NORMANDS SUR LE MISSISSIPI

1682-1727.

INTRODUCTION A LA RELATION DU VOYAGE DES FONDATRICES DU COUVENT DES URSULINES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Le 6 avril 1682, Robert Cavelier, sieur de la Salle, de Rouen, touchait aux rives septentrionales du golfe du Mexique, après avoir exploré le Haut-Canada, les grands lacs, les vallées de l'Ohio, de l'Illinois et du Mississipi.

Il avait avec lui cinquante-quatre personnes : vingt-trois Français, dont un récollet, dix-huit Mahingans ou Abenakis, dix sauvagesses et trois enfants.

Le 9 du même mois, en présence de sa troupe, au bruit de la mousqueterie, au chant des hymnes de l'Eglise, il déclarait la France souveraine des contrées qu'il baptisait du nom de Louisiane.

Ce nom de Louisiane n'a été conservé qu'à l'un des plus petits états des Etats-Unis ; la conquête de Cavelier de la

Salle s'étendait du golfe du Mexique aux grands lacs et de l'Alleghany aux Monts-Rocheux.

En 1684, l'intrépide normand partit de la Rochelle pour retrouver par mer les embouchures du Mississipi et fonder des établissements qui devaient nous assurer la possession de ses découvertes. Desservi par le commandant de sa flottille, il manqua ces embouchures en janvier 1685 et s'échoua au fond du golfe, dans *Matagorda Bay*, la *Bahia del Espiritu Santo* des relations espagnoles, la baie de Saint-Bernard ou de Saint-Louis de nos anciennes cartes.

Après avoir lutté virilement pendant deux années, il fut assassiné au coin d'un bois, sur la Trinité, dans le pays des Cenis, par l'un de ses compagnons, le 19 mars 1687 (1).

Tandis que ses os blanchissaient dans un hasier, on laissait tomber dans l'oubli son importante découverte ; le *Père des Eaux* disparaissait de notre cartographie ou n'y figurait plus qu'à des points imaginaires (2).

(1) *Découvertes et Etablissements de Cavelier de la Salle*; Paris, Maisonneuve, 1870. — *Cavelier de la Salle;* Paris, Maisonneuve, 1871. — F. Parkman, *The discovery of the Great West;* Boston, 1869.

(2) V. notamment la carte de N. de Fer, de 1698, intitulée : *l'Amérique divisée selon l'étendue de ses principales parties*. Les embouchures du Mississipi sont placées à 8° 15' environ plus à l'ouest qu'elles ne sont réellement.

II.

Mais il y avait alors au Canada un marin d'une valeur exceptionnelle et d'une bravoure à toute épreuve. Son histoire est une suite ininterrompue de faits héroïques, de victoires remportées sur les Anglais. Il se nommait Le Moyne d'Iberville (1). Il était le second des huit fils de Charles Le Moyne de Longueil, gentilhomme normand, qui s'établit au Canada en 1641 (2).

En 1697, après sa brillante expédition de la baie d'Hudson, Iberville se rendit à Paris, auprès du ministre

(1) Charlevoix, *Hist. et descrip. gén. de la Nouvelle France*, t. III, *passim;* Paris, 1744, in-12. — Barcia, *Ensayo cronologico para la historia general de la Florida*, p. 316, c. 2; Madrid, 1723.

(2) Charles Le Moyne, fils de Pierre et de Judith Duchesne, fut baptisé dans l'église Saint-Remy de Dieppe le 2 août 1626. Il eut pour parrain Charles Ledoux et pour marraine Marie Montfort. (*Etat-civil de Dieppe. Registre de la paroisse Saint-Remy, de 1662 à 1643 inclus.* Communication de M. Michel Hardy). Il descendait de Louis Le Moine, sieur d'Aviron, du bailliage d'Evreux, annobli des francs-fiefs en 1471 « comme il est déclaré en la Recherche de 1523. » Ainsi que ses frères Guillaume, Jacques, Jean et Pierre, il a été maintenu en 1668. (Jacques Bai in, Ch. Seig. de la Galissonnière, *Recherche de la Noblesse de la généralité de Rouen*, pp. 178, 179. Ms. de la Bibliothèque de Rouen, F. Martainville $\frac{Y}{62}$.) Il s'établit au Canada en 1641, fut d'abord engagé des Jésuites, puis bon interprète et vaillant soldat. Le 28 mai 1654, il épousa Catherine Thierry, fille adoptive des époux Primot, femme de très-grand mérite, née à Saint-Denis-le-Petit, bourg du diocèse de Rouen. (*Histoire de la colonie française au Canada*,

Pontchartrain, et proposa de renouveler les découvertes de Cavelier de la Salle. Le ministre, que la conquête de la Louisiane préoccupait vivement, lui donna le vaisseau la *Renommée* et le fit escorter jusqu'à destination par le *François*, que commandait le marquis de Châteaumorand.

Le 27 janvier 1699, il découvrit les côtes de la Floride. Quatre jours après, il prit terre à l'embouchure de la Mobile, non loin du village de Maville, où 2,500 Floridiens furent égorgés par Soto. Il se rendit ensuite à la rivière des Pascagoulas (Chicasawhay), dans la baie de Biloxi, à peu de distance de la petite colonie espagnole de Pensacola.

Il en partit sur deux biscayennes, approvisionnées pour vingt jours, avec ses frères Sauvole et Bienville, un récollet et quarante-huit hommes, dans le but de découvrir le Mississipi (1). Il arriva aux embouchures de ce fleuve le 2

par l'abbé Faillon, t. II, pp. 204, 205, *passim;* t. III, *passim*. Villemarie, 1865. — *Nouvelle Biographie générale* de Firmin Didot, art. *Le Moyne d'Iberville*, par M. P. Levot).

Charles Le Moyne était sans doute possesseur d'Iberville, hameau de la commune de Thil-Manneville, ancien fief appartenant aujourd'hui à la famille Le Bourgeois, de Dieppe. (Communication de M. l'abbé Cochet.)

(1) Les Espagnols l'appelaient *Rio de la Palisada* (Barcia, *Ensayo cronologico*, p. 316, c. 2); — *Rio grande* ou *Chicagua* (Garcilaso de la Vega, *Historia del Adelantado Hernando de Soto*, p. 203, et *passim*). Madrid, 1723. — Cavelier de la Salle le nomma *Colbert* (*Pr. verb. de la prise de possession de la Louisiane à l'embouchure de la mer au golphe du Mexique, par le sieur de la Salle, le 9 avril*

mars 1699 (1), guidé par la quantité prodigieuse de bois flottant que le fleuve arrache à ses rives et que les courants du golfe entraînent à des distances considérables (2).

Il s'engagea dans les méandres du fleuve et les remonta tantôt à la rame, tantôt à la voile. Comme je l'ai dit ailleurs (3), il voyait, à droite et à gauche, des déserts, des champs de cannes, d'épaisses forêts qui semblaient contemporaines de la création, mais pas un village, pas une hutte qui pût lui servir d'indication. Il trouvait que les descriptions du P. Hennepin et de Tonty ne répondaient pas

1682, dans les *Découvertes et Etablissements de Cavelier de la Salle*, app. p. XII). — Tonty l'appelle *Mississipy*. (*Ms. Mémoire envoyé en 1693 sur la découverte du Mississipi*. Arch. du Min. de la Mar.) — Hennepin lui donne, comme la Salle, le nom de *Colbert* et aussi celui de *Meschasipi*. (*Description de la Louisiane*, pp. 3, 260 et *passim*; Paris 1683). — Le Page du Pratz l'appelle *Saint-Louis*. (*Hist. de la Louisiane*, I, 8; Paris, 1758) — Bossu, *Mississipi* et dit que les sauvages le nommaient *Meschassepi*, qui veut dire : *Toutes les rivières* ou le *Grand fleuve*. (*Nouveaux voyages aux Indes Occidentales*, 1re part., pp. 21, 87). — Dans les *Relations de la Nouvelle-France*, les PP. Jésuites l'appelaient : *Messi-Sipi* (Rel. de 1670, p. 100, c. 1), *Mississipi* (Rel. de 1671, p. 24, c. 2, et p. 47, c. 1, éd. de Québec de 1858). D'après Châteaubriand, son vrai nom serait *Meschacebé*. (Prologue d'*Atala*).

(1) Charlevoix, *loc. cit.*, t. III, pp. 377-81.

(2) Bossu, *loc. cit.*, 1re part., pp. 21, 22.

(3) *Découvertes et Etablissements de Cavelier de la Salle*, p. 309, n. 1.

au paysage qu'il avait sous les yeux (1) et commençait à désespérer quand, à la hauteur de la tribu des Quinipissas, il vit, endormi sur le rivage, un jeune homme qui portait au cou un bréviaire relié en chagrin noir. Sur la première page de ce livre se trouvait le nom de l'un des compagnons de Cavelier de la Salle et la date de 1682.

Un instant après, le chef des Quinipissas lui remit une lettre qu'il avait reçue de Tonty, le 20 mars 1685, pour *M. de la Sale, gouverneur de la Louisiane*. Dans cette lettre, Tonty informait son chef que, pour le voir et lui venir en aide, il avait fait le voyage du fort Saint-Louis des Illinois; qu'il avait exploré trente lieues de côtes de chaque côté du Delta; que, désespérant de le rencontrer, il avait porté plus avant dans les terres, parce que les eaux l'avaient renversée, la colonne plantée en 1682 sur les rives du Mississipi (2).

(1) Si d'Iberville ne reconnut pas les lieux décrits par les deux chroniqueurs, cela ne veut pas dire, comme le croit Charlevoix, que leurs relations étaient inexactes. Le Bas-Mississipi et surtout le Delta varient continuellement. En 1685, ils n'avaient déjà plus la même figure qu'en 1682: Minet l'a constaté par une feuille de retombe sur la carte de Franquelin. En 1699, ils n'étaient plus les mêmes qu'au temps de Minet et, quand Charlevoix les vit, ils avaient, de nouveau, subi des changements considérables. (V. sur l'estuaire du Mississipi la *Géologie pratique de la Louisiane*, par R. Thomassy, Paris, Lacroix et Baudry, 1860.)

(2) *Mémoire d'Iberville sur la découverte du Mississipi.* (Ms. Arch. du Min. de la Mar.) Tonty, *Mémoire envoyé en 1693 sur la découverte du Missisisipi.* (Ms. arch. du Min. de la Mar.) — Charlevoix, *loc. cit.*, t. III, p. 383.

Rassuré par cette lettre, Iberville revint à la baie de Biloxi, construisit un fort, dont il donna le commandement à Sauvole, et repartit pour la France.

Pendant son absence, Bienville rencontra, dans un anneau formé par le Mississipi, à vingt-cinq lieues du golfe, une corvette anglaise de douze canons qui faisait une reconnaissance. Le jeune officier se trouvait presque seul ; comme s'il avait eu derrière lui beaucoup de monde, il donna l'ordre au capitaine anglais de se retirer de suite. L'anglais partit, tout en proférant une vaine menace de retour. Ce trait d'audace de Bienville valut à l'endroit du fleuve où se passa l'affaire le nom de *Détour-aux-Anglais* (1).

Les Anglais de la Caroline faisaient aux Chicassas et aux Illinois le trafic des esclaves et des pelleteries. Ils s'efforçaient en même temps de soulever ces tribus contre nous. Le gouvernement anglais faisait ouvertement des préparatifs pour nous chasser de la Louisiane et s'emparer du cours du Mississipi. Il avait pour but de s'assurer un débouché sur le golfe du Mexique et de se débarrasser des Protestants français qui s'étaient mis sous sa protection.

Ceux-ci, de leur côté, las des mauvais traitements qu'on leur faisait subir, demandaient avec instance à repasser sous l'autorité de Louis XIV. Ils promettaient de fonder et de défendre une colonie florissante, fidèle à la couronne,

(1) Charlevoix, *loc. cit.*, pp. 383, 384.

à la seule condition qu'on leur accorderait la liberté de conscience. Le vieux roi, persistant dans le fatal ordre d'idées qui avait amené la révocation de l'édit de Nantes, refusa « de souffrir dans son royaume, ni dans les colo-« nies qui en dépendoient, d'autre religion que la sienne. » La même demande, renouvelée sous la Régence, fut encore repoussée (1). Le duc d'Orléans répétait, par politique, les erreurs grossières que Louis XIV avait commises par excès de dévotion.

Les Espagnols s'efforçaient, de leur côté, de nous faire abandonner nos projets d'établissement sur le golfe, dont ils se prétendaient les seuls et légitimes maîtres en vertu des excursions de Ponce de Léon, de Pamphile de Narvaez, de Soto, surtout de la fameuse bulle pontificale *inter cætera* du 4 mai 1493. Iberville fut-il dupe de la politique astucieuse du gouverneur de Pensacola ? On pourrait le croire car, même après avoir vu le pays des Natchez, si beau, si bien situé pour une tête de colonie, il vint s'établir dans l'île Massacre (2) et la baie sablonneuse de Biloxi.

(1) Charlevoix, *loc. cit.*, p. 387.

(2) Iberville nomma cette île *Massacre* parce qu'il y trouva, dans un tumulus, les restes d'une soixantaine de personnes qui semblaient avoir été massacrées. Le Page du Pratz raconte qu'en effet, à la suite d'une guerre d'extermination, les derniers survivants d'une tribu avaient cherché un refuge dans cette île et que, découverts par leurs ennemis, tous y furent égorgés, puis empilés et couverts d'une légère couche de terre. (Charlevoix, *loc. cit.* III, 330 ; — Le Page du Pratz, *loc. cit.* I, 36.)

Quand il apprit, à son retour de France, la tentative et les intrigues des Anglais, ils construisit, à l'entrée du Mississipi, un petit fort dont il donna le commandement à Bienville.

Des pionniers d'une autre sorte travaillaient alors à l'établissement dans la Louisiane de la puissance française et de la religion chrétienne : c'étaient les Jésuites.

Ces pères avaient fini par adoucir l'humeur belliqueuse des Hurons et par les soumettre à la discipline religieuse. Ils avaient dans leur pays sept petites églises assez prospères (1) qu'ils considéraient comme le noyau de l'empire dont ils rêvaient la fondation dans l'Amérique du Nord.

Mus par la charité chrétienne, désintéressés pour eux-mêmes, ambitieux pour leur Ordre, ils furent courageux, patients, dévoués jusqu'au martyre. Ils firent ainsi pénétrer peu à peu dans le désert l'Evangile et la civilisation.

Mais les Iroquois ne pardonnaient pas à la race huronne d'avoir autrefois dominé dans le Nord et moins encore d'être devenue chrétienne. Ils avaient juré de l'exterminer et lui faisaient une guerre incessante, la décimaient, la chassaient de désert en désert, de forêt en forêt. Les années 1649 et 50 virent la fin de cet horrible drame. Des 30 à 35,000 Hurons qui vivaient autour des Jésuites, dans

(1) *Hist. de la Colonie française du Canada*, t. 11, p. 110.

un espace de dix-sept à dix-huit lieues (1), quelques centaines seulement vinrent, avec ce qui restait des quinze Pères qui les dirigeaient, chercher un asile sous le canon français : tout le reste tomba sous les coups des Iroquois ou périt de misère dans les bois (2).

Ce désastre, comme le remarque M. Francis Parkman, était la ruine du projet des Jésuites (3).

Ils ne perdirent pas courage cependant. La même année 1650, le P. Lallemant disait, parlant des dix-neuf ou vingt missionnaires qu'il laissait au Canada : « tous (sont) bien « resolus de retourner au combat au premier signal de la « trompette » (4).

Ils y retournèrent en effet. A la fin du XVII[e] siècle, leurs missions s'échelonnaient de nouveau le long du Saint-Laurent et des grands lacs ; Mermet souffrait patiemment les injures et les tracasseries des Mascoutens ; d'Allouez et Gravier prêchaient les Miamis et les Illinois ; Dongé, du

(1) *Relations des Jésuites de la Nouvelle France. — Relation du P. François Le Mercier*, de 1653, p. 30, c. 1, éd. de Québec. — Paul Ragueneau, dans la Relation de 1650, p. 1, c. 2, appelle ce pays : « Terres de Promission qui estoient nostre paradis. »

(2) *Hist. de la Colonie française du Canada*, t. II, pp. 112-116.

(3) *The Jesuits in North America*, p. 446 ; 5[e] éd., Boston, 1870.

(4) *Lettre du Pere Hierosme Lalemant, au R. P. Claude de Lingendes, Prouincial de la Compagnie de Iesus, en la Prouince de France*, apud *Relation de 1650*, p. 49, c. 2, éd. de Québec de 1858.

Ru, Limoges évangélisaient le Bas-Mississipi (1). Tout en répandant leurs doctrines, ils insinuaient le nom de la France et le faisaient aimer, ils enlevaient les épines du chemin que notre petite colonie désirait parcourir (2).

(1) L'évêque de Québec ayant paru contraire aux trois derniers, ils se firent rappeler en France.

L'évêque de Québec était suffragant de l'archevêque de Rouen. Avant la création de l'évêché de Québec, le Canada faisait partie du diocèse de Rouen. Ce fait prouve, ce semble, l'importance de l'élément normand dans la découverte et la colonisation de la Nouvelle-France. Il ne sera peut-être pas déplacé de rappeler quelques actes qui l'établissent.

Le 22 avril 1657, François II de Harlay nomme Gabriel de Queylus vicaire-général et official à la Nouvelle-France.

Le même jour, il donne pouvoir de prêcher en la Nouvelle-France à Gabriel de Tubières, abbé de Locdieu, à Gabriel Soccart, bachelier en droit canon, à Dominique Gallinier. (*Arch. de l'archev. de Rouen, Reg. des collations du* 26 *mars* 1657 *au* 17 *mars* 1660. — Communication de M. Ch. de Beaurepaire).

Acte pour terminer le différend entre l'abbé de Queylus et le vén. supérieur des Jésuites de la maison de Québec « tous les deux nos grands « vicaires dans la partie de notre diocèse appelée la Nouvelle-France. » (*Paris*, 30 *mars* 1658. — *Arch. de l'archev. de Rouen*. — Communication de M. Ch. de Beaurepaire).

(2) Au commencement du siècle, un américain demandait à un sauvage quel était le peuple qu'il aimait le plus. « *Tiens*, lui répondit le « sauvage, en lui portant la main vers l'épaule et en montrant toute la « longueur du bras, *voilà comme j'aime les François* ; puis, baissant la « main jusqu'au coude, il ajoute : *Voilà pour les Espagnols* ; il la baisse « jusqu'au poignet, en disant : *Voilà pour les Anglais* ; enfin, il montre « l'extrémité de ses doigts et dit : *Voilà pour les Américains*. » (*Lettre de l'abbé Michaud, Missionnaire à la Louisiane, de Saint-Louis, le* 16 *avril* 1813, apud. — *Nouvelles annales des voyages*, t. XIX, p. 380, Paris, 1823).

De tous les colons, les Jésuites sont assurément ceux qui ont le plus contribué à nous faire aimer d'une façon aussi durable.

Cette colonie avait besoin pour se développer, même pour vivre, de paix et de sympathies. Quand, au mois d'avril 1700, Iberville repartit pour la France, elle se composait de 100 soldats, 75 canadiens volontaires, 28 familles blanches et 20 nègres ; il est vrai qu'il y avait pour l'administrer un gouverneur, un commissaire-ordonnateur, un contrôleur, deux directeurs et un commandant des troupes.

En 1701, Iberville bâtit un nouveau fort au fond de la baie de Mobile, entre la rivière de Chactaux et la Mobile. C'est là que les sauvages vinrent recevoir les présents que le roi leur envoyait chaque année.

La contrée environnante est sablonneuse, cependant favorable au bétail. Les habitants sont laborieux et trafiquent avec les Espagnols de Pensacola (1). Bienville, devenu gouverneur par la mort de son frère Sauvole (2), y transporta son état-major.

En 1702, Iberville, revenu pour la quatrième fois, construisit des magasins et des casernes dans l'île Massacre (3), qui fut, pour quelque temps, le quartier-général de la colonie et reçut le nom de *Dauphine*.

En 1706, il revenait chercher en France de nouveaux

(1) Bossu, *Nouveaux voyages aux Indes Occidentales*. IIe part., pp. 8, 9.

(2) Sauvole mourut de la fièvre jaune au fort de Biloxi.

(3) Au mois de septembre 1720, un corsaire anglais détruisit cet établissement.

secours quand, le 9 juillet, il mourut de la fièvre jaune, à la Havane, sur le navire le *Juste* qu'il commandait. Avec lui, dit Barcia, moururent ses idées et l'espoir qu'avait de Lisle d'obtenir des renseignements exacts sur les lieux que l'illustre capitaine avait décrits à Cassini dans une lettre datée de l'embouchure du Mississipi. Il est à présumer, comme l'observe Le Page du Pratz, que si le vaillant capitaine avait eu plus longue vie, la colonie aurait fait des progrès considérables. Déjà, par suite des alliances qu'il avait faites avec les caciques, un grand nombre de sauvages s'étaient fixés en face de l'île Dauphine et avaient fait de vastes défrichements. Tandis que les Espagnols les éloignaient par leur dureté, Iberville les attirait par sa bienveillance (1).

Ce n'est cependant qu'en 1708, à l'arrivée de Diron d'Artaguette, que la colonie prit quelque développement. Par les soins de cet administrateur, les environs de notre établissement furent cultivés pour que les Français ne soient plus à charge aux sauvages quand les envois de France éprouvaient du retard (2).

(1) Barcia, ***Ensayo cronologico***, p. 317, c. 2. — Le Page du Pratz, ***Hist. de la Louisiane***, t. I, p. 9. — Léon Guérin, ***Hist. maritime de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours***, t. II, p 287; Paris, Abel Ledoux, 1844. — *Nouvelle biographie générale*, art. ***Le Moyne d'Iberville***, par M. Levot.

(2) Charlevoix, *loc. cit.*, t. IV, p. 168.

III.

Alors tout entier à la guerre, le ministère ne pensait plus à la colonisation de la Louisiane. Crozat, sans se rendre compte de la situation, sans même ajouter foi aux renseignements de ceux qui connaissaient le pays, sollicita la concession du commerce de cette colonie (1).

Antoine Crozat, marquis du Châtel, était alors le plus riche et le plus habile négociant de France. Saint-Simon parle de lui avec beaucoup de dédain, sans lui rien reprocher cependant que d'être cordon bleu et d'avoir fait une immense fortune dans la banque et la marine (2).

Sa demande fut admise par édit du 14 septembre 1712. Dans le préambule de cet acte, Louis XIV rappelle les découvertes de Cavelier de la Salle, les entraves apportées par la guerre à la colonisation de la Louisiane, les connaissances de Crozat dans le commerce et la marine, l'espoir qu'il fonde sur l'habileté de ce financier, et termine par ce passage, qui mérite d'être cité textuellement parce qu'il fait connaître l'importance de la concession et donne

(1) Barcia juge sainement la situation quand il dit : « *Croçat, instruido de los Viages de Roberto de la Sala, y de Iberbile, sin hacer reflexion sobre sus desgraciados fines, bolviò à intentar la Poblacion del Rio de la Paliçada, con mejor fortuna, aunque con las mismas medras.* » (*Ensayo cronologico*, p. 325, c. 2).

(2) *Mémoires complets et authentiques*, t. VIII, pp. 213, 214. Ed. Chéruel; Paris, L. Hachette, 1863.

une idée des fluctuations géographiques de l'Amérique : « A ces causes.... nous.... établissons ledit sieur Crozat pour faire seul le commerce dans toutes les terres « par nous possédées et bornées par celles du Nouveau-« Mexique et par celles des Anglais de la Caroline ; les « établissements, ports, havres, rivières, et principalement les port et havre de l'île *Dauphine*, appelée autrefois du *Massacre;* le fleuve *Saint-Louis*, autrefois « appelé *Mississipi*, depuis le bord de la mer jusqu'aux « Illinois, ensemble les rivières *Saint-Philippes*, autrefois appelées des *Missouris*, et *Saint-Hiérôme*, autrefois appelée *Oüabache* avec tous les pays, contrées, lacs « dans les terres et les rivières qui tombent directement « ou indirectement dans cette partie du fleuve Saint-Louis. »

Il impose à Crozat : art. VII de l'édit, les coutumes et usages de la prévôté de Paris ; art. VIII, d'envoyer, par an, deux vaisseaux à la Louisiane et de transporter sur chaque vaisseau dix garçons ou filles. Par l'article XIV, il lui accorde le droit d'envoyer, chaque année, un navire en traite sur les côtes de Guinée et de vendre sa cargaison d'esclaves aux Louisianais (1).

(1) *Edit du Roi portant l'établissement de la Louisiane par le sieur Crozat, 14 septembre 1712.* (*Ins. Cons. Sup. Reg. C. fol.* 90, *Ro, 30 juillet 1714*, apud *Edits, ordonnances royaux et arrêts du Conseil d'Etat du Roi concernant le Canada.* Québec, 1854.) Le droit de réduire les nègres en esclavage fut accordé par Nicolas V au

La Motte Cadillac, cadet de Gascogne, fut nommé gouverneur après le départ de Diron d'Artaguette (1) et associé aux opérations de Crozat.

Tout en cherchant avec passion des mines d'argent, Cadillac tenta de nouer des relations commerciales avec les Espagnols. Il envoya dans ce but un navire à la Vera-Cruz. Le gouverneur de ce port reçut le capitaine avec courtoisie, lui fournit même quelques vivres, mais le força de repartir au plus vite avec ses marchandises.

Dans l'espoir qu'il réussirait mieux auprès du vice-roi, Cadillac résolut d'envoyer une ambassade par terre à Mexico. C'était une traversée d'environ sept cents lieues de pays encore peu connus. Cette mission exigeait un chef très-habile et des hommes de fer.

Cadillac fit choix de Juchereau de Saint-Denis, oncle de la femme de Le Moyne d'Iberville (2). Juchereau, dit Charlevoix, « étoit fort aimé des sauvages, et parloit as-« sez bien la langue de plusieurs nations (3). » « Depuis « quatorze ans qu'il étoit dans la Louisiane, » ajoute Le Page du Pratz, « il avoit fait de côtés et d'autres beaucoup

roi Alfonse V de Portugal, par lettres de 1454. (*Declaratio tum Soptam tum reliquam Africam a promontoriis Baradoc et Nam ad Ghineam usque, vel etiam ultra ad antarcticum omniaque adjacentia Saracenorum regna Lusitanæ coronæ esse addicta*, 1454.)

(1) De Muys, major de troupes en Canada, nommé d'abord, mourut en se rendant à son poste. (Charlevoix, *loc. cit.* IV. 169.)

(2) Le Page du Pratz, *Hist. de la Louisiane*, t. I, p. 8.

(3) *Hist. et descrip. gén. de la Nouvelle France*, IV. 164.

« de voyages. Il sçavoit généralement toutes les Langues
« des différentes Nations, qui l'habitent, et s'étoit fait aimer
« et estimer de ces peuples, au point qu'ils l'avoient reconnu
« pour leur grand Chef. Ce gentilhomme, d'ailleurs plein de
« courage, de prudence et de force, étoit donc le plus pro-
« pre que M. de la Motte pût choisir pour exécuter son
« dessein (1). »

En 1670 et 1672, on trouve son père capitaine à Tadoussac pour la compagnie des Cent-Associés. C'était un homme très-pieux, très-bon pour les sauvages et très-attaché à son devoir (2). Un arrrêté royal du 29 mai 1680, confirme la concession que Frontenac lui avait faite pour son fils Joseph (3). Louis XIV lui accorda aussi des lettres de noblesse, tant pour ses services militaires que pour glorifier la mémoire de son père, qui s'était attaché « unique-
« ment et suivant nos intentions, » dit le roi, « à faire des
« établissements considérables et à travailler au défriche-
« ment et à la culture des terres (4). » L'arrivée au Canada de cette famille laborieuse et brave remonte aux premiers temps de la colonie, ce qui, joint à son alliance

(1) *Hist. de la Louisiane*, t. I, pp. 11, 12.

(2) *Relations des Jésuites de la Nouvelle-France. — Relation de* 1670, p. 13 c. 1. *Relation de* 1672, p. 55, c. 2; Québec, 1858.

(3) *Edits, ordonnances royaux et arrêts du Conseil du Roi concernant le Canada*, p. 240.

(4) *Reg. des Ins. du Cons. de Québec*, fol. 128, cité par l'abbé Faillon, *Histoire de la colonie française du Canada*, t. III, p. 221, n. 1

avec la famille Le Moyne, porte à croire qu'elle était originaire de la Normandie (1).

Parmi ceux qui devaient accompagner Saint-Denis à Mexico se trouvait Penicault, charpentier de navire, homme de beaucoup de sens et très-brave. Il avait fait plusieurs voyages sur le Mississipi, entendait presque toutes les langues de la Louisiane et les sauvages lui accordaient une grande confiance. Il a laissé un manuscrit qui mériterait les honneurs de l'impression (2).

Saint-Denis reçut de Cadillac pour dix mille livres de marchandises qu'il devait laisser en dépôt aux Natchitoches, nation des rives de la Rivière Rouge, alliée des Français. En passant aux Tonikas, il décida le cacique et quinze bons chasseurs à l'accompagner. Chez les Natchitoches, il bâtit quelques maisons pour une petite colonie française. La Rivière Rouge cessant alors d'être navigable, il prit à pied la route de l'ouest.

Sur sa carte de 1782, Guillaume de l'Isle a marqué le chemin suivi par l'intrépide voyageur des Natchitoches au Presidio del Norte, sur le Rio Bravo, et du Presidio del Norte au Rio Salinas de Nadadores.

(1) Son nom ne se trouve ni aux archives départementales de la Seine-Inférieure, ni à celles du Palais-de-Justice de Rouen. Elle pouvait être de la Basse-Normandie ou se trouver dans une position très-modeste.

(2) *Hist. gén. des Voy.* t. XIV, p. 631. — Charlevoix, *Fastes chronologiques du Nouveau-Monde*, à la suite de l'*Hist. et descript. gén. de la Nouv.-Fr.* t. IV, p. 421 de l'éd. in-12 de 1744.

En vingt jours de marche il était arrivé des Natchitoches aux Assinaïs ; sept ou huit jours après il traversait la Trinité, près de l'endroit où Cavelier de la Salle fut assassiné. Les Cénis, habitants de ces contrées, ne se souvenaient plus du passage des Français. Les seuls Européens qu'ils connussent encore étaient des Espagnols fort misérables qui allaient nus comme eux. Ces sauvages de caractère très-doux, donnèrent à Saint-Denis des guides pour aller au Presidio del Norte, à 150 lieues de leur pays.

Don Pedro de Vilescas commandait ce préside. Il reçut Saint-Denis avec bienveillance, le prit dans sa maison et logea sa troupe dans les maisons voisines du fort. Mais quand Saint-Denis lui parla de sa mission, il l'envoya au gouverneur de Caouis, son chef immédiat ; celui-ci, ne pouvant rien décider non plus, le fit conduire au vice-roi de Mexico.

On compte 60 lieues du Presidio del Norte à Caouis et 250 de Caouis à Mexico.

Le vice-roi le reçut aussitôt son arrivée, examina soigneusement ses passe-ports et sa commission, en constata la régularité, les lui remit, et, sans lui dire un mot, le fit conduire en prison.

Trois mois après, au moment où sans doute il craignait d'être enterré dans une mine, il fut délivré et convié à la table du vice-roi. Il devait cet heureux dénoûment aux démarches des officiers français au service de l'Espagne.

Le vice-roi conçut de lui la meilleure opinion et s'efforça de l'attacher au service de son pays. Il lui confessa même en riant qu'il comptait beaucoup pour le décider sur l'influence de donna Maria de Vilescas. Le trouvant inflexible, même après deux mois de réflexion qu'il lui avait accordés, il lui donna un bel alezan et mille piastres pour les « frais de ses nôces » ; mais il lui refusa formellement la liberté commerciale qu'il était venu solliciter de si loin, à travers tant de périls.

A son retour au Presidio del Norte, il trouva don Vilescas dans le plus grand embarras : tous les sauvages du préside venaient de partir pour se soustraire aux vexations intolérables des Espagnols.

Saint-Denis était brave, éloquent, habile, aimait les aventures. Dans la pénombre, il apercevait donna Maria, belle et souriante, le regardant avec amour. Il n'eut pas un moment d'hésitation. Malgré l'effroi du gouverneur, il partit au galop de son cheval, avec son chirurgien, à la poursuite des sauvages. Ceux-ci, ayant avec eux femmes et enfants, n'allaient qu'à petites journées. Il les atteignit, s'entretint avec les chefs, fut éloquent, persuasif, réussit à les convaincre et les ramena triomphalement au préside. Vilescas leur tint les promesses de Saint-Denis. Donna Maria tint la muette promesse que ses beaux yeux d'espagnole avaient faite au vaillant officier.

Il partit six mois après pour rendre compte de sa mission à Cadillac. Sa jeune femme, alors enceinte, resta au

préside. Quand elle le rejoignit à la Louisiane, il était capitaine et chevalier de l'Ordre de Saint-Louis (1).

Cadillac, toujours occupé de recherches de mines, envoyait aux Natchez. On y trouva les Anglais soufflant la guerre entre les sauvages pour se procurer des esclaves (2). Ce peuple, secrètement sollicité par ces mêmes anglais ou fatigué des vexations de quelques officiers, pensait à nous chasser de ses terres. Il avait déjà tué quatre français, disposait une embuscade pour enlever une petite troupe qui se rendait aux Illinois et gardait à vue, pour le tuer au premier moment, un jeune officier nommé la Loire. Une répression prompte et sévère pouvait seule nous éviter un embarras grave et prochain.

Mais aux trois à quatre mille guerriers que la puissante nation du Soleil pouvait mettre en ligne, Cadillac n'avait à opposer que quelques centaines d'hommes. La mission de la punir était donc très-périlleuse. Cadillac n'était pas homme à la remplir, mais il eut assez d'esprit pour en charger Bienville.

Celui-ci partit avec cent hommes. Aux Tonikas, le long du fleuve, il trouva, pendu aux branches d'un arbre, un sac contenant une lettre par laquelle Davion l'informait

(1) Charlevoix, *Hist. et descript. gén. de la Nouv. Fr.*, t. IV, pp. 170-176. — *Hist. gén. des voy*, t. XIV, pp. 631-33. — Le Page du Pratz, *Hist. de la Louisiane*, t. I, pp. 11-17.

(2) Charlevoix, *loc. cit.*, IV. 177.

que les Natchez venaient de massacrer et de voler un nommé Richard.

Cette nation, fort sage, était soumise à une hiérarchie de chefs commandés par un despote qualifié Grand-Soleil. Il est probable, comme le pensait Bienville, que ces assassinats, sans cause apparente, étaient ordonnés par le Conseil, après mûre délibération, et avaient pour but d'attirer les Français dans un piége. Croyant alors qu'il n'étaient pas prudent de s'avancer avec si peu de monde, le capitaine construisit un fortin aux Tonikas et fit dire au Grand-Soleil de le venir trouver.

Celui-ci se contenta d'envoyer quelques chefs subalternes et vingt-cinq guerriers.

Dès que Bienville aperçut leurs pirogues entre la double rangée d'arbres séculaires qui bordaient le fleuve, il fit dresser des tentes, arborer cinq drapeaux et battre tous les tambours afin de faire croire qu'il avait au moins six cents hommes.

Les sauvages entrèrent dans le fort avec beaucoup d'assurance et lui présentèrent le calumet de paix ; mais il le refusa, ce qui les mit dans l'inquiétude. Après leur avoir dit qu'il exigeait la tête du meurtrier des français il envoya quelques-uns d'entre eux porter cette parole au Grand-Soleil et garda les autres prisonniers.

Les envoyés revinrent avec la tête d'un homme. En la voyant, Bienville leur dit avec colère que ce n'était pas celle du chef qu'il avait désigné. « Ce chef, lui répondirent-

ils, est neveu du Soleil et le Soleil ne le livrera pas quand le village tout entier devrait périr. Les coupables d'ailleurs sont dans ta main et tu peux te faire justice. » Bienville appela devant lui ceux qu'on lui indiquait, constata leur crime et leur fit casser la tête à coups de bâton (1).

Après cet acte de rigueur (2), il crut prudent de ne pas exaspérer la puissante nation des Natchez, qui pouvait nous fermer le Mississipi et isoler la Louisiane de la Nouvelle-France. Il demanda, pour conditions de paix, la construction d'un fort dans le village, la reddition des objets dérobés aux Français, l'expulsion du neveu du Soleil. Ces conditions convenues avec les envoyés, un

(1) Ce genre de supplice était en usage chez les Floridiens, mais ils se servaient d'une massue, en ébène ou autre bois très-dur, dont la tête elliptique à double tranchant, avait à peu près la forme d'une lame de grattoir. Le bourreau faisait mettre le criminel à genoux devant le cacique lui posait le pied gauche sur le dos et lui fendait la tête d'un seul coup. Jacob Le Moyne a vu deux exécutions de ce genre. Il en a fait le récit et le tableau. V. Th. de Bry, *Indorum Floridam provinciam inhabitantium eicones*. Légende de la planche XXXII. Francoforti ad Moenum, 1591.

(2) En 1720, il punit avec une égale sévérité les Chichimachas, habitants des rives du Fourche ouest du Mississipi.

Ils avaient tué l'abbé S.-Côme, missionnaire. Bienville s'en prit à toute la nation et lui fit faire la guerre par nos alliés. Les Chichimachas décimés, vaincus, forcés de demander la paix, lui envoyèrent la tête de l'assassin, et une ambassade solennelle vint lui danser le calumet de paix. Depuis cette époque, les Chichimachas nous sont restés parfaitement fidèles. (Bossu, *loc. cit.* Ie part., pp. 29 et seq.; — Le Page du Pratz, *loc. cit.*, t. I, pp. 105 et seq.)

officier et vingt hommes entrèrent dans le grand village tambour battant, enseignes déployées, et les soumirent à l'acceptation du Soleil.

Bienville vint peu de jours après avec cinquante hommes, fit le tracé du fort, qui fut commencé de suite, terminé en six semaines et nommé *Rosalie* (1).

Quant Iberville arriva dans ce riche et populeux pays, il le trouva « si charmant et si avantageusement situé, « qu'il crut ne pouvoir mieux placer la métropole de la « nouvelle colonie. Il en traça le plan et lui destina le « nom de *Rosalie*, qui étoit celui de madame la chance- « lière de Pontchartrain (2). »

Bienville accomplit, autant qu'il le put, la volonté de son frère, mais la ville de Rosalie n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques géographes.

Le fort de Bienville était sur une colline et consistait en une redoute fermée par une simple palissade.

Tandis que quelques hommes se sacrifiaient pour la colonie, Crozat ne pensait qu'à son commerce et la Motte Cadillac à ses mines. La population et l'agriculture faisaient peu de progrès (3). Les colons venaient pour s'enrichir en quelques années, c'est-à-dire tout autrement que

(1) Charlevoix, *loc. cit.* IV, 178-185. — *Hist. gén. des Voyages*, XIV, 634.

(2) *Charlevoix, Journal, Lettre des Natchez, ce 2 décembre* 1721.

(3) D'après Michelet, il y avait dans la Louisiane, 400 agriculteurs en 1712, et 700 en 1717. (*La Régence*, p. 193; 2e édit., Paris, Chamerot, 1864.)

par l'agriculture. Et ceux qui, résolus à mourir loin de leur pays, s'attachaient au sol louisianais, les commis de Crozat les exploitaient indignement. Tout commerce leur était interdit avec Pensacola, d'où venait tout l'argent qui roulait dans la colonie ; les marchandises qu'on leur livrait étaient taxées à des prix exorbitants, leurs pelleteries et leurs produits à des prix dérisoires. Autant que possible ils se pourvoyaient hors des magasins de Crozat, et portaient leurs pelleteries au Canada ou dans les colonies anglaises, mais, quoi qu'ils fissent, la misère était leur partage.

Cette situation devait amener la ruine de l'entreprise. Crozat se plaignit, dans des mémoires au roi, que le gouvernement négligeait la Louisiane, que la population française n'était pas assez nombreuse pour tenir tête aux sauvages. Ses plaintes étaient fondées, mais il ne disait pas que lui-même faisait tout le contraire de ce qu'il fallait pour attirer les colons.

Enfin, désespérant de réussir, il sollicita le retrait de son privilége, ce qui lui fut accordé par arrêt du Conseil du 23 août 1717 (1). Il fut immédiatement remplacé par la *Compagnie d'Occident*.

(1) Préambule des lettres-patentes du mois d'août 1717. (*Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'Etat du Roi concernant le Canada*, pp. 377 et seq.

IV.

Les lettres-patentes en forme d'édit octroyées à la nouvelle compagnie sont datées du « mois d'août, l'an de grâce 1717. »

Cette compagnie avait, pour vingt-cinq ans, le monopole du commerce de la Louisiane et du Canada (1), la propriété perpétuelle des terres, ports, havres, côtes, îles de la Louisiane, avec droit seigneurial et de justice. Elle devait seulement faire hommage au roi et donner, à chaque changement de règne, une couronne d'or du poids de 30 marcs (2). Elle avait le droit de déclarer la guerre, de faire la paix (3), de bâtir des forts, châteaux, places, et d'y tenir garnison, de lever des troupes en France (4), d'établir des gouverneurs et autres officiers (5), de nommer des officiers de justice et des conseils souverains (6). Ses navires pouvaient faire la chasse aux navires étrangers et même français qui allaient à la Louisiane sans son autorisation (7). Ses marchandises étaient exemptes des droits de douane, de péage, travers, passage, etc. (8).

Avec de pareilles conditions, elle était maîtresse absolue de ses mouvements. Le succès dépendait d'elle.

Elle eut à sa tête le fameux financier Jean Law de Lauris-

(1) Lettres-patentes du mois d'avril 1717, art. II, III, IV. — (2) art. V. — (3). Art. VI. — (4). Art. IX. — (5). Art. X. — (6). Art. XIII-XVI. — (7). Art. XXI. — (8) Art. XXVI, XXVII.

ton. Ses commencements se présentèrent sous un aspect favorable. Law enleva les principaux capitalistes « par le « tableau de l'immense avenir agricole et commercial ré- « servé à ces terres neuves, à ces forêts vierges, que « baigne un fleuve de mille lieues de cours (1). » Cependant, au mois d'avril 1719, les actions, émises à 500 fr., n'étaient cotées que 300. Elles atteignirent le pair vers le 1er mai. Law prit successivement la ferme des tabacs, la compagnie du Sénégal (2), la compagnie des Indes Orientales, la compagnie de la Chine, et la *Compagnie d'Occident* changea son nom contre celui de *Compagnie des Indes*. Law eut ainsi dans les mains tout notre commerce maritime.

Ses opérations de banque, déjà très-compliquées, reçurent une nouvelle impulsion. Ses comptes s'enchevêtrèrent avec ceux de l'Etat, dont les finances étaient dans la plus déplorable situation.

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, t. xv, p. 80, 4e éd.

(2) En 1681, Louis XIV autorisa la formation d'une compagnie pour l'exploitation commerciale du Sénégal, du Cap-Vert et et de la côte d'Afrique. Elle ne réussit point et fut remplacée, en 1696, par une nouvelle compagnie, tout aussi malheureuse, qui remit son privilége en 1709. Une troisième compagnie se forma. Les directeurs « n'ont rien laissé à désirer... de manière que ledit établissement a été conduit à sa perfection. » Il rendait les plus grands services au pays au moment où il passa dans les mains de Law. (*Lettres d'annoblissement de Joseph Morin du mois de janvier* 1719. — Arch. du Parlement de Normandie. — Communication de M. Gosselin).

Le bruit se répandit qu'on avait trouvé des mines d'or au Nouveau-Mexique et à la Louisiane. Tout aussitôt Paris et la France furent prises de vertige. Cette Louisiane que l'on dédaignait, dont on savait à peine la position géographique, devint un Eldorado. Les actions de la Compagnie montèrent avec une effrayante rapidité. « Etes-« vous réellement devenus tous fous à Paris? » écrivait Voltaire. « Je n'entends parler que de millions ; on dit « que tout ce qui était à son aise est dans la misère, et que « tout ce qui était dans la mendicité nage dans l'opulence? « Est-ce une réalité? Est-ce une chimère? La moitié de la « nation a-t-elle trouvé la pierre philosophale dans les « moulins à papier? Lass est-il un dieu, un fripon ou un « charlatan qui s'empoisonne de la drogue qu'il distribue « à tout le monde? Se contente-t-on de richesses imagi-« naires? C'est un cahos que je ne puis débrouiller, et au-« quel je m'imagine que vous n'entendez rien (1). »

Voltaire avait raison, ils étaient devenus tous fous. L'agiotage avait pris des proportions inouïes. Les princes du sang, les grands seigneurs, les bourgeois, les laquais, les crocheteurs se précipitaient, pêle-mêle, dans ce hideux tripot qui passa de la rue Quincampoix à la place Vendôme et de la place Vendôme dans les jardins de l'Hôtel de Soissons. En un instant, des fortunes immenses s'engloutissaient dans cette fange et d'autres en surgissaient.

(1) Voltaire, *Lettre à M. de Génonville*, 1719, t. LI, des œuv., I de la Corresp., p. 61. Ed. Beuchot, Paris, Lefèvre et Didot, 1830.

Plus d'un valet partait dans le carrosse derrière lequel il montait la veille. Dans ces saturnales, la vieille et laborieuse France perdit le sens moral et la pudeur, son amour du travail, sa probité, l'honneur de son foyer domestique.

Quand elle revint de sa démence, elle roulait dans le gouffre. Elle fit de vains efforts pour se retenir aux aspérités du roc : elle roula, roula toujours, roula jusqu'au fond.

La Compagnie des Indes survécut cependant à la banqueroute de 1721, et la Louisiane, dont les *Mississipiens* et les *Millionnaires* (mots créés dans la rue Quincampoix) se préoccupaient si peu, faisait quelques progrès.

Bienville était devenu commandant général de la colonie le 20 septembre 1717. L'Epinay, successeur de Cadillac, recevait les députés de vingt-quatre nations indiennes, ce qui causait beaucoup d'inquiétude au gouverneur de Pensacola (1). A la fin d'août, une affreuse tempête ayant rempli de sable le port de l'île Dauphine et submergé une partie de cette île, le gouverneur choisit pour mouillage une petite baie de l'île aux Vaisseaux et transporta les casernes et magasins de l'île Dauphine au Biloxi.

Le choix du Biloxi était loin d'avoir l'approbation de Bienville. « On sera obligé, je crois, dit-il, de l'abandon-

(1) Barcia, *Ensayo cronologico*, p. 329, 30.

« ner. On continue à y faire des déchargements. Cela « retardera l'établissement de cette colonie et nous jette « dans de grandes dépenses à cause de l'éloignement de « l'île aux Vaisseaux qui est à cinq lieues de la grande « terre, où nous sommes établis, et pour les décharger « nous sommes obligés d'y envoyer des traversiers qui, à « leur retour, ne peuvent approcher de terre que de trois « quarts de lieue. On envoie ensuite des chaloupes pour « décharger ces traversiers et ces mêmes chaloupes « échouent à près d'une portée de carabine au large (1). Cependant, ajoute Charlevoix, la capitale de la colonie resta sur cette côte cinq ans entiers, ce qui semble démontrer que l'on se bornait alors au commerce que l'on pouvait faire avec les Espagnols (2).

C'est néanmoins en cette même année 1717 que la Nouvelle-Orléans fut fondée.

V.

Depuis dix-huit ans qu'il habitait la Louisiane, Bienville en avait appris la géographie et l'hydrographie. Il savait que les navires du plus fort tonnage pouvaient remonter le Mississipi jusqu'au pays des Natchez. Il avait

(1) *Lettre de Bienville du 25 avril* 1722. (Ms. Arch. du Min. de la Mar. — Commnnication de M. Boimare).

(2) Charlevoix, *Hist. et descrip. gén. de la Nouvelle-France*, IV, 196.

plusieurs fois sondé ce fleuve et il en aurait dégagé l'entrée si les ingénieurs ne s'étaient uniquement occupés du Biloxi (1).

En 1717, quand il descendit des Natchez pour saluer le nouveau gouverneur, il remarqua dans le pays des Oumas, entre le fleuve et le lac Pontchartrain, à trente lieues du golfe, un terrain très-convenable pour l'établissement de la nouvelle capitale qu'il projetait. On y voyait déjà les habitations de quelques Canadiens.

Il soumit son projet au gouverneur et le lui fit approuver. Il envoya ensuite de la Tour, ingénieur en chef, pour faire le tracé et les retranchements de la nouvelle ville.

La Tour partit avec trente faux-sauniers et quelques charpentiers.

Après avoir fait défricher un grand terrain, il ouvrit un retranchement rectangulaire appuyé au fleuve et divisé par deux voies en croix formant quatre îlets de mêmes dimensions : ce devait être la Nouvelle-Orléans, la future reine de l'Amérique du Nord. La Tour y construisit quelques habitations ; les colons bâtirent avec assez d'empressement, mais en bois, comme au Biloxi. Au mois de septembre, toutes ces constructions furent détruites par un effroyable ouragan qui dura trois jours.

Pour la reconstruction, on substitua la brique au bois. La Nouvelle-Orléans eut alors des édifices, une appa-

(1) *Lettre de Bienville du* 25 *avril* 1722. (Ms Arch. du Min. de la Mar. — Communication de M. Boimare).

rence confortable, un air de ville. Sa population augmenta rapidement. Sa ceinture, devenue trop étroite, fut remplacée par une autre qui comprenait huit îlets de face sur quatre de profondeur (1). En 1722, elle en avait onze de face sur quatre de profondeur ; trente et un étaient complètement occupés, quatre en partie seulement, neuf restaient à concéder (2). Cinq ans plus tard, quand arrivèrent les Ursulines, les Louisianais comparaient leur ville à Paris ; mais Madeleine Hachard, qui venait de passer par cette dernière ville, les trouvait quelque peu prétentieux. Toutefois, dit ailleurs la jeune religieuse, « je puis « vous assurer qu'il ne me semble pas être à Mississipi, il « y a autant de politesse et de magnificence qu'en France, « les étoffes d'or et de velours y sont communes, quoique « trois fois plus chères qu'à Roüen. » Par contre, les dames négligeaient fort la religion. Des dévotes, « il n'y en « avoit pas une dans tout le païs, ny aux environs. » Et maintenant encore, « nulle part, dans les Etats-Unis, il « n'y a si peu d'esprit religieux... Le créole ne va ja-

(1) Charlevoix, *Hist. et descript. gén. de la Nouvelle France*, t. IV, pp. 196, 197, — *Hist. gén. des Voy.*, t. XIV, p. 636. — Dumont de Montigny, *Mémoires historiques sur la Louisiane*, IIe part. Paris, 1753. — Boismare, *Notes bibliographiques et raisonnées sur l'ancienne Louisiane*. Autog. Paris, 1855. — *Lett. de Bienville des* 10 *mai* 1717 *et* 12 *juin* 1718. (MMs. Arch. du Min. de la Mar. — Communication de M. Boismare). — Barcia, *Ensayo cronologico*, pp. 312, c. 2, et 328, c. 2.

(2) Cartes de Belin, *in* Charlevoix, *loc. cit.*, t. IV ; — *Hist. gén. des Voy.*, t. XIV.

« mais à l'église, ou seulement une fois l'an, à Pâ-
« ques (1). »

Le rapide accroissement de la Nouvelle-Orléans tient à ce que, par sa position géographique et le Mississipi, elle est devenue le grand marché des Etats-Unis.

On l'appelle aujourd'hui la *Crescent City* parce que le Mississipi se déroule devant elle en forme de Croissant. « D'un côté, elle s'étend sur un espace de cinq milles le « long de ce fleuve magnifique, son canal et son port; de « l'autre, elle aboutit à une plaine de plusieurs milles d'é- « tendue, qu'elle envahit peu à peu, et par laquelle, dans « quelques années, elle touchera au lac Pontchar- « train (2). »

En 1803, elle avait 8,000 habitants (3); en 1828, 40,000, dont 11,800 esclaves (4); vers 1850, 150,000 (5); en 1864, 171,000 (6).

En 1718, Bienville reçut, avec un renfort de huit cents hommes, sa commission de commandant général et de directeur de la colonie.

(1) *Voyage de M. Sidon, citoyen des Etats-Unis.* (Nouvelles annales des Voyages, t. XXXVIII, p. 200.)

(2) X. Marmier, *Lettres sur l'Amérique*, t. I, p. 428. Paris, A. Bertrand, s. d.

(3) *Nouvelles annales des Voyages*, t. XXXVIII, p. 192.

(4) *Nouvelles annales des Voyages*, t. XXXVIII, p. 192.

(5) X. Marmier, *Lettres sur l'Amérique*, t. I, p. 431.

(6) *Dict. de géog. anc. et mod.*, par Meissas et Michelot, p. 595, c. 1. Paris, Hachette 1864.

Les auteurs qui signalent cette première tentative de la Compagnie d'Occident ne disent pas les moyens employés. Ces huit cents hommes étaient-ils tous volontaires ? Quelques-uns seulement étaient-ils volontaires et les autres des vagabonds, des malfaiteurs, des déserteurs enlevés de force ? On peut seulement constater que, en 1720, les enlèvements se faisaient avec une dureté excessive, donnaient lieu à des abus incroyables (1) ; qu'en 1723, Nompar de Caumont, duc de la Force, comparut devant le Parlement de Paris pour avoir fait enlever quatre cents familles, composant au moins mille personnes. (2).

Tous ces hommes arrachés violemment de leur pays, aigris par les mauvais traitements, faisaient de fort mauvaises recrues. On devait, quand ils arrivaient, les entourer de soins intelligents et leur donner les moyens de vivre honorablement. On aurait ainsi relevé les uns de leur dégradation morale, adouci l'amertume de ceux qui étaient victimes de parents avides ou d'ennemis sans scrupule. On les laissait, au contraire, périr de misère ; aussi ne se souciaient-ils point de mourir pour la colonie. Ceux que

(1) Saint-Simon, *Mémoires complets et authentiques*, t. XI, p. 284, 85. Ed. Cheruel, Paris, Hachette, 1864.

(2) Il donnait quarante livres pour un homme, autant pour une femme, moitié moins pour un enfant. Comme il était grand seigneur, il fut condamné à la réprimande. Oriant, Bernard, Landais, ses instruments, furent condamnés beaucoup plus sévèrement. (*Journal de Barbier*, Ie série, pp. 136, 137. Paris, Charpentier, 1857.

l'on armait demandaient à poser les armes au premier coup de feu.

En 1719, nous disputions à l'Espagne la baie de Pensacola. Un coup de main hardi nous en avait livré le fort. Quand les Espagnols se présentèrent pour le reprendre, notre garnison se rendit sans coup férir, malgré les instances des officiers. Peu de temps après, une troupe ennemie ravageait nos campagnes. Vigoureusement poursuivie, elle fut en partie détruite, en partie capturée. Au nombre des prisonniers se trouvaient dix-huit Français. Bienville cassa la tête à dix-sept, Serigny pendit le dernier.

La même année, après la prise de Pensacola, Champmêlin trouva aussi des Français parmi les prisonniers. Il pendit les uns et condamna les autres aux galères (1).

Les désertions, malgré ces rigueurs, continuèrent à se produire avec la même intensité. Après la guerre, on vit des compagnies passer avec leurs chefs à la Caroline ou dans les possessions espagnoles. Parmi ces déserteurs, se trouvaient souvent d'honnêtes gens venus volontairement à la Louisiane. En voici un exemple. Le sieur Duclos, conduisant un traversier richement chargé, fut rencontré par une troupe de déserteurs. Ils lui prirent des vivres et des boissons. Comme ils se retiraient sans toucher aux mar-

(1) Voir sur la guerre soutenue par la colonie contre l'Espagne : Charlevoix, *loc. cit*, t. IV, pp. 199-223. — Le Page du Pratz, *Hist. de la Louisiane*, t. I, pp. 93-104. — *Histoire générale des Voyages*, t. XIV, p. 637. — Barcia, *Ensayo cronologico*, pp. 338-62.

chandises, il leur en manifesta son étonnement. « Nous ne sommes pas des voleurs, » lui répondirent-ils, « mais de braves gens allant demander notre vie à d'autres natíons parce que la nôtre nous laisse mourir de faim. »

Cet état de choses allait cesser. Le 26 mai 1722, Bienville recevait enfin l'ordre de transporter à la Nouvelle-Orléans l'état-major de la Colonie. « Il me paroît » dit-il, « qu'on ne pouvoit prendre un meilleur party, attendu la « bonté du terrein le long du fleuve, propre à produire de « toute sorte de denrée et mesme de l'indigo, suivant les « épreuves qui en ont été faites par les habitans l'an der- « nier. On pretend mesme que la qualité est meilleure « que celle de celuy qui vient dans les îles de l'Amérique. « Il en resulte encore un avantage considerable pour la « facilité du dechargement des vaisseaux que l'on amare « aux portes des magasins. » Après avoir rappelé ce qu'il avait dit au Conseil de l'écoulement de la barre, il annonçait qu'on y construisait des batteries et des logements pour garantir l'entrée de toute surprise (1).

Le 4 mars 1722, il avait écrit au Conseil que deux fois l'ingénieur Pauger avait descendu le Mississipi jusqu'à la mer ; que les navires tirant quinze pieds d'eau pouvaient entrer en toute sûreté. Si l'on avait pris le parti, de se fixer à la Nouvelle-Orléans, tous les effets et vivres, ajoutait-il, se seraient consommés utilement pour la colonie, on aurait

(1) *Lettre de Bienville du 23 février* 1723 (Ms. Arch. du Min. de la Mar. — Communication de M. Boimare).

sauvé les nègres et les ouvriers en les débarquant sur de beaux terrains. Au lieu de cela, tout se consomme sans profit. Forcés d'aller au Biloxi chercher des bras et tout ce dont ils ont besoin, les anciens colons se trouvent fort gênés et limitent leurs exploitations.

Il annonçait en outre que, en compagnie du P. Charlevoix, il avait sondé les embouchures et les avait trouvées plus sûres et plus profondes que lors de sa première visite; que, devant la Balise, susceptible de recevoir un fort et des magasins, on pouvait mettre quinze à vingt vaisseaux à l'abri de la mer et des vents (1).

Le jour où la Compagnie des Indes, répondant aux instances de Bienville, couronna la Nouvelle-Orléans capitale, la colonie louisianaise fut définitivement fondée.

VI.

En 1722, l'évêque de Québec, d'accord avec la Compagnie, divisa la Louisiane en trois juridictions spirituelles desservies par les Capucins, les Carmes et les Jésuites (2).

Les Capucins, « dit Bossu, » « sont les premiers moines « qui passerent à la nouvelle Orléans en 1723 comme « Missionnaires. Le Supérieur est Curé de la Paroisse ;

(1) *Lettre de Bienville du 4 mars* 1722. (Ms. Arch. du Min. de la Mar. — Communication de M. Boimare).

(2) V. *Infrà*, appendice, note I.

« ces bons Religieux ne s'occupent que des affaires relatives à leur ministère.

« Les Jésuites, deux ans après, se sont établis à la Louisiane ; *ces fins politiques*, ont trouvé le secret d'exploiter la plus riche habitation de la Colonie, que leurs *intrigues* leur ont fait obtenir » (1).

A côté de cette appréciation, il semble convenable de rappeler ces paroles de Périer, successeur de Bienville, dans une lettre officielle du 14 août 1728 : « Tout le monde se loue des Jesuites des postes où ils sont. Je dois vous dire qu'ils y font beaucoup de bien. Les postes qui étoient les plus débordez, comme les Alibamous et les Yasous, sont tout à fait changez » (2).

Au mois d'octobre 1726, Périer, lieutenant de vaisseau, avait remplacé Bienville.

Jusqu'à cette époque, les Louisianais n'avaient pu faire instruire leurs enfants qu'en les envoyant en France. Quelques familles riches se résolvaient à l'éloignement de leurs garçons (3); mais ni riches ni pauvres ne voulaient en

(1) Bossu, *Nouveaux voyages aux Indes Occidentales*, 1re part. p. 28.

(2) V. *Infrà*, app. n. I.

(3) « Les Créoles, en général sont très-braves, grands et bien faits ; « ils ont beaucoup de dispositions pour les Arts et les Sciences ; mais « comme ils ne peuvent les cultiver parfaitement pour la disette de « bons maîtres, les pères riches bien intentionnés ne manquent point « d'envoyer leurs enfants en France, comme à la première Ecole du « monde, en tous genres. (Bossu, *Nouveaux voyages aux Indes occidentales*, Ie partie, p. 26 ; Paris, 1768). »

faire autant pour les filles. Une fille a besoin, pour atteindre la perfection morale et physique dont elle est susceptible, des soins intimes et des affectueuses caresses de sa mère. C'est la raison qui empêchait les dames louisianaises de se séparer de leurs filles par l'Océan.

Dans cette position pénible, les colons avaient toujours les yeux tournés vers la France. La Louisiane leur semblait un lieu d'exil. Ils se hâtaient d'y faire fortune et ne pensaient guère à son avenir.

Bienville avait compris et fait comprendre à la Compagnie que, pour fixer les familles au sol, il fallait pourvoir à l'instruction des enfants. Des démarches faites pour obtenir des sœurs grises n'ayant pas abouti, le P. de Beaubois, jésuite, offrit de faire venir des Ursulines. Sa proposition fut acceptée et le 13 septembre 1726 on signa un traité par lequel six de ces religieuses devaient être chargées de tenir l'hôpital et d'instruire les filles de la Nouvelle-Orléans (1).

(1) L'original du contrat passé, le 13 septembre 1726, entre les Ursulines et la Compagnie des Indes, est conservé aux Archives du Ministère de la Marine. Il est signé :

Pour la Compagnie, par l'abbé Raguet, J. Morin, Dartaguette-Diron, Castanier, Faintard, Fromaget et Langeois ;

Pour les Ursulines, par la sœur Buscoli de Saint-Amand, première Supérieure des Ursulines de France, par les mères Tranchepain, Jude et Le Boulenger.

Cette pièce a été publiée en anglais, par French, dans le 3e vol. de *l'Historical Collections of Louisiana.*

Le 12 janvier 1727, la future communauté se trouvait réunie dans l'infirmerie des Ursulines d'Hennebon pour reconnaître comme supérieure la mère Tranchepain de Saint-Augustin (1).

Toutes vinrent « lui rendre leurs soumissions selon « leur rang de profession comme il suit :

« Sœur Marguérite Jude de St. Jean l'Evangeliste, « professe de la Communauté de Rouen.

« Sœur Marianne Boulanger de St. Angelique de « Rouen.

« Sœur Marie de Mahieu de St. Fs de Xavier, professe « de la Communauté du Hâvre.

« Sœur Renée Guiquel de Ste Marie, professe de « Vannes.

« Sœur Marguerite de Salaon de Ste Therèse de « Ploërmel.

« Sœur Cécile Cavalier (2) de St. Joseph, professe de la « Communauté d'Elbœuf.

(1) La mère Tranchepain appartenait à une famille riche et protestante. Elle abjura entre les mains du grand vicaire de l'archevêque de Rouen et prit le voile aux Ursulines en 1699.

(*Relation du voyage des premieres Ursulines à la Nouvelle Orleans et de leur établissement en cette ville. Par la Rev. Mère St. Augustin de Tranchepain, supérieure. Avec les lettres circulaires de quelques unes de ses sœurs, et de la dite Mère*, p. 54. Nouvelle York, Isle de Manate, de la presse Cramoisy de Jean-Marie Shea. M.DCCC L. IX. (Bibl. Nat. L K[12] 871. Réserve).

(2) Madeleine Hachard dit : Cavelier, et c'est assurément Cavelier qu'il faut.

« Sœur Marianne Dain de Ste Marthe, professe de la
« Communauté de Hennebon.

« Sœur Marie Hachard de St. Stanislas, novice.

« Sœur Claude Massy, seculière de Chœur.

« Sœur Anne, seculière converse. » (1).

Elles s'embarquèrent le 22 février et arrivèrent à la Nouvelle-Orléans le 7 août, après avoir éprouvé de grandes fatigues, vu de près les corsaires, connu les angoisses du branle-bas de combat.

Les Louisianais leur firent la réception la plus sympathique.

« Les Pères et Mères, « écrit Madeleine Hachard,
« sont transportez de joye de nous voir, disant qu'ils ne se
« soucient plus de retourner en France puisqu'ils ont de-
« quoi procurer l'instruction à leurs filles.... et c'est
« à qui nous envoira le plus, ce qui nous charge d'obliga-
« tions presque envers tout le monde. »

Le monastère que leur construisait la compagnie n'était pas prêt. On leur donna provisoirement la maison que Bienville venait de quitter. Ce provisoire, qui devait être de six mois, dura plus de six ans. Ce n'est qu'en 1734 qu'elles furent installées (2). Entre cette date et celle de 1727, se placent des événements douloureux pour la petite communauté.

(1) *Relation du voyage des premières Ursulines à la Nouvelle Orléans, etc.*, pp. 5, 6.

(2) V. *Infrà*, n. *VI*.

A la suite de la relation de la Mère Tranchepain, sous ce titre: *Lettres de quelques Religieuses décédées dans le Monastère des Ursulines de la Nouvelle Orléans, écrites par la Mère St. Augustin*, on trouve de la p. 39 à la p. 48 trois pièces dont voici les premières lignes :

I. « Le 6 Juillet 1728, est décédée notre très chère Sr « Madeleine Mahieu de St. F. Xavier, professe du « Havre. » signé: *Sr. Marie Tranchepain de St. Augustin, supérieure.*

II. « Le 14 Août, 1721 (1731) est décédée notre « chère Mère Marguerite Judde de St. Jean l'Evangeliste.» signé: *Sr. de St. Augustin, supérieure.*

III. « Le 5 Septembre 1733, est décédée notre chère « Sœur Marguerite Talaon de Ste. Therese, professe de « Ploërmel, en Bretagne. » signé : *Sr. de St. Augus-* « *tin, supérieure.* »

A la suite, p. 54, se trouve une quatrième pièce sans signature intitulée : *Lettre circulaire sur la mort de la Mère Marie Tranchepain de St. Augustin.*

Cette religieuse était morte le 11 novembre 1733, au moment de prendre enfin possession du monastère, ce qui fait dire à ses compagnes, dans leur lettre circulaire, qu'elle expira, comme Moïse, en vue de la terre de Chanaan.

En arrivant elles ouvrirent leur école et « commencèrent à « instruire les jeunes filles avec un succès qui causa beau-

« coup de satisfaction à la colonie. » (1). Dès 1728, elles étendirent leurs soins aux sauvagesses et aux négresses (2).

Depuis cette époque, elles continuent les mêmes fonctions, avec le même zèle, au milieu du quartier français de la Nouvelle-Orléans.

Elles n'étaient pas les premières des Ursulines et des Normandes qui traversaient les mers pour porter l'instruction aux jeunes françaises et aux petites sauvagesses.

En 1634, le P. Le Jeune, supérieur des missions du Canada, demandait que l'on établit à Québec un séminaire pour les garçons « et avec le temps un pour les filles, « soubs la conduitte de quelque braue maistresse, que le « zele de la gloire de Dieu et l'affection du salut de ces « peuples fera passer icy, auec quelques Compagnes « animées de pareil courage (3). » L'année suivante, rappelant les soins que les Hospitalières de Dieppe donnaient aux malades et aux sauvages qu'on leur envoyait, il ajoutait : « Si vn monastere semblable à celuy-là, estoit en la « Nouuelle France, leur charité feroit plus pour la con-

(1) V. *Infrà*, App. N. I, *ad finem*, et N. VI.

(2) V. *Infrà*, App. N. 1. — Bossu, *loc., cit.* -- I[e] part., p. 28. — Dans deux mémoires que je crois postérieurs à 1740, elles figurent au budget de la colonie pour 12,000 l., savoir : pour entretien de douze religieuses 6,000 l.; pour entretien des filles pauvres orphelines 6,000 l. (Bibl. Nat., MM[s] F. Français, n° 12,224, pp. 365, 68 et 70.)

(3) *Relations des Jésuites. — Relation du P. Pavl Le Ieune*, de 1634, p. 12, c. 1. — Québec, 1858.

« uersion des Sauuages, que toutes nos courses et nos « paroles. » (1).

Ces souhaits furent entendus de la Cour et des couvents. Mme de Combalet, duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, résolut aussitôt de fonder à Québec une maison d'Hospitalières et promit d'envoyer, l'année suivante, six ouvriers pour leur préparer un logement (2).

Dans le même temps, une dame normande, Marie Madeleine de Chauvigny, veuve de M. de la Peltrie (3), résolut de consacrer sa fortune et sa vie à l'éducation des jeunes canadiennes. Elle choisit pour l'aider dans sa mission plusieurs Ursulines de la maison de Tours, une de celle de Dieppe, sœur Cécile de Sainte-Croix (4), et partit de Dieppe le 4 mai 1639 avec les Hospitalières que la duchesse d'Aiguillon avait obtenues de la communauté de cette ville (5).

Dans une lettre datée de « Kebec, le 2 septembre

(1) *Relations du P. Pavl Le Ieune, de* 1635, p. 8, c. 2.

(2) *Relation du P. Pavl Le Ieune, de* 1636, pp. 5, 6.

(3) Madame de la Peltrie était d'Alençon. Elle naquit en 1603. Sa famille appartenait à la haute noblesse de la Normandie. Elle eut toujours beaucoup de penchant pour la vie claustrale. (M. Parkman, *The Jesuits in north America*, pp. 168 et seq., 5 éd. Boston, 1870. — Charlevoix, *loc. cit.*, t. IV, pp. 320-23.

(4) François de Harlay autorisa le départ de celle-ci par lettre du 21 avril 1639. (*Arch. dép. de la Seine-Inférieure*, série D, p. 345.)

(5) M. F. Parkman, *The Jesuits in North America*, p. 181.

1639 » (1), sœur Cécile raconte à sa supérieure les péripéties de la traversée et l'installation de la petite colonie.

De violentes tempêtes les assaillirent. Elles passèrent parfois des jours et des nuits sans pouvoir se coucher ni s'asseoir; souvent elles désespérèrent d'arriver à destination et perdirent même le souvenir du Canada. Toutes les craintes qu'elles avaient successivement éprouvées furent un jour dépassées.

Elles étaient dans le réduit qui leur servait de chambre commune. La température était devenue tout-à-coup aussi froide qu'au mois de janvier (2). Le P. Vimont vint à elles en disant: « Nous sommes morts! » La mort, en effet, se présentait à eux menaçante, inflexible, horrible, sous la forme d'un *ice-berg*, montagne de glace « grande come vne ville. » Le navire était alors sur la route que suivent les glaces qui descendent des régions polaires par le détroit de Davis. Le temps était brumeux et quand on vit le danger, il ne semblait plus possible de l'éviter. L'équipage poussa des cris lamentables.

Les religieux et les religieuses, réunis pour mourir ensemble, firent un vœu et attendirent, le cœur palpitant, le choc qui devait les plonger dans l'abîme. Mme de la Peltrie

(1) *Arch. dép. de la Seine-Inférieure, Série* D, p. 403.

(2) « Quelque temps auparauant que lon les aperseut (les ice-bergs) « il fesoit froit com au mois de janvier » (*Lett. ms. de sœur Cecile de Sainte-Croix*).

se tenait comme collée à sœur Marie de l'Incarnation, « et « je disposais mes habits, » dit celle-ci, « pour me trouver « dans un état décent lorsque le vaisseau viendrait à se « briser. » (1). « Il ne me vint, » dit à son tour Cécile, avec une touchante naïveté. « vne seule pensée de « mes pechez ni crainte du iugemt ni de lenfer, la « seulle crainte de mourir dans la mer me saisit et me dura « iusques a ce que le pere fut sorti que ie commençai de « rentrer dans moymesme. »

Cependant, un matelot, qui semble avoir conservé un peu de sang-froid, se précipita sur le gouvernail. Sous ses efforts désespérés le navire changea subitement de direction et glissa triomphant auprès de l'*ice-berg*

Bontemps, patron du navire, descendit alors chez les religieuses en criant miracle et leur fit voir, à l'arrière, la montagne de glace dont le sommet se perdait dans la brume.

Elles arrivèrent à Tadoussac le 20 juillet, à Québec le 1er août, vers les huit heures du matin. Quand on eut reconnu leur barque, le gouverneur les envoya chercher dans une chaloupe tapissée, vint au-devant d'elles avec son lieutenant et les reçut avec beaucoup de courtoisie. « Si tost que nous fusmes descendues à terre, » dit sœur Cécile, « nous nous mismes à genoux et le R. pere Vimont « fit vne priere pour tous. Nous allasmes droit en l'eglise,

(1) H. R. Casgrain, *Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle France*, p. 309 ; 2e id., Québec, 1865.

« on chanta le tedeum, entendismes la Ste Messe et « communiasmes, puis apres nous vinmes saluer Mr. le gou- « verneur en sa maison. » Dans sa relation de 1639, le P. Paul Le Jeune ajoute qu'elle ont baisé la terre, qu'elles étaient aussi fraîches et aussi vermeilles que quand elles partirent de France et que le canon retentit de tous côtés.

Après une courte visite dans les villages de la banlieue de Québec, nos religieuses commencèrent, les unes à soigner les malades, les autres, à instruire les enfants (1).

VII.

Ainsi, au nord comme au sud, quand les découvreurs et les pionniers ont pris possession du sol, elles viennent avec un catéchisme et un abécédaire, transmettent aux sauvagesses notre langue, nos mœurs, notre foi, préparent l'assimilation des races indigènes à la race française.

Ceux qui les demandent ne pensent, pour la plupart, qu'à la satisfaction d'un besoin présent, personnel ; elles voient plus loin parce qu'elles savent que leur mission est

(1) *Lett. ms. de sœur Cecile de Sainte-Croix* (arch. départ. de la Seine-Inf., série D, p. 403.) — Charlevoix, *Hist. de la Nouvelle France*, t. I, pp. 320 et seq. — P. Franciscus Crevxius, *Historiæ Canadensis sev novæ-Franciæ*, pp. 253 et seq.; Paris, 1644. — Casgrain, *loc. cit.* — *Hist. de la Colonie française au Canada*, t. I, pp. 312 et seq. — F. Parkman, *The Jesuits in north America*, p. 181, et seq.

de réagir, par l'éducation des petites filles, contre ce qu'elles appellent la corruption du siècle. Travailler sur une civilisation vieillie, travailler sur une civilisation embrionnaire, c'était toujours, pour elles, cultiver la vigne mystique.

Bien qu'elles n'aient vu que le côté religieux de leur œuvre, le philosophe ne leur en a pas moins d'obligation, car elles apportaient la lumière, servaient la cause du progrès.

A l'époque de leur fondation, 1537, on trouvait les femmes assez instruites quand, selon l'expression d'un ancien, elles savaient distinguer un justaucorps d'un haut-de-chausses. Le pouvoir civil voyait avec défiance les institutions laïques. Angèle de Brescia se présentant au nom des intérêts de l'Eglise, sous le patronage du pape et des évêques, fut bien reçue ; avec des vues plus larges, elle aurait subi le sort commun.

Son institut se développa très-rapidement. Il n'était pas mendiant, ne s'astreignait pas à des pratiques trop rigoureuses, ne perdait pas les jours dans d'oisives extases. Il compte dans ses patronnes Marie la Travailleuse.

Mademoiselle de Bermont introduit les Ursulines en Provence. On les trouve à Paris en 1608, à Rouen, en 1615. Bientôt elles sont établies à Pontoise, Eu, Dieppe, Gisors, Gournay, Magny, Elbeuf.

Le cardinal de Joyeuse leur avait donné le collége des Bons-Enfants, mais les échevins refusèrent de les admet-

tre : ils trouvaient trop grand le nombre des maisons religieuses établies dans Rouen et craignaient de voir un jour les gens de main-morte se substituer aux marchands et aux contribuables. Tolérées cependant, elles s'installèrent de leur mieux, ouvrirent leur école et attendirent patiemment que la municipalité leur devint plus favorable. Un don de 24,000 liv. de François de Harlay et les générosités de la veuve de Jacques d'Aclainville leur permirent d'acheter deux corps de logis derrière les murs de Saint-Ouen, entre la rue de la Seille (1) et la rue de Montbret (2), à côté du jeu de paume du *Château-Rouge* (3). En 1653, leur maison, devenue trop petite, est remplacée par une plus vaste qu'elles construisent sur la rue des Capucins (4).

(1) Ancienne rue de l'Eperon ou des Etuves de Gournetz. (M N. Periaux, *Dict. des rues de Rouen*, p. 609. Rouen, 1870-71).

(2) Ancienne rue Pincedos, Pince-Doz ou Pinchedos, sur les anciens fossés de la ville. (M. N. Periaux, *loc. cit.* pp. 389, 90.)

(3) M. Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur les établissements d'instruction publique et la population dans le diocèse de Rouen*, IIe partie, ch. III, dans les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. VI de la IIIe série et XXVI de la collection.

Ce magnifique travail est appelé à rectifier bien des idées fausses, tenues pour vraies jusqu'à présent, sur le degré d'instruction de nos ancêtres. L'aridité du sujet a complètement disparu sous la plume élégante et ferme de M. de Beaurepaire. Nous sommes heureux de savoir que cette laborieuse étude, revue et augmentée, est en voie de réimpression.

(4) Ancienne rue Coquereaumont. (M. N. Periaux, *loc. cit.*, pp. 82, 148)

En 1690, elles furent ruinées par l'incendie de leur maison de la rue de la Seille et une faillite due à l'infidélité de leur homme d'affaire. La municipalité leur vint en aide par le prêt, pour un an, de quatre muids de blé « pour « leur soutenir la vie pendant quelque temps, et les « mettre en estat de continuer les écoles publiques qu'elles « ont toujours entretenues et entretiennent encore tous « les jours gratuitement pour l'instruction de la jeu- « nesse (1).

Depuis longtemps déjà les échevins leur étaient devenus plus sympathiques. On trouve les motifs de ce revirement dans un acte du 18 août 1668. « Les Ursulines, » y est-il dit, « s'acquittoient, autant bien qu'on pouvoit le désirer, « de l'instruction des jeunes filles, en leur enseignant les « maximes du véritable chrétien, à lire, écrire, et faire « toutes sortes d'ouvrages, de manière que toute la ville « avoit juste subject de satisfaction des peines, vigilances « et soins qu'elles prenoient pour leur instruction. (2). »

A Dieppe, à la fin du XVII[e] siècle, quinze religieuses sur cinquante-cinq, se consacraient exclusivement à l'instruction de 4 à 500 jeunes filles. A Rouen, en 1630, elles enseignaient gratuitement la lecture, l'écriture et le travail manuel à 400 enfants. En 1665, vingt-cinq ou trente re-

(1) *Arch. de la Seine-Inf.* D. 407. — *Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, délib. du* 16 *août* 1707. Citées par M. de Beaurepaire.

(2) *Délib. des Echevins du* 18 *août* 1668. (Arch. de la Seine-Inférieure. D. 405. Citée par M. de Beaurepaire.)

ligieuses sur soixante-et-une, en 1690, quarante sur soixante-quinze se consacraient à l'enseignement (1).

Le besoin d'instruction s'imposait alors si impérieusement, grâce en partie à l'action des Ursulines, « que d'au-« tres communautés fondées à l'origine, » dit M. de Beaurepaire. « dans un but différent, s'étaient vues dans la né-« cessité de se consacrer à l'enseignement, les échevins « faisant de l'acceptation de cette tâche une condition ri-« goureuse de leur admission ou de la protection qu'elles « réclamaient. (2). »

VIII.

Marie-Madeleine Hachard, en religion, sœur Saint-Stanislas, était de celles à qui la fonction d'institutrice convenait le mieux. Elle avait le cœur bon, affectueux, l'esprit cultivé, une instruction remarquable pour son sexe et pour son temps. Elle était pieuse, quelque peu crédule, mais nullement bigote. Ayant remis ses jours dans les mains de la divinité, elle allait son chemin le sourire aux lèvres, aimant, se faisant aimer, plaisantant des mésaventures de voyage, secouant les oreilles après chaque danger, contente de voir la Louisiane si Dieu ne jugeait à propos de lui donner un lit au fond de la mer.

(1) M. de Beaurepaire, *loc. cit.*

(2) M. de Beaurepaire, *loc. cit.*, IIe part., p. 199 de la réimpression.

La supérieure actuelle des Ursulines de la Nouvelle-Orléans écrivait à M. Boimare, il y a quelques années, que, après trente-cinq ans d'enseignement, la sœur Saint-Stanislas emporta outre-tombe les regrets de toute la communauté et qu'elle laissa un gros volume manuscrit que les sœurs ne consultent guère.

Ce qui rend cette aimable fille particulièrement sympathique, c'est qu'elle allait à la Louisiane autant par patriotisme que par dévotion.

Elle pense que la ville de Rouen doit être fière d'avoir vu naître les découvreurs du Mississipi et les premiers pionniers de la Louisiane ; elle espère que les religieux et religieuses de Normandie qui travaillent encore « de tout « leur possible à l'instruction et salut des âmes de ces « pauvres sauvages, » engageront ses compatriotes à tenter la découverte de nouvelles terres. Elle rappelle avec bonheur que les Indiens considèrent la Normandie comme la province la plus glorieuse et croient les Normands capables de réussir dans toutes leurs entreprises (1).

Dans un opuscule cité plus haut se trouve une *Relation du Voyage des Fondatrices de la Nouvelle Orléans, écrite aux Ursulines de France, par la première supérieure, la mère St. Augustin*. Cette relation est absolument la même que celle de Madeleine Hachard, sauf quelques petites phrases ajoutées après coup comme

(1) *Lettre du* 24 *avril* 1728.

celle-ci, de la p. 35 : « Autant que possible nous ne prendrons de religieuses que de trente à quarante ans. »

On retrouve dans la relation de Madeleine Hachard l'orthographe, la ponctuation, la tournure de phrase et d'esprit des lettres; d'un autre côté, on ne peut pas admettre de sa part un abus de confiance ou un larcin. On doit regarder comme certain que sa supérieure l'a chargée de rédiger la relation du voyage et l'a signée comme sienne après y avoir fait quelques petites additions. Etant l'auteur de ce travail, Madeleine a pu, sans manquer aux convenances, en envoyer une copie à son père.

On ne sait de sa famille que ce qu'elle en dit elle-même. Son père était bourgeois de Rouen. Elle avait un frère religieux, un autre qu'elle aurait voulu voir prêtre ou missionnaire jésuite. De ses quatre sœurs l'une, l'aînée, était religieuse à Saint-François et avait avec elle, comme élève ou postulante, sa sœur Élisabeth ; Louison était postulante au Val-de-Grâce ; de la quatrième, Dorothée, on ne sait que le nom.

En 1778 on trouve à Rouen un nommé Jean-Baptiste Hachard, fils de François. L'un serait-il son neveu, l'autre ce frère qu'elle aurait voulu voir prêtre ou missionnaire ?

Jean-Jacques Hachard, maître en chirurgie, de la paroisse d'Harfleur, marie un fils Jacques-François en 1776, et un second fils, Jacques-Toussaint, en 1792.

On trouve encore au Havre, en la même année 1792, Jean-Jacques Hachard, fils de Jacques-Laurent (1).

La répétition du prénom Jacques et l'orthographe du nom portent à croire que toutes ces personnes étaient parentes, même à un degré assez rapproché. Etaient-elles aussi parentes de Madeleine Hachard ?

IX.

Le livre de Madeleine Hachard, imprimé à Rouen, chez Antoine Le Prevost, rue Saint-Vivien, en 1728, forme un petit volume in-12.

On n'en connaît que trois exemplaires : celui de M. Paul Baudry, celui des dames Ursulines de la rue des Capucins, celui vendu par M. Boimare à un américain.

En 1865, M. Paul Baudry en a fait une réimpression, à 50 exemplaires, pour la *Société des Bibliophiles Normands*. Il y a joint une notice très-remarquable et par l'atticisme de la forme et par l'étendue des recherches.

Cette réimpression, destinée aux bibliophiles, reproduit textuellement, et lettre pour lettre, l'édition de 1728.

(1) *Arch. dép. de la Seine-Inf. F. de l'arch. — Dispenses de ban, requêtes, informations, etc.* (Ha.-Hal.).

J'adresse les plus vifs remercîments :

A M. Boimare, qui m'a fourni une copie du texte et un grand nombre de documents précieux et inédits sur la fondation de la Nouvelle-Orléans ;

A M. Paul Baudry qui, en me confiant obligeamment son exemplaire de l'édition originale, m'a permis de donner à mon œuvre toute la perfection possible ;

A M. Charles de Beaurepaire, à qui je dois particulièrement de la reconnaissance pour ses démarches et ses bienveillantes communications ;

A M. Ed. Frère et à M. Gosselin, qui ont eu la bonté de mettre à ma disposition des ouvrages et des pièces du plus grand intérêt.

GABRIEL GRAVIER.

ROUEN, le 16 avril 1872.

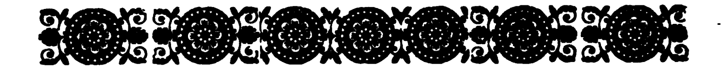
RELATION
DU VOYAGE
DES DAMES RELIGIEUSES
URSULINES
DE ROÜEN
A LA NOUVELLE ORLEANS

Parties de France le 22 Février 1727. et arrivez à la Louisienne le 23 Juillet de la même année.

Le nom desquelles Dames Religieuses sont marquez dans ladite Relation.



A ROUEN,
Chez ANTOINE LE PREVOST, ruë Saint Vivien.
M. DCC. XXVIII.
Avec Approbation et Permission.



LETTRE

A l'Orient, ce 22. de Février 1727.

MON CHER PERE,

J'ai reçû toutes les Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous me demandez un détail éxact de tout ce qui s'eſt paſſé dans nôtre route, c'eſt un effet de vôtre bonté de vous interreſſer à ce qui nous regarde. Il eſt juſte de contenter vos deſirs pour vous ſatiſfaire : Voici un eſpéce de Journal de nôtre marche depuis Roüen juſqu'à l'Orient, Ville Maritime de Baſſe Bretagne proche le Port-Loüis.

Vous le ſavez, mon cher Pere, & je croi avoir déja eu l'avantage de vous le mander, c'eſt le Révérend Pere de Beaubois de la Compagnie de Jeſus, qui a formé le noble projet de nôtre établiſſement à la nouvelle Orleans, ce Miſſionnaire eſt plein de zéle, & de ſageſſe; vous ne ſçauriez croire combien il a eu d'obſtacles à ſurmonter pour faire réüſſir ſon entrepriſe; il en eſt cependant heureuſement venu à bout avec le ſecours du Ciel.

Vous ſçavez encore, mon cher Pere, que nos Révérendes Meres, *je veux dire Madame Tranchepain*, choiſie pour être la Supérieur, Madame Jude pour Mere Aſſiſtante, & Madame le Boullenger pour Dépoſitaire, ſe rendirent à Paris long tems avant nous pour contracter au nom de notre petite Communauté avec Meſſieurs de la Compagnie des Indes, ces Meſſieurs trés-zélez pour la Religion, en ont uſé avec nous de la maniere du monde la plus gratieuſe, la fondation nous paroît également ſolide & avantageuſe.

Les affaires qui concernent nôtre établiſſement, étant réglées à Paris, nôtre Révérende Mere Supérieure en partit avec ſes deux chéres Compagnes pour ſe rendre à Hennebon, il convenoit de pren-

dre des meſures avec le Révérend Pere de Beaubois, l'habille conducteur de toute cette entrepriſe, ce Révérend Pere étoit à Hennebon, Ville peu éloignée de l'Orient, où il attendoit le départ d'un Vaiſſeau qui devoit inceſſamment mettre à la voile, nos Révérendes Meres eurent le bonheur de l'y trouver, mais elles ne pûrent conférer avec lui que pendant peu de jours; ce Révérend Pere fut obligé de ſ'embarquer, il méne avec lui une bonne recrüe de fameux Miſſionnaire, je les crois à preſent être bien prés de la Louiſienne, pays fortuné aprés lequel je ſoûpire comme aprés la Terre de promiſſion, je voudrois de tout mon cœur être déja dans le Monaſtére qu'on nous y bâtit.

Vers le dix-huit d'Octobre 1726. nous reçûmes ordre de nous rendre à Paris, le jour de nôtre départ fut fixé au vingt quatre du même mois, ſi je parus vous quitter, mon cher Pere, ma chere Mere, & toute ma famille, d'un œil ſec, & même avec joye, mon cœur n'en ſouffroit pas moins, je vous avouërai que j'ai éprouvé dans ces derniers momens de rudes combats, mais enfin le ſacrifice eſt fait, & je me ſçais bon gré d'avoir obéï au ſouverain maître de notre deſtinée, il n'eſt

point néceſſaire de vous répéter toutes les marques d'amitié que j'ai reçûës des Dames Religieuſes Urſulines de Roüen, & en particulier des Dames de Vigneral & de Lamberville, qui ſont à la tête de cette aimable & illuſtre Communauté, il me ſuffit de vous aſſurer que je n'en perdrai jamais le ſouvenir, ici va commencer notre Journal, ſi je ne vous dis rien capable de piquer la curioſité, j'aurai du moins le mérite de l'obéïſſance, vous voulez du détail, je tâcherai de ne rien omettre.

Le Jeudi vingt-quatre Octobre 1726. je partis de Roüen dans le Caroſſe de Paris, j'avois pour compagne ou plûtôt pour conductrices deux Dames Religieuſes Urſulines, qui devoient faire une partie de la nouvelle Communauté, l'une étoit la Mere de Saint François Xavier Religieuſe Urſuline du Havre, l'autre étoit Madame Cavelier de Roüen Religieuſe Urſuline d'Elbeuf, toutes deux d'un caractére aſſez différent, cependant toutes deux d'un aimable commerce, nous dinâmes à Fleury, & nous fûmes coucher à Saint Clair, nous y arrivâmes trés-tard, les chemins étoient ſi mauvais que nous fûmes contraints de faire plus de deux lieuës de nuit, je vous avouërai que

j'eus grande peur de marcher ſi long-tems au milieu des plus épaiſſes ténébres.

Le lendemain vingt-cinq nous paſſâmes par Magny, Monſieur le Confeſſeur des Dames Urſulines de cette Ville nous arrêta de la part de Madame la Supérieure, nous montâmes au parloir pour la ſaluer, nous y trouvâmes un déjeuner bien aprêté, nous reçûmes de ces Dames mille honnêtetez, elles ſont toutes gratieuſes, notre Mere Supérieure, Madame Tranchepain, & Madame Jude ont demeuré dans cette Maiſon pluſieurs années, elles y ſont fort eſtimées, c'eſt ſans doute en leur conſidération qu'on nous a fait tant d'amitiez, le ſoir nous couchâmes à Pontoiſe, nous logeâmes chez les Dames Urſulines de cette Ville, elles nous reçûrent & régalérent trés-bien.

Nous paſſâmes le vingt-ſix par Saint Denis, & nous arrivâmes à quatre heures à Paris à l'endroit où ſ'arrête le Caroſſe, nous y trouvâmes la Touriere des Dames Urſulines de Saint Jacques qui nous y attendoit depuis neuf heures du matin, avec ordre de Madame la Supérieure de loüer un caroſſe, mais nous avions déja retenu un fiacre, qui nous porta chez leſdites Dames Urſulines de Saint Jacques, où nous fûmes reçûës on ne peut

pas mieux, l'on nous donna à chacun un apartement, Madame la Supérieure eut la bonté de nous y conduire elle-même.

Nous eſpérions ne reſter à Paris que trés-peu de jours, mais le Révérend Pere d'Avangour, Procureur de la Miſſion du Canada & de la Louiſienne, nous dit que nous y reſterions plus d'un mois, que notre embarquement étant déſigné à l'Orient, et le Bâtiment qui nous devoit porter à la Louiſienne n'étant pas encore en état, il étoit plus à propos de reſter à Paris qu'à l'Orient, où nous aurions le tems de nous ennuyer, ce retardement me fit une vraye peine, je ne penſois nuit & jour qu'à notre Miſſion, cependant il fallut prendre patience, les bonnes manieres de toutes les Dames Urſulines avec leſquelles j'avois l'honneur d'être, adoucirent mes douleurs pendant notre ſéjour à Paris.

Elles ont eu mille & mille bontez pour nous, Madame de Saint Amand la Supérieure, Dame d'un mérite infini, nous a fait preſent de livres qui ſeront néceſſaires à notre Communauté, & elle a eu la bonté de vouloir bien ſe charger de nos commiſſions, quand nous aurons beſoin de faire venir à la Louiſienne quelque choſe de France : Je vous

aſſure, mon cher Pere, que j'ai reçû de la part de toutes ces Dames les marques de la plus ſincére amitié, je ne vous dirai point que dans ce Paradis Terreſtre j'ai été tentée & que la tentation a été des plus délicates, mais le Seigneur m'a ſoutenuë, fortifiée de ſa grace, j'ai préféré le ſejour de la Nouvelle Orleans à celui de Paris; je vous avouërai ſeulement qu'au moment de la ſéparation il y a eu de part & d'autres bien des larmes répandues, j'ai éprouvé que j'étois déja attachée, & que ſans peine je me ſerois accoutumée dans cette agréable maiſon; mais, mon cher Pere, quand Dieu parle il faut obéïr, ceci doit être ſecret, je me reconnois tout-à-fait indigne de l'honneur que ces Dames vouloient me procurer en me recevant dans leur illuſtre maiſon.

Il étoit incertain ſ'y partant de Paris nous irions par Orleans & enſuite ſur la Loire pour nous rendre ici, lieu de notre embarquement, ou ſi nous irions par la Bretagne, mais il fut à la fin conclû que ce ſeroit par la Bretagne.

Nous partîmes de Paris avec le Révérend Pere Doutrelo & le Frere Crucy Jeſuites, qui devoient venir avec nous à la Louiſienne, le huit Décembre à cinq heures du matin, aprés avoir entendu la ſainte

Messe, recité les Prieres des voyageurs & déjeûné, le Carosse de Bretagne vint nous prendre à la porte du Convent, il nous en couta quarante livres par chaque personne pour nous porter jusqu'à Rennes, sans compter la nourriture.

De Paris nous fumes dîner à Versailles, on nous fit voir le magnifique Palais du Roi, il y a dequoi satisfaire la curiosité, j'eus souvent la pensée de fermer les yeux pour me mortifier, ce genre de mortification ne laisse pas de couter, le soir nous couchâmes à un Village appellé la queüe; le lendemain neuf de Décembre nous dînâmes à Dreux, petite Ville assez peuplée, & fort jolie, le soir nous couchâmes à Bresolles.

Le dix nous dinâmes à Hodan, là nous trouvâmes un Cavalier de bonne mine qui suivoit nôtre même route, il voulut en payant quelque chose au cocher remplir la huitiéme place de nôtre Carosse, pour disoit-il, passer le temps plus agréablement avec une si aimable compagnie, nous ne le reçûmes pas des mieux, le Révérend Père Doutrelo, pour le dégouter de son dessein, lui fit entendre que nous avions trois heures de silence à garder matin & soir, le Cavalier repliqua que si nous ne voulions pas parler, il s'entretiendroit avec le Frere

Crucy, mais quand il ſe fut fait connoître nous vîmes bien que nous aurions beſoin de lui, qu'il falloit le ménager, qu'étant le Préſident de Mayenne où nos Caiſſes, Valiſe & paquets devoient être viſitez, il pourroit nous ſauver cette viſite, qui cauſe toujours du retardement & de l'embaras, nous le reçûmes dont, il en uſa avec nous avec beaucoup de politeſſe.

Le Révérend Pere Doutrelo le pria d'uſer de ſon autorité dans ſa Ville, pour empêcher l'ouverture de nos Balots, il nous le promit & nous tint parole, il eut l'honnêteté de ſe rendre au Bureau de la Douane, & rien ne fut viſité, nous couchâmes à Mortagne, aprés avoir paſſé un endroit aſſez dangereux où le Caroſſe de Caën à Paris avoit été volé il y avoit huit jours, les chemins commençoient à être très mauvais.

Le onze nous dinâmes au Meſle & nous couchâmes à Allençon, je ne puis rien dire de cette Ville, nous y arrivâmes de nuit & nous en partîmes le lendemain douziéme avant le jour, il n'étoit pas encor trois heures du matin que nous étions déja en route, les chemins étoient ſi peu praticables qu'à peine avions nous fait une demie lieuë, qu'il fallut mettre pied à terre, nôtre

Caroſſe embourbé parfaitement, les chartiers joignirent aux douze chevaux qui nous menoient vingt-deux bœufs pour tirer nôtre équipage d'un mauvais pas, nous ne l'attendions point, nous continuâmes nôtre chemin & fimes environ une lieuë à pied, nous avions trés froid, & nous ne trouvions pas de maiſons où nous retirer, nous fûmes obligez de nous aſſeoir ſur la terre, le Révérend Pere Doutrelo ſe mit ſur une petite hauteur dans un bois voiſin, là comme un autre Saint Jean-Baptiſte, nous exhortoit à la penitence, dans le fond nous avions beſoin de patience, aprés nous être un peu repoſez, nous reprîmes notre route, & à la fin nous eumes le bonheur de trouver une petite Chaumiére, dans laquelle il n'y avoit qu'une pauvre femme couchée, ce ne fut qu'aprés bien des ſupplications & des promeſſes qu'elle nous fit la grace de nous ouvrir ſa porte, elle n'avoit ny bois ny chandelle, il nous fallut faire du feu avec du genet, à la lumiere duquel le Révérend Pere dit ſon Bréviaire en attendant le jour, nous ne manquâmes pas de récompenſer la charité de la bonne femme.

Notre Caroſſe ne vint nous rejoindre qu'à plus de dix heures, nous ne pûmes faire ce jour-là que

quatre lieuës, prefque toutes à pied, malgré la fatigue nous ne laiffions pas de rire fouvent, il arrivoit de temps en temps de petites avantures qui nous divertiffoient, nous étions tous crotez jufqu'aux oreilles, les Voiles de nos deux Meres étoient mouchetez de terre demi-blanche, cela faifoit un effet des plus drôles, nous arrivâmes le foir à Majenne, Monfieur notre Préfident en nous quittant nous preffa fort de venir loger chez lui, nous ne crûmes pas devoir accepter fes offres toutes gratieufes qu'elles étoient, nous fumes à l'Auberge où nous ne reftâmes pas long-tems fans nous coucher, car nous étions trés-laffes, j'oublie à vous dire que pendant la route nous ne gardâmes pas fcrupuleufement nos fix heures de filence, annoncée par le Révérend Pere Doutrelo.

Le treize nous fumes coucher à Laval, c'eft une Ville fort jolie, il y a une Communauté d'Urfulines, mais nous ny fumes pas loger, il étoit trop tard & il ne convenoit pas de déranger une Communauté à heures induë, de plus nous devions partir le lendemain de grand matin, c'étoit un Dimanche, le Pere Doutrelo nous dit la Meffe à la Paroiffe qui eft vis-à-vis l'Auberge où nous étions

logez, nous primes enſuite une taſſe de Chocola pour nôtre déjeuner avant que de partir, toute la Ville étoit à la porte de nôtre Auberge pour nous voir monter en Caroſſe, quoi-qu'il tombât fortement de la pluye, cela n'empêcha pas le peuple d'être dans la ruë depuis cinq heures du matin jusqu'à huit à nous attendre, je remarqué en cette occaſion que les Habitans de cette Ville, ſont auſſi curieux qu'on l'eſt à Roüen pour ne rien voir de rare.

Nous allâmes ce jour-là dîner à Vitrel, le Frere Crucy fut député pour nous faire aprêter à manger à l'Auberge, pendant que nous irions ſaluer Madame la Supérieure des Urſulines de cette Ville, elle prit le Pere Doutrelo pour un Prêtre de l'Oratoire, nous la laiſſâmes dans cette penſée, ſon erreur nous a bien diverti; en voyage, mon cher Pere, on rit de tout, aprés une heure de converſation avec cette Dame Supérieure, nous fumes dîner à l'Auberge & montâmes enſuite en Caroſſe, toute la Ville étoit encor en mouvement pour nous voir, vous ne croyez peut-être pas que votre fille dût un jour ainſi piquer la curioſité des Villes entiéres.

Ce jour-là quinze Décembre nous couchâmes

en un petit Village, où nous trouvâmes à l'Auberge deux Peres Capucins qui cherchoient à loger, notre Révérend Pere les invita à ſouper avec nous, on avoit envie de les bien régaler, mais on ne put avoir qu'une ſoupe au lait avec une omelette & quelque bagatelle pour deſſert, ſi nous ne dépenſâmes pas beaucoup nous rîmes bien en récompenſe, nous avons toujours été de trés-bonne humeur.

Enfin le Mardi ſeize nous arrivâmes à Rennes Ville Capitale de la Bretagne, les Dames Urſulines eurent la bonté d'envoier leur Tourriere un quart de lieue au devant de nous, cette bonne ſœur nous fit entrer chez un des principaux de la Ville pour nous chauffer, car il faiſoit trés-froid, le maître de la maiſon nous reçut parfaitement bien, & nous vint conduire juſques dans un Caroſſe qui nous attendoit à la porte pour nous mener aux Urſulines.

Je ne puis vous dire toutes les honnêtetez que nous avons reçues de cette aimable Communauté, il étoit dix heures du matin quand nous y arrivâmes, & nous y reſtâmes juſqu'au lendemain matin huit heures, pendant tout ce temps il n'eſt point d'attentions, de gracieuſetez & d'amitiez

dont l'on ne nous ait accablez de la part de ces Dames, le Pere Doutrelo fit sa résidence au Collége des Jésuites.

Plusieurs Révérends Peres de ce Collége nous firent l'honneur de nous rendre visite au Parloir, & nous engagérent à venir voir leur maison & leur Eglise, le Collége de Rennes est mille fois plus beau que celui de Rouen, les Bâtimens en sont magnifiques & trés-commodes, quoique l'Eglise soit trés-belle, je trouve cependant dans l'Eglise du Collége de Rouen quelque chose de plus frapant & de plus auguste, je donnerois aussi la préférence au jardin du Collége de notre bonne Ville, pendant que nous visitions le Collége, & que nous recevions bien des honnêtetez de la part des Révérends Peres qui le composent, le Frere Crucy étoit occupé à faire mettre en état les deux Chaises qu'il avoit arrêtées pour continuer notre route, il vint nous prendre en Carosse & nous conduisit à la Messagerie le prix de ces Chaises étoit de vingt livres par tête pour nous porter en un jour de Rennes à Hennebon.

Nous fumes dîner à Hors & coucher à Hennebon, le Révérend Pere Doutrelo avoit envoyé devant son valet à cheval, pour nous annoncer à

Madame Tranchepain, notre chére Supérieure de la Louiſienne, elle demeuroit depuis quelque tems chez les Dames Urſulines de Hennebon, où elle nous attendoit, comme il étoit tard, cette ſage Mere nous fit dire de coucher à l'Auberge pour ne pas déranger la Communauté où elle n'étoit pas maîtreſſe, & qu'elle envoyeroit le lendemain une Tourriere qui nous conduiroit au Monaſtére, nous obéïmes ſans peine à des ordres ſi raiſonnables.

Le lendemain huit heures nous arrivâmes aux Urſulines, nôtre chére Supérieure nous reçut à bras ouverts, & nous fit mille & mille amitiez, la Supérieure de la maiſon, Dame d'un vray mérite, nous reçut pareillement bien, elle fit donner une Chambre au-dehors au Père Doutrelo, un jour aprés notre arrivée je vis venir deux Religieuſes Urſulines de Plehermel conduite par le Révérend Pere Tartarin Jeſuite, Miſſionnaire de la Louiſienne, nous en avons encore une de Hennebon, ainſi notre Communauté eſt compoſée de huit Religieuſes Profeſſe, ſavoir Madame Tranchepain Supérieure, mes Dames Jude & Boulenger de la maiſon de Rouen, de Madame de Saint François Xavier, de la maiſon du Havre,

de Madame Cavelier, de la maiſon d'Elbeuf, de deux Dames de la maiſon de Plehermel, & d'une Dame de la maiſon de Hennebon, il y a deux poſtulantes, ma Sœur le Maſſif venuë de Tours & moi, & une Converſe qui eſt la Sœur Françoiſe, en tout nous ſommes onze, ſans compter deux Servantes, il y a bien des Communautez en France, qui ne ſont pas ſi nombreuſes, mais je doute fort qu'il y en ait dont tous les membres ſoient plus unis & plus contents de leur ſort.

J'oublie à vous dire, mon cher Pere, que ſur toute la route depuis Paris juſqu'à Hennebon, nous avons été preſque toujours en guerre le Frere Crucy & moi, le Révérend Pere Davangour m'avoit chargée d'être ſa Directrice, & Madame de ſaint Amand, Supérieure de ſaint Jacques, l'avoit chargé d'être mon Directeur, nous nous ſommes acquitez de notre commiſſion à merveille, de temps en temps nous nous diſions avec franchiſe nos véritez, le tout ſe faiſoit gayement, de mon naturel je ne ſuis pas mélancolique, le bon cher Frere ne l'eſt pas non plus, de fois à autre on rioit à nos dépens, mais étant les plus jeunes il nous convenoit de défrayer la Compagnie.

Les Révérends Peres Tartarin & Doutrelo, qui doivent faire le voyage avec nous, ſ'embarquérent le lendemain pour l'Orient afin de preſſer la charge du Vaiſſeau qui doit nous porter à la Louiſienne, nous fumes témoins de l'embarquement, il ſe fit à la porte du Monaſtére que la Mer arroſe, nous vîmes les deux Peres monter dans une jolie petite barque, & nous leur ſouhaitâmes un bon voyage.

Nos Révérendes Meres avant de partir de Roüen m'avoient accordé deux graces. Premiérement, que mon Noviciat commenceroit du jour de mon départ de Rouen pour Paris. Secondement, que je prendrois le Saint Habit de Religion à Hennebon, ayant reçu mon extrait Baptiſtaire que vous avez eu la bonté de m'envoyer, je fis reſſouvenir Madame Tranchepain de ſa promeſſe, elle m'écouta volontiers, & me la tenuë fidellement, le Révérend Pere Doutrelo ſe donna la peine d'aller à Vennes demander la permiſſion à Monſeigneur l'Evêque, ce Prélat l'accorda ſans difficulté, la Cérémonie de ma Priſe d'Habit ſe fit le dix-neuf de Janvier 1727. avec beaucoup de ſolemnité, j'ai pris le nom de Saint Staniſlas, Madame Tranchepain nôtre Supérieure régala

toute la Communauté d'Hennebon, le lendemain de ma Vêture, l'on me donna le voile noir, que je conſerverai pendant tout le voyage.

D'Hennebon nous nous embarquâmes dans un Caroſſe d'eau ſur la mer, dans lequel Monſieur Morin, riche Marchand de l'Orient, eut la bonté de venir avec nos Révérends Peres pour nous prendre & nous amener ici, nous ne fumes nullement incommodez des deux lieuës que nous fimes ſur mer, nous avons toujours logé chez ledit Sieur Morin, c'eſt un homme d'une grande politeſſe & d'un vrai mérite, nous lui avons bien des obligations, nous ſommes chez lui preſque auſſi commodement que dans une Communauté, nous y avons une Chambre qui nous ſert de Chœur, une autre de Refectoire, & pluſieurs autres de Dortoirs.

Nos Révérends Peres menent avec eux un Menuiſier, un Serrurier, & pluſieurs autres ouvriers, pour nous mon cher Pere, n'en ſoyez pas ſcandaliſé c'eſt la mode du païs, nous menons un Morre pour nous ſervir, nous menons auſſi un fort joli petit chat, qui a voulu être de notre Communauté, ſuppoſant apparemment qu'il y a à la Louiſienne comme en France, des ſouris, & des rats.

Je ne ſuis nullement fâchée des bruits que l'on fait courir dans Rouën, ſur mon ſujet, on prétend que je n'en ſuis point partie, & qu'on m'y voit ſouvent, cela m'eſt glorieux d'être en même tems dans deux Villes ſi éloignées l'une de l'autre, je me ſouviens d'avoir lû dans la Vie de Saint François Xavier, que ce grand Apôtre des Indes & du Japon ſe trouvoit ſouvent tout à la fois en divers lieux, ce qui eſt regardé comme un trés-grand prodige, je ne ſuis pas mon cher Pere, une aſſez grande Sainte pour opérer de pareils miracles, je ſuis certainement, non à Rouen, mais à l'Orient, & j'y ſuis toujours trés-gaye & trés-contente dans ma vocation, bien réſolue d'en remplir les devoirs le mieux qu'il me ſera poſſible.

Il partit d'ici le deux de ce mois un vaiſſeau pour Pontichery, il porte trois Révérends Peres Jéſuites Miſſionnaires, avant leur départ ils nous ont fait l'honneur de nous venir voir & de dîner avec nous pluſieurs fois, ils voulurent débaucher la moitié de notre Communauté pour établir un Convent d'Urſulines à Pontichery, mais le Révérend Pere Tartarin n'en a voulu donner aucune, nous avons la conſolation d'être tranſportées

dans un vaiſſeau, dont tous les principaux Officiers, nous paroiſſent de trés-honnêtes gens.

Nos Révérends Peres ne veulent point que nous diſions nôtre, comme vous ſçavez que l'on dit dans les Convents, parce que, diſent-ils, au premier moment nous entendrions les Matelots ſ'en mocquer, & diroient notre ſoupe, notre bonnet, ainſi du reſte, & il ſe trouve que depuis qu'ils nous l'ont deffendu, je ne ſçaurois m'empêcher de le dire, & même juſques à dire notre nez, & le Pere Tartarin me dit ſouvent, ma Sœur levez notre tête, & le tout pour rire & nous diſtraire de nos fatigues.

Le Révérend Pere Tartarin dit, qu'il ſe moquera bien de nous ſi nous nous trouvons indiſpoſées ſur la mer aprés notre embarquement & nottamment de celle qui commencera, je ſouhaite être la premiere pour en être plûtôt quitte, & avoir le plaiſir de rire des autres à mon tour.

L'on embarque dans notre vaiſſeau une quantité de Moutons & cinq cens Poulles, on n'a pas envie, comme vous le voyez, que nous mourions de faim ſur la route.

Enfin, mon cher Pere, eſt arrivé ce jour, ce grand jour, ce jour tant déſiré, pour notre départ, le

vent ſ'est rendu favorable, & l'on nous avertit preſentement, qu'il faut nous embarquer dans une heure, je ne puis vous exprimer la joye de toute notre Communauté, pour la mienne elle ſeroit ſans pareille, ſi elle n'étoit tempérée par la douleur que je reſſens en m'éloignant de vous, & de ma chere Mere pour qui j'aurai toute ma vie la plus vive reconnoiſſance, lors que je me rapelle toutes les bontez que vous avez eûës pour moi, je ne puis que je ne m'attendriſſe, il n'y a que Dieu ſeul dont j'entens & je ſuis la voix qui puiſſe me ſéparer de parens, dont j'ai mille fois éprouvé la tendreſſe & que j'embraſſe maintenant de tout cœur.

Nous allons tout preſentement nous embarquer quoi que les pacquets de Madame Cavelier & les miens, qu'on avoit envoyez par le Havre pour être tranſportez ici, ne ſoient pas encore arrivez, peut-être que le bon Dieu les ayant jugez ſuperflus, aura permis qu'ils ſoient coulez au fond de la mer, que ſa ſainte volonté ſoit faite, ſ'ils viennent à bon port, on nous les envoyera dans un autre bâtiment.

Monſieur Morin à la bonté de venir avec un aſſez grand nombre des principaux Habitans

de la Ville, nous conduire jufqu'à la premiere dînée trois lieuës fur mer, & ils reviendront ce foir dans une barque.

Je fuis embaraffée comment nous allons pouvoir monter dans notre Vaiffeau, car il eft tréshaut de bord, le Révérend Pere Tartarin dit qu'il nous fera mettre deux à deux dans une pouche, & qu'on nous guindera avec une poulie, comme l'on fait un ballot, mais notre Capitaine quoi que peu expérimenté dans la charge d'une telle Marchandife, nous affure qu'il nous fera monter plus commodément, à fçavoir affifes dans un fauteüil l'une aprés l'autre.

Adieu mon trés-cher Pere, je vous fupplie de me donner fouvent de vos chéres nouvelles, je n'ai rien au monde de plus cher, que vous & ma chere Mere, foyez perfuadez qu'il ne falloit pas moins, pour me féparer de vos chéres perfonnes, que la gloire d'un Dieu, & le falut de fes pauvres Sauvages, mais je vous affure que je ne ferai féparée de vous que de corps, je vous ferai toûjours unie d'efprit & de cœur, mais comme je ne puis rien de moi-même, je m'adreffe à celui qui peut feul vous combler de bénédictions je le prie chaque jour, pour la confervation de vos fantez,

& la ſanctification de vos ames, je vous demande en grace de ne pas oublier une fille, qui ſera toute ſa vie, avec le plus profond reſpect & la plus parfaite reconnoiſſance,

MON TRES-CHER PERE,

Vôtre trés-humble & trés-obéïſſante
Fille & ſervante HACHARD
de Saint Staniſlas.

APPROBATION.

J'AI lû par l'Ordre de Monſieur le Lieutenant Général de Police, *la Premiere Lettre d'une Dame Urſuline* : je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion, à Roüen le 10. Juin 1728.

LE GROS.

Vû l'Approbation du Sieur le Gros, permis d'imprimer à Roüen, ce 10. Juin 1728.

DE HOUPPEVILLE.



LETTRE

A LA NOUVELLE ORLÉANS,

Ce vingt ſeptiéme Octobre 1727.

MON CHER PÈRE,

J'ai reçû l'honneur de la vôtre dattée du ſix Avril dernier, je l'ai reçûë le vingt de ce mois veüille de Sainte Urſulle ſortant de retraite, jugez mon trés-cher Pere, quelle fut ma joye d'apprendre de vos cheres nouvelles, de celles de ma chere Mere, & de toutes mes ſœurs, vous avez dû recevoir deux de mes Lettres, l'une écrite la veüille de nôtre Embarquement à l'Orient Ville de baſſe Bretagne, & l'autre à la Caille Saint Loüis, un des Ports de l'Iſle Saint Domingue, dans la premiere du vingt-deux Février 1727. Je vous marquois tout ce qui s'étoit paſſé ſur notre route depuis Roüen juſqu'à nôtre Embarquement

D

& dans la feconde du quatorze May notre arrivée en cette Isle, vous voyez, mon cher Pere, que je ne perds pas une feule occasion pour vous témoigner la reconnoiffance parfaite que j'ai de toutes les bontez que vous avez eu pour moi, mais particulierement de l'heureux confentement que vous avez donné à mon départ, contre l'avis de tant de perfonnes qui f'oppofoient aux deffeins de Dieu, de toutes les obligations que je vous ai, je regarde cette derniere, comme la plus grande, & la plus agréable à Dieu, comme ma reconnoiffance quelque parfaite quelle foit, eft toûjours peu de chofe, je m'adreffe tous les jours à Nôtre-Seigneur, & le prie qu'il foit vôtre récompenfe, & qu'il vous conferve une parfaite fanté.

Ceux qui vous ont dit que nous avions été en péril pendant quinze jours à la Rade de l'Orient, ce font bien trompez, il eft vrai que nous fûmes viron un heure en péril, aprés quoi nous fecouames les oreilles comme font les Ecolieres, & nous nous remimes en route, il n'y parut plus, finon que nôtre vaiffeau faifoit un peu d'eau, & qu'on étoit obligé de pomper toutes les deux heures, & quelquefois plus fouvent, il fe peut faire que les habitans de l'Orient nous ayent crûs perdus, mais

quand bien même, cela auroit été, nous n'aurions été perdus avec la grace de Dieu, que pour le monde, mais non, Nôtre-Seigneur ne ſ'eſt point contenté de notre bonne volonté, il veut encore ici en voir l'effet.

Vous m'aprenez que ma ſœur Loüiſon poſtule au Val-de-Grace, je ſouhaite de tout mon cœur, quelle ſoit Religieuſe dans cette ſainte Maiſon, elle aura l'avantage d'y vivre avec une perſonne dont j'honore ſingulierement le mérite & la vertu, c'eſt Madame de Quevreville, le Seigneur lui avoit donné comme à moi, vocation pour nôtre établiſſement de la Louiſienne, je comptois bien faire ce voyage avec une ſi aimable compagnie, mais des raiſons de famille l'ont retenüe en France, ſ'y ma ſœur m'en croît elle ſuivra exactement les avis du Révérend Pere Houppeville mon ancien Directeur & à preſent le ſien, je deſire qu'ils lui ſoient auſſi ſalutaires qu'à moi.

J'aurai bien de la joye, ſi ma ſœur Eliſabeth continüe à reſter à Saint François, quel bonheur pour elle ſ'y elle pouvoit y être Religieuſe avec ma ſœur Aînée, je me flate que vous m'inſtruirez des progrès que mon cher frere fera dans les ſciences, le plus ardent deſir de mon cœur eſt

qu'il ſoit un jour, ou un bon ſaint Prêtre, ou un fervant Miſſionnaire Jeſuite, le frere d'une de nos Meres, eſt Miſſionnaire à cinq ou ſix cens lieües d'ici c'eſt le Révérend Pere Boullanger Jeſuite, je ſuis cependant un peu fachée contre mon frere de ce qu'il ne m'a point écrit, ſ'y c'eſt une plume qui lui manque qu'il me le diſe confidament, & je lui en envoyerai une, où ſi c'eſt qu'il ait oublié à écrire c'eſt une autre affaire je le prie de raprendre, & de me donner par la premiere occaſion, de ſes nouvelles, j'attens auſſi la même grace de ma ſœur Dorothée que j'embraſſe de tout mon cœur.

Pour mon frere le Religieux, il ne m'a pas fait l'honneur de m'écrire, ſeroit-il faché contre moi, ou me croît-il fachée contre lui, il eſt vrai que pour me détourner de mon deſſein, il me dit avant mon départ bien des choſes qui ne devoient pas me faire plaiſir, mais j'ai regardé tout cela comme une épreuves & même comme une marque de ſon amitié, mon cher Pere, quand on eſt aſſuré de faire la volonté de Dieu, on compte pour rien les diſcours des hommes, bien des gens ont traité nôtre entrepriſe de folie, mais ce qui eſt folie aux yeux du monde, eſt ſageſſe aux yeux du Seigneur,

ſ'y ce cher frere eſt encore faché contre moi de ce que je n'ai pas déferé aveuglement à ſes avis, je vous ſuplie de faire ma paix avec lui, ſ'y je ne lui écris pas, c'eſt que naturellement timide je n'oſe prendre cette liberté qu'il ne m'en ait donné auparavant la permiſſion, je crois cependant qu'il ne m'a pas oublié pendant nôtre Navigation. Il me ſemble même avoir reſſenti l'effet de ſes fervantes prieres dans pluſieurs rencontres, ou je vous aſſure que nous devions périr, chacun diſoit dans notre Vaiſſeau nommé la Gironde, que de dix Vaiſſeaux qui auroient autant de ſecouſſes que le notre, il n'y en auroit pas un de réchapé, qu'il falloit qu'il y eut de bonnes ames qui priaſſent pour nous, à la tête de ſes bonnes ames je mettois toûjours ce cher frere, je vous prie de l'aſſurer que je conſerve toûjours pour lui l'attachement le plus ſincere.

Quoi que je ne connoiſſe pas encore parfaitement le Païs de la Louiſienne je vais cependant, mon cher Pere, vous en faire un petit détail, & je puis vous aſſurer qu'il ne me ſemble pas être à Miſſicipy, il y a autant de magnificence & de politeſſe qu'en France, les Etoffes d'or & de Velours y ſont communes, quoi que trois

fois plus cheres qu'à Roüen, le Pain y coute dix ſols la livre, il eſt fait de farine de Bled d'Inde autrement Bled de Turquie, les œufs quarante-cinq & cinquante ſols la douzaine, le lait quatorze ſols le pot, moitié meſure de France, nous y mangons de la viande, du Poiſſon, des Poix & des Féves Sauvages, & pluſieurs fruits & Légumes, comme des Ananas qui eſt le plus excellent de tous les fruits, des Melons d'eau, des Patates, des Sabotines, qui ſont à peu prés comme des Pommes de Rainette griſe en France, des Figues Banales, des Pacanes, des Noix d'Arcajous que ſi-tôt qu'on en mangent prennent à la gorge, des Girmons, qui ſont comme des eſpeces de Citrouilles, & mille autres fruits qui ne ſont pas encore venus à ma connoiſſance.

Enfin nous vivons de Bœufs Sauvages, de Chevreüils, de Signes, d'Oirs & Dindes Sauvages, de Liévres, Poulles, Canards, Sercelles, Faiſants, Perdrix, Cailles & autres Volailles & Gibier de differentes eſpeces, les Riviéres y ſont fécondes en poiſſons monſtrueux, nottament des Barbües, qui eſt un excellent Poiſſon, des Rais, des Carpes, des Salmandes, & une infinité d'au-

tres Poiſſons qu'on ne connoît point en France, l'on fait beaucoup d'uſage ici de Chocolat au lait & de Caffé, une Dame de ce Païs nous en a donné bonne proviſſion, nous en prenons tous les jours l'on fait trois jours gras chaque ſemaine en Carême, & le cours de l'année le Samedi gras comme aux Iſles Saint Domingue, nous nous accoûtumons à merveilles aux vivre Sauvages de ce Païs, nous mangeons du Pain moitié ris & moitié farine, il y a ici du Raiſin Sauvage, plus gros que le Raiſin François, mais il n'eſt point en grape, on le ſert dans un plat comme des Prunes, ce que l'on mange davantage & qui eſt plus commun eſt du Rit au lait, & de la ſagamité que l'on fait avec du Bled d'Inde broyé dans un mortier, puis l'on fait bouillir la farine dans de l'eau avec du Beurre ou de la graiſſe, le peuple de toute la Louiſienne trouve ce manger trés-bon.

J'ai été curieuſe de m'informer de l'état du terrain de ce Pays, afin, mon cher Pere, de pouvoir vous en donner quelque petite idée, vous apellez ce lieu-ci tantôt la Louiſienne & tantôt Miſſiſipi, mais ce doit être la Louiſienne, c'eſt le nom que lui donna Monſieur Robert Cavelier

Sieur de la Salles natif de Roüen, quand il y vint avec le Sieur Joustel & plusieurs autres personnes de la même Ville, faire la premiere découverte en 1676. & en 1685. En consideration du Régne de Loüis le Grand, & ce nom de la Louisienne lui est resté, mais le nom de Missisipi c'est le fleuve qui s'appelloit ainsi, auquel ledit Sieur de la Salle donna le nom de fleuve Colbert, parce que Monsieur Colbert étoit lors Ministre d'Etat, mais ce nom de Colbert ne lui a pas resté, l'on a continué de le nommer le fleuve de Missisipi, & plusieurs le nomment à present le fleuve Saint Loüis, c'est le plus grand fleuve qu'il y ait dans toute l'Amérique excepté celui de Saint Laurent, il se joint à ce fleuve de Missisipi une infinité de Riviéres, il a sept à huit cens lieües depuis sa source jusqu'au Golfe du Mexique dans lequel il se décharge, mais il n'est pas Navigable il n'y peut monter & descendre aucuns Bâtimens mais seulement des petites Chaloupes qui peuvent porter douze ou quinze personnes, d'autant que ce fleuve étant borné par des Forêts de hauts Arbres, la rapidité de ses eaux cave & creuse la terre du Rivage, de façon que les Arbres y tombent, & il s'en joint à certains lieux

une quantité qui ferment le paſſage de la Riviére, ce ſeroit un travail infini & des dépenſes immenſes, ſi l'on vouloit débaraſſer tous ces Arbres pour rendre ce fleuve Navigable & en état d'y faire monter & deſcendre des Bâteaux, à joindre qu'il y a des bancs de ſable par diſtance, & qu'il y faudroit faire un Talut.

Nous ſommes ici plus prés du Soleil qu'à Roüen, ſans cependant y avoir de trés-grandes chaleurs, l'Hiver y eſt aſſez modéré, il dure pendant viron trois mois, mais ce ne ſont que des petites gelées blanche; l'on nous a aſſuré que le païs de la Louiſienne eſt quatre fois plus grand que la France, les terres ſont trés-fertilles, & raportent pluſieurs recoltes chaque annêe, non pas le long du Fleuve & des Rivieres, car ce ne ſont en la plûpart que des Forêts de Chênes, & autres arbres de hauteur & de groſſeur prodigieuſe, des Rozeaux & des Cannes qui croiſſent de dix quinze & vingt pieds de hauteur, mais à quelques lieües de là ce ſont des prairies, des pleines, & des campagnes, où il croit une quantité d'arbres nommez des Cottonniers, quoi qu'ils ne raportent point de Cotton; des Chicomores, Meuriers, Chataigniers, Figuiers, Aman-

diers, Noyers, Citronniers, Orangers, Grenadiers, & autres qui font la beauté des Campagnes, si le terrain étoit cultivé il n'en seroit pas de meilleur au monde, mais pour cela il faudroit qu'il fût autrement peuplé, & qu'il y vint de France des ouvriers de tous métiers, un Homme y travaillant seulement deux jours à bécher la terre, & y en semenser du bled, en recueillira plus que suffisament pour se nourir pendant toute l'année, mais la plûpart des Peuples y vivent dans l'oisiveté, & ne s'apliquent presque qu'à la Chasse & à la Pêche; la Compagnie fait beaucoup de Commerce de Pelletrie, Castors, & autres Marchandises avec les Sauvages, qui sont gens dont la plûpart sont trés-sosiable. Voilà tout ce que j'ai pû aprendre de l'état de ce païs, je vous en informerai plus emplement par la suite, quand j'en serai plus instruite.

Vous me marquez, mon cher Pere, avoir acheté deux grandes Cartes de l'état du Missisipi, & que vous n'y trouvez pas la Nouvelle Orleans, il faut aparament que ces Cartes soient anciennes, car l'on n'auroit pas dû y obmettre cette Ville Capitalle du païs; je suis fachée qu'il vous aye couté cent-dix sols pour n'y pas trouver le lieu

de notre reſidence; l'on va je croi faire de nouvelles Cartes où notre établiſſement ſera marqué.

Nous avons fait huit jours de Retraite avant la Sainte Urſule, le Reverend Pere de Beaubois nous faiſoit tous les jours trois Conferences, notre poſtulante Demoiſelle de Tours a pris l'Habit le jour de Sainte Urſule, & ma Sœur Françoiſe le va prendre le jour de la Touſſains, nous ſommes ici autant bien logez que l'on peut ſouhaiter, en attendant que notre Couvent ſoit achevé de bâtir; il n'y a point de Maiſon Religieuſe qui aye ſi bien été dans leur commencement; en arrivant ici le Reverend Pere de Beaubois nous aprit qu'il venoit de perdre neuf Negres qui avoient peri d'un ſeul coup de vent de Nord, c'eſt une perte de neuf mille livres, la Compagnie des Indes nous en a donné huit il y a quinze jours, dont deux ſe ſont enfuits aparament dans les bois ou ailleurs, il ſ'en eſt auſſi évadé quatorze ou quinze à la Compagnie le même jour, nous en avons gardé une belle pour nous ſervir, & le reſte nous les avons envoiyés à notre habitation pour cultiver nos terres, cette habitation n'eſt qu'à une lieüe d'ici, nous y avons

un Econome & ſa Femme qui ont ſoin de conſerver nos intérêts.

Nous gardons ici la cloture avec autant de regularité que les Convents de France; ſi nous avions le malheur que le Reverend Pere de Beaubois fut malade, & qu'il ne pût pas nous venir dire la Meſſe, nous la perdrions le jour de Pâques, & même pendant ſix mois plûtôt que de ſortir de notre Couvent pour l'aller chercher à la Paroiſſe.

Les Reverends Peres Tartarin & Doutrelo, ſont partis d'ici il y a ſix ſemaines pour trouver leur poſte vers les Illinois, notre Reverend Pere Superieur eſt maintenant ſeul ici avec le Frere Pariſel.

Je ne vous parlerai point, mon cher Pere, des mœurs des ſéculiers de ce Pays ne les connoiſſant pas & n'ayant nulle envie de les connoître, mais l'on dit, que ce ſont des mœurs bien corrompus & bien médiſans, il y a auſſi un trés-grand nombre d'honnêtes-gens, il ne ſ'y voit aucunes de ſes filles qu'on diſoit y avoir été envoyées par force, il n'en eſt parvenu aucunes juſques ici, vous dites, mon cher Pere, que le Révérend Pere de Houppeville fait toutes ſes

dévotes Religieuſes, nous aurions beſoin ici de ce Révérend Pere, non pas pour y faire des Religieuſes, mais des dévotes, car un Révérend Pere Capucin nous aſſura l'autre jour qu'il n'y en avoit pas une dans tout le païs, ny aux environs.

Toutes nos Meres ſont en parfaite ſanté, excepté nôtre Révérende Mere Supérieure, que nous avons eu le chagrin de voir preſque toûjours malade depuis que nous ſommes ici, elle eſt cependant un peu mieux qu'elle n'a été, elle vous ſaluë, ainſi que toute notre Communauté.

Je vous aſſûre, mon cher Pere, qu'elles ont toûjours mille & mille bontez pour moi, principalement nôtre aimable Mere Supérieure, plus je ſuis ſous ſa conduite, plus je l'aime, je reçois tous les jours de nouvelles marques de ſa tendreſſe, ce qui me fait peine eſt que je ne le merite pas, je ſuis contente on ne le peut davantage, enfin autant qu'on le peut être en ce monde, & qui ne le ſeroit me trouvant dans une ſociété de ſaintes filles, l'on voit bien que c'eſt le bon Dieu qui a lui-même choiſi ſes ſujets, car il n'y a pas une de ſes Meres qui n'aye un merite infini, & une dévotion des plus parfaites, nota-

ment notre Révérende Mere Supérieure, & la Mere de S. François Xavier maîtreſſe des Novices, qui étoit aux Urſulines du Havre, & avec laquelle je partis de Roüen, nous ne ſerions pas ſurpriſes de leur voir faire des miracles, c'eſt à moi de marcher ſur leurs traces, ſuivre leurs exemples, & les imiter en tout ce que je pourrai.

Je ſupoſe que ma ſœur Aînée ſe porte bien, je ſuis ſurpriſe qu'elle ne m'aye pas écrit, je l'embraſſe de tout mon cœur & me recommande à ſes ſaintes prieres.

J'oublie à vous dire, mon cher Pere, que dans le péril où nous avons été dans la Gironde, je promis aux ames du Purgatoire ſix Meſſes, à condition que vous voudriez bien avoir la bonté de les faire dire, étant perſuadé de votre bon cœur, & que vous ne me les refuſerez pas.

Ce paquet va partir dans le Prince de Conty, qui vient de nous aporter des Naigres de la Guinée, la Gironde part d'icy au même-temps, ainſi que le Dromadaire, mais j'eſpére que le Prince de Conty, eſt le meilleur voillier & qu'il arrivera le premier en France, & mettra à l'inſtant ce paquet à la poſte de l'Orient pour vous être tenu.

Je vous aſſûre, mon cher Pere, que mon éloignement ne diminuë en rien l'eſtime & le reſpect que j'ai toûjours eu pour vous, ſi je n'étois auſſi contente dans ma vocation que je le ſuis, l'éloignement de vos chéres perſonnes ſeroit pour moi un chagrin trés-grand.

Je me porte parfaitement bien graces au Seigneur, je ſouhaite que votre ſanté ſoit auſſi bonne, je n'ai été nullement incommodée de la mer, quoi que notre traverſe aye été trés-longue, & trés-difficile, cauſée par les vents qui nous ont été preſque toûjours contraires, je vous envoye une Relation de tout notre voyage, elle vous fera ſans doute plaiſir, je finis crainte de vous ennuyer, adieu mon trés-cher Pere, je vous embraſſe mille fois, mais non je ne puis vous êtes trop loin, je prie donc mon cher Frere de ſ'acquitter pour moi de cette aimable commiſſion, je ſuis de tout mon cœur, dans un profond reſpect & une parfaite reconnoiſſance,

MON CHER PERE,

Vôtre trés-humble & trés-obéïſſante
Fille & Servante HACHARD
de Saint Staniſlas.

APPROBATION.

J'AI lû par l'Ordre de Monſieur le Lieutenant Général de Police, *la ſeconde Lettre d'une Dame Urſuline*, je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Roüen le 10. Juin 1728.

LE GROS.

Vû l'Approbation du Sieur le Gros, permis d'imprimer à Roüen, ce 10. Juin 1728.

DE HOUPPEVILLE.



RELATION.

A LA NOUVELLE ORLÉANS

Ce vingt-ſeptième Octobre 1727.

VOus m'avez témoigné, mon cher Pere, ſouhaiter d'avoir une Relation de notre Voyage, c'eſt un effet de votre bon cœur, de prendre interêt à ce qui nous regarde, s'en eſt un de ma reconnoiſſance de vous contenter en tout ce que je pourrai, voici une confeſſion généralle de tout ce qui s'eſt paſſé depuis mon départ de France, voyez combien je ſuis fidéle à vous rendre mes comptes.

Nous nous Embarquâmes le vingt-deuxiéme Février 1727. dans le Vaiſſeau de la Gironde commandée par Monſieur de Vauberci, le ſecond

F

Capitaine étoit Monſieur Guéret, ce dernier a eu pour nous des égards & des attentions s'y grandes que nous ne pourons jamais lui en marquer aſſez de reconnoiſſance, avant que de nous Embarquer nous fumes prendre congé de Monſieur Dufaillet Commandant de l'Orient, & Directeur de la Compagnie des Indes, auquel nous avons auſſi beaucoup d'obligation, de-là nous nous rendîmes au Vaiſſeau accompagné de Monſieur & de Madame Morin & de pluſieurs de nos amis qui voulurent bien préſider à notre Embarquement, Meſſieurs nos Capitaines nous reçurent à bord ou ils nous attendoient, mais le vent ayant changé il fut réſolu que nous ne mettrions à la voille que le lendemain, ce retardement nous donna le temps de nous arranger dans notre chambre, c'étoit une clouaiſon que l'on avoit faite pour nous dans l'entrepont de dix-huit pieds de long & de ſept ou huit de large, nous étions de notre bande dans cet endroit, ſix lits chaque coté, trois l'un ſur l'autre de ſorte que nous n'avions pas la commodité d'être aſſiſes ſur nos lits ſans ſentir le plancher, pour moi je puis vous aſſurer que j'y ai été ſouvent attrapée puiſque j'étois une de celles qui couchoient en haut, parce qu'on y avoit mis les

plus legeres, une de nos sœurs qui faisoit la treiziéme couchoit en bas au passage.

Dans cet endroit il y avoit pour toute fenêtre deux sabots grands comme deux fois la main, encore bien souvent ne pouvoit-on les ouvrir à cause des lames d'eau qui venoient nous arroser jusques dans nos lits, nous étions obligez de nous lever & coucher, les unes aprés les autres, ne pouvans être dans notre chambre plus de deux ou trois à la fois, malgré les extrêmes chaleurs que nous avons essuyez dans cette étuve, le Seigneur nous a toûjours conservez en parfaite santé, nous avions la consolation d'être seules dans notre chambre, tous les autres passagers étoient ensemble dans la Sainte Barbe, nos Révérends Peres étoient encor plus mal que nous, ils n'avoient qu'un méchant petit trou qui n'avoit aucun jour, ils furent obligez de le quitter ne pouvant y rester dans les grandes chaleurs, ils prirent le parti de coucher sur la dunette au gré du vent & de la pluye, la tête enfermée dans un panier à laissive, pour recevoir la pluye quand il en venoit.

L'on mit donc à la voille le lendemain vingt-troisiéme Février à deux heures aprés midi le temps étoit beau, nous étions montez bonne com-

pagnie ſur la dunette, quand à demie lieüe de l'Orient, notre vaiſſeau toucha deux fois contre un Rocher, le choc ſut trés-rude & cauſa l'alarme dans le Vaiſſeau, l'on hauſſa en même temps les voilles, cela ayant été remarqué au Port de l'Orient, l'on ne manqua pas d'avertir Monſieur Dufaillet que notre Vaiſſeau étoit échoué, ce Monſieur & encore pluſieurs autres vinrent à notre ſecours, il nous dit qu'il auroit été triſte que nous euſſions fait naufrage au Port, il nous r'aſſura de la crainte que nous avions eüe, & fit travailler avec tant de vigueur que nous nous trouvâmes délivrez de cette premiere frayeur, & en état de continuer notre route, notre Vaiſſeau ne reçut aucun dommage de ce coup ſi terrible, ce fut alors que chacun commença à payer le tribut à la mer, pas une n'en échapa, mais celles qui ont été les moins malades, ce fut la Mere le Boullanger & moi qui en fumes quittes pour quelques maux de cœur.

Les vents changerent & nous devinrent tout à fait contraires, le Vaiſſeau étoit dans une agitation continuelle, & faiſoit des bonds qui nous renverſoient les uns ſur les autres, la ſouppe n'étoit pas plutôt miſe ſur la table qu'elle étoit renverſée

ſur la nappe, à moins qu'on eut la précaution de la bien tenir à deux mains encore falloit-il que ce fut un Marin, car nous autres nous avions aſſez que de nous tenir nous-mêmes, cela contribuoit quelquefois à nous faire rire malgré le mal de mer qui eſt une maladie trés violente & qui réduit à une eſpece d'extrémité, mais quand une fois on la connoît l'on ne s'en inquiete point parce qu'on n'en meurt pas, notre Révérende Mere Supérieure a été celle qui s'en eſt reſſentie plus long-temps, mais cela n'a rien diminué de ſon zéle & de ſon courage pour la gloire de Dieu, il ſuffiſoit de la regarder pour nous animer non-ſeulement à ſouffrir avec patience, mais encore avec joye, nous avons eu la conſolation de voir que malgré le mal de mer & les autres épreuves que nous avons eües, cauſez par les tempêtes la longueur de la Navigation & la rencontre des Corſaires, aucune ne s'eſt repentie du ſacrifice qu'elle a fait d'elle même à Dieu, ni même qui ait paru s'inquietter des riſques ou nous avons pluſieurs fois cru être à cauſe des mauvais temps.

Ce fut dans cette ſçituation que notre Révérende Mere Supérieure fit un Vœu en ſon nom & celui de la Communauté à la Sainte Vierge & à Saint

François Xavier afin de mériter leur protection, la tempête étoit si forte & la mer si orageuse quelle causa la mort à quarante-neuf moutons, & à une quantité de poulles qu'on avoit embarquez dans notre Vaisseau pour notre nouriture & celle de l'Equipage, on les trouva étouffez & on les jetta à la mer, de ce qui diminua beaucoup nos vivres & nous réduisit à manger du rit à l'eau, du bœuf sallé & du lard si mauvais que nous n'en pouvions manger, & des Féves accommodez avec du saindoux n'ayant point de beurre, mais toute cette mauvaise nourriture n'a point affoibli nos santez.

Enfin le vent étant contraire notre Vaisseau n'avansoit gueres, en quinze jours nous ne fîmes pas le chemin de trois, cela diminuoit aussi notre eau ensorte que nous fumes réduits ainsi que l'équipage à demi pinte d'eau par jour encore étoit elle trés-mauvaise, si nos Capitaines avoient trouvé le vent favorable ils auroient relaché aux Canaries pour y faire de l'eau, mais le vent n'étoit favorable que pour retourner au Port Loüis, ce qui obligea nôtre Capitaine de relacher à l'Isle de Madére le douze Mars à trois cens lieuës de l'Orient.

Cette Isle apartient au Roy de Portugal, elle

eſt diviſée en trois Villes, la principalle eſt Epiſcopalle & c'eſt celle ou nous fumes en rade, auſſi-tôt qu'on nous aperçut on envoya un Canot au devant de nous pour ſçavoir ce que nous voulions, les envoyez furent ſatisfaits auſſi-tôt, notre Capitaine ſalua la Ville par ſept coups de canon, la Ville lui répondit par cinq autres, enſuite nous jetâmes l'Ancre, ceux qui étoient venus nous voir ayant raporté qu'il y avoit dans le Vaiſſeau un Convent de Religieuſes & pluſieurs Jeſuites Miſſionnaires, cette nouvelle picqua la curioſité & nous attira bien des viſites, les Peres de la Compagnie de Jeſus qui ont dans cette Ville un fameux College furent des premiers à ſe rendre à notre bord, ils ne donnérent pas le temps à nos Peres de les prevenir.

L'on ne peut être plus gratieux que ſont ſes Peres, il ni en avoit qu'un qui parla François, mais il nous dit mille choſes obligeantes au nom de tous, ils nous preſérent d'aller à terre, & de prendre notre logement chez eux, mais nous les remerciâmes, nos Révérends Peres furent le lendemain dîner chez eux, on les reçut avec politeſſe, on les traita avec magnificence & pour preſent on leur donna un Bellier.

Nous eumes auſſi part à la générοſité de ſes Peres, il nous aporterent eux-mêmes de grands panniers pleins de toutes ſortes de rafraîchiſſemens, comme Citrons en abondance, Salades, Confitures & autres, pendant trois jours que nous demeurâmes en rade, ces généreux & gratieux Peres nous firent pluſieurs viſites, paroiſſans prendre un grand plaiſir à nous voir, louant fort le zéle qui nous a fait entreprendre un ſi long & pénible voyage, la plus grande peine qu'ils diſoient avoir, étoit de ne pouvoir nous faire plus de bien, eſtimans ce qu'ils faiſoient pour nous comme rien en comparaiſon de leur bonne volonté, il y avoit pluſieurs de ces Peres qui avoient de grandes lunettes ſur le nez à la mode de Portugal, & j'en remarqué un jeune qui les ôta pour lire quelque choſe, ce qui nous parut fort extraordinaires, du reſte leurs manieres ſont à peu prés comme celles de nos Peres de France, excepté qu'ils portent leurs cheveux plus cours.

Nous vîmes pluſieurs autres Meſſieurs des plus conſiderables de cette Ville, entr'autres Monſieur l'Intendant du lieu qui vinrent nous rendre viſite, tous habillez de noir portant chacun un reliquiere & chapelet à leur col, l'inquiſition étant dans cette

Iſle comme en Portugal & en Eſpagne, les Ecoliers des Jeſuites eurent auſſi la curioſité & la permiſſion de nous venir voir, nous en fumes accablez, ils portent tous un chapelet à la main qui leur ſert de contenance, mais l'on dit qu'ils n'en ſont pas plus dévots, nos Révérends Peres trouvent l'Egliſe de ſes Peres Jeſuites trés-magnifique, la Contretable & le devant d'Autel en eſt d'argent maſſif & les murailles de porcelaine, il n'eſt point d'Egliſe en France ſi riche en ornemens, les arbres de cette Iſle étoient chargez de fruits en maturité au mois de Mars, nous ne vîmes point de femmes elles ni ſont pas viſibles, on ne les voit qu'à travers les grilles, elles ne ſortent que pour aller à la Meſſe & toutes à la même heure, enſorte qu'elles forment une eſpece de Proceſſion, elles marchent couvertes de grands voilles & en ſilence s'y ce n'eſt quelles diſent leur chapelet.

Il y a dans cette Iſle deux Convents dont le principal eſt de l'ordre de Sainte Claire, l'Abeſſe eſt une Princeſſe Portugaiſe, comme elles ſont plus libres que les Séculieres, le bruit de nôtre arrivée parvint bien-tôt juſqu'à elles, cette Abeſſe écrivit une lettre toute gratieuſe à notre Révérende Mere

Supérieure pour la convier & toute ſa Communauté d'aller chez elle, elle nous donnoit à toutes de grandes loüanges, ſon ſtile étoit trés-tendre, du moins nos Officiers nous l'éxpliquérent de cette maniere; car la lettre étoit écrite en Portugais notre Révérende Mere Supérieure lui répondit en François, & elle reçût la lettre de notre aimable Mere avec toutes ſortes de marques d'eſtimes & d'amitié, quoiqu'elle ni dût rien connoître, à moins qu'elle ne ſe la fit expliquer par quelque perſonne qui entendit le François & le Portugais, le lendemain une jeune femme du bord lui ayant été rendre viſite de la part de notre Communauté, elle fut comblée d'honêtetez & de preſens, les Religieuſes de ce Monaſtere qui ſont au nombre de plus de trois cens, voulurent l'embraſſer à la porte conventuelle lui réïterant leurs inſtances pour nous engager à aller chez elles, mais ne jugeans pas devoir le faire ayans l'eau dons nous avions beſoin, nous crûmes devoir édifier le public en demeurant attachez à notre cloture de la Gironde plutôt que de paroître dans une Ville ou les femmes ſéculieres même ne ſe montrent pas, enfin nous remerciâmes la Ville par un coup de canon, & nous primes le larges pour continuer

notre route, je croi que ſi nous euſſions reſté plus long-temps en rade, les Religieuſes moins attachez à leur cloture que nous à la notre auroient quitté leur Convent pour nous venir voir, on leur avoit parlé de la modeſtie de notre habilement qu'elles trouvoient bien differend du leur, elles en furent charmées auſſi bien que les Révérends Peres Jeſuites.

Le vent ne nous fut favorable que pendant deux jours & enſuite il ſe changea contre nous, enſorte que nous fumes long-temps à faire deux cens lieuës au bout deſquels nous découvrimes un Corſaire Forban, ou Saltin, du moins donna-t-il lieu de le juger tel par ſa contenance, auſſi-tôt l'on ſongea à faire tous les préparatifs néceſſaires pour le combat, chacun s'arma, les canons furent chargés & tous prirent leurs poſtes, il fut réſolu que pendant le combat nous ſerions renfermez dans l'entrepont, les femmes ſéculieres s'abillerent en hommes, elles n'étoient que trois c'étoit toûjours pour augmenter le nombre de l'Equipage, cependant elles diſoient adieu à leurs maris, Mademoiſelle de la Chaiſſe qui ſe rangeoit toûjours avec nous pleuroit amérement de la crainte quelle avoit de perdre Monſieur ſon frere dans le

combat, il étoit Enſeigne de notre Vaiſſeau, ſon poſte ſur le Pont, celui du premier Capitaine étoit ſur la dunette & le Pere Tartarin s'étoit rangé avec lui, le poſte du ſecond Capitaine étoit ſur le Gaillard du devant, le Pere Doutrelot s'étoit rangé avec lui, & le frere Cruci ſur le Pont à fournir des Gargouces à tous ces guerriers tous armez jusques aux dents & d'un courage admirable, nous autres nous avions pour toutes armes notre chapelet à la main, nous n'étions point triſtes graces au Seigneur, perſonne de notre compagnie ne fît paroître aucune foibleſſe, nous étions charmés de voir le courage de nos Officiers & paſſagers qui ſembloient aller abatre l'ennemi du premier coup, tous ces aprêts furent inutils, le Vaiſſeau ennemi aprés avoir fait pluſieurs tours & retours nous voyant en état de deffences & ſe croyant aparament le moins fort ſe retira & nous laiſſa en liberté.

Mais c'étoit une triſte liberté pour des Religieuſes que d'être ſur un Vaiſſeau où il eſt impoſſible d'avoir un moment à ſoi, nous n'avons pas laiſſé de prendre du moins le temps de nos Exercices Spirituels, mais c'étoit au milieu de la diſſipation qui ſe trouve parmi un nombre de

gens qui ne penſent qu'à ſe divertir pour paſſer le temps, voila ce qui faiſoit notre plus grande peine.

Enfin nous arrivâmes ſous le Tropique le Vendredi Saint, c'eſt-à-dire, ſous la ligne du Soleil, la Sainteté du jour empêcha qu'on ne fît la céremonie du Bâtême dont vous avez ſans doute oüi parler, elle fut remiſe au Samedi l'aprés dîné, je ne vous ferai point le détail de cette céremonie qui n'eſt qu'un divertiſſement pour les Matelots, d'autant plus grand qu'on ne peut s'en exempter qu'avec de l'argent, comme nous étions plus de vingt de notre compagnie y comprenant les domeſtiques des Révérends Peres ainſi que les notres, ils eurent plus de deux piſtoles de notre part, ceux des paſſagers qui ne voulurent rien donner eurent pluſieurs ſceaux d'eau ſur le corps, mais le grand chaud qu'il faiſoit leur rendoit ce bain agréable.

Quelques jours aprés nous eûmes une ſeconde allarme, par la rencontre d'un pareil Vaiſſeau ennemi, qui nous pourſuïvit de trés-prés, on ſe mit ſur la deffenſive, & lors qu'on ſe vit tout proche nous fumes nous enfermer dans le lieu qui nous avoit été indiqué; l'on étoit prêt de tirer ſur

l'ennemi, mais il ſe retira, ce qui nous raſſura pour quelques heures & nous donna le temps de ſouper, & comme l'on remarqua qu'il ſe raprochoit, & ſe retiroit de temps en temps, on garda toute la nuit, nous fumes nous coucher en atendant toujours que l'on nous vint avertir de nous lever, mais l'on n'eût point cette peine, le Vaiſſeau ſe retira.

Si nous avons eu quelque conſolation c'eſt par l'avantage que nous avions de participer au Saint Sacrifice de la Meſſe, on la célébroit tous les jours, & aſſez ſouvent nous avions le bonheur de nous fortifier du ſacré Corps de JESUS-CHRIST, nous eumes quelques Sermons par Monſieur l'Aumonier du Vaiſſeau & par nos Reverends Peres, l'on faiſoit la Priere quatre fois par jour à quatre & à huit heures du matin, à cinq & huit du ſoir, l'on chantoit la grande Meſſe & les Vêpres tous les Dimanches & Fêtes, l'on fit le Vendredi-Saint l'Adoration de la Croix aprés la Paſſion d'une maniere aſſez dévote, nous fumes des premiers adorer la Croix nud pieds, enſuite les Révérends Peres, les Officiers, les Paſſagers & l'Equipage tous d'une maniere aſſez respectueuſe; l'on fit auſſi au temps du Saint Sacrement la Proceſſion

au tour du Capeſtran, enfin il ſuffit dans un Vaiſſeau que les Officiers donnent l'exemple pour que tout l'Equipage ſoit en dévotion, l'on ne manque point de ſonner & dire l'*Angelus* quatre fois le jour, revenons à notre route.

Aprés avoir perdu de vûë le Vaiſſeau ennemi, la mer continua le lendemain à ſe faire craindre, elle étoit quelquefois ſi furieuſe qu'il étoit impoſſible de nous tenir dans nos lits, il falloit des cordes pour nous empêcher de tomber, nous nous trouvions ſans diſcontinuer tantot d'un coté tantot de l'autre, & toûjours obligez de nous accrocher quelque part, mais nous ſouffrions encore davantage de la longueur du Voyage, aſpirant de plus en plus aprés cette terre promiſe & ſi ardemment déſirée, de jour en jour nous redoublions nos vœux & nos prieres pour obtenir un temps plus favorable, le Seigneur nous en accordoit par intervalles quelques heures, à l'aide de ce ſecours nous arrivâmes à la Caille Saint Louis qui eſt un Port de l'Iſle Saint Domingue où nous avons mouillé, & c'eſt là où nous commenſâmes à conoître Meſſieurs les Maringouins ce ſont de petits animaux que je puis comparer à ce qu'on apelle en France des bibets ou couſins, excepté que leurs

picures ſont beaucoup plus venimeuſes & plus douloureuſes, elles cauſent des empoulles & des demangeſſons violentes, on s'emporte la peau & il y vient des ulſéres quand on ſe grate, ſes animaux piquent d'une ſi grande fureur que nous avions le viſage & les mains couvertes de leurs marques, mais heureuſement que ces bêtes ne paroiſſent que le ſoir aprés le Soleil couché, juſques au lendemain aù lever du Soleil.

Comme il n'y a point de maiſon Religieuſe ni perſonne de connoiſſance, & qu'il falloit deſcendre pour veiller à notre linge que nous voulions faire blanchir, dès le ſoir même que nous eumes jetté l'Ancre, les Meſſieurs de la Compagnie vinrent nous faire viſite & nous offrirent le Magaſin de la Compagnie, nous n'avions garde de refuſer une offre ſi gratieuſe puiſque c'étoit une neceſſité pour nous de deſcendre, notre Révérende Mere leur promit que dès le lendemain elle auroit l'honneur avec toute la Communauté de les ſaluer à terre, ces deux Meſſieurs ſont d'un vrai mérite d'une probité reconnue & d'une grande politeſſe, le premier ſe nomme Cirou, il eſt encore garçon, c'eſt un homme tout plain d'eſprit & qui paſſe pour être trés-integre, il a une converſation

tout à fait agréable malgré ſon application continuelle aux affaires, le ſecond s'apelle Girard de qui le mérite n'éclate pas moins, nous avons mangé chez eux avec une jeune Dame Creolle du Païs, de qui l'on ne feroit aucune différence d'avec une Pariſienne & des mieux élevées, au reſte on ne peut rien ajoûter à toutes les gratieuſetez que ces deux Meſſieurs ont eus pour nous, ils nous ont traitez une fois magnifiquement bien, & le reſte du temps que nous avons demeuré chez eux, c'eſt-à-dire, prés de quinze jours nous avons été régalez avec propreté & abondance.

Deux jours aprés notre arrivée Monſieur le Gouverneur envoya ſçavoir l'état de nôtre ſanté, & vint lui-même l'aprés-dîner nous faire viſite, il s'appelle Monſieur de Brache, homme de qualité & riche comme un Créſu, il nous parla d'un tremblement de terre qui étoit arrivé le matin, il n'y eut que moi de toute notre Communauté qui s'en étoit apperçuë, ſans ſçavoir ce que s'étoit, j'avois regardé ce remuëment-là, comme une imagination que j'avois d'être toujours dans la Gironde, ce Gouverneur nous donna deux fois à manger chez lui avec une magnificence Françoiſe, on eſt agréablement chez lui, & l'on y jouït d'une en-

tiére liberté, nous y fimes nos exercices ſpirituels avec plus de commodité que dans le Vaiſſeau, il nous marqua avoir beaucoup d'envie d'avoir un établiſſement d'Urſulines dans ce païs, perſonne n'y pourroit mieux contribuer que lui, il n'a point d'enfant & il jouït de cinquante mille livres de rente, les Meſſieurs Cirou & Girard ont le même deſir pour l'éducation des jeunes Creolles qui ont communément d'heureuſes diſpoſitions, & qu'on eſt obligé d'envoyer en France pour les faire inſtruire dans les Communautez, ainſi il y a lieu d'eſpérer que nous aurons quelque jour encore une Maiſon de notre Ordre dans ce pays, ils s'informérent de la maniere qu'il falloit s'y prendre à la Cour de France pour obtenir cette permiſſion, nous leur donnâmes une courte inſtruction par écrit, s'ils obtiennent cette grace du Roy je ne doute pas qu'il ne ſe trouve une infinité de Saintes Religieuſes, qui remplies de zéle pour le ſalut des ames, n'aillent volontiers embrazer toutes ſes contrés du ſeu ſacré de l'amour Divin, ſi l'on ſçavoit le plaiſir qu'il y a de brûler d'un tel feu, on déſireroit avec ardeur d'en être conſumé, ce qui doit exciter davantage le zelle en faveur de ce pays, eſt le peu de Religion qu'il y a, les plus dévots

ſont ceux qui ne menent pas publiquement une vie ſcandaleuſe, dans tout ce pays il n'y a qu'un ſeul Prêtre qui eſt obligé de dire deux fois la Meſſe, tous les Dimanches & Fêtes, ſçavoir la Grande Meſſe à la Paroiſſe dont il eſt Curé, & une ſeconde Meſſe au Fort Saint Loüis, qui eſt placé au milieu de la mer où il y a un grand nombre d'Officiers & Soldats qui en ſont la garde, Monſieur de Brache en eſt le Capitaine, mais comme il n'y va pas ſouvent c'eſt l'Officier Major qui préſide en ſa place, & le Curé demeure dans cet endroit, Monſieur le Gouverneur ſouhaita & nous engagea d'aller voir ce Fort, qui eſt ſelon les connoiſſeurs une choſe trés-rare en ce genre, nous y trouvâmes trois compagnies de belles troupes, qui étoient rangez en ordre ſous les armes pour nous y recevoir au ſon des tambours pour nous faire plus d'honneur, & avant que de ſortir on nous preſenta quelques raſraîchiſſemens.

Enfin nous nous rembarquâmes le dix-neuf May, comblez d'honnêtetez & de preſens de la part de Meſſieurs Cirou & Girard, ils nous donnérent entr'autre choſe un baril de Sucre peſant trois cens livres & autant à nos Révérends Peres pour nous adoucir ſans doute le reſte du chemin,

qui étoit encor au moins de cinq cens lieuës, le vent nous fut d'abord aſſez favorable, mais ce fut pour peu de temps, nous eumes beaucoup de calme & de vents contraires qui nous retardérent, nous rencontrâmes enſuite trois Vaiſſeaux Forbans, dont deux nous cauſérent l'allarme, ils tournérent pendant deux jours autour du notre, n'oſant cependant nous attaquer, nous en avons toujours été quitte pour la peine de ſe mettre en deffenſe, ils deſcendirent un nombre de gens de trés-mauvaiſe mine, qui ſe diſoient être Anglois de Nation, dans leur Chaloupe, & vinrent à notre bord, feignant de nous demander du vin à acheter, nos Capitaines s'apperçurent qu'ils venoient uniquement pour reconnoître l'état de notre Vaiſſeau & de l'équipage, peu ne s'en fallut qu'on ne les retint priſonniers, ou qu'on ne tira le canon ſur leur Chaloupe pour les envoyer boire au fond de la mer, mais on leur fit grace, & on ſe contenta de leur commander de ſe retirer promptement, ils obéïrent & s'éloignérent à l'inſtant ſans demander leur reſte.

Nous eſpérions malgré tous ſes contre-temps que nous arriverions vers la fête du Saint Sacrement; mais Nôtre-Seigneur qui avoit reſervé la

plus grande épreuve pour la fin, nous envoya des vents fort contraires, ces vents conjointement avec les courans qui se trouvent dans le Golfe du Mexique nous poussérent malgré nous vers l'Isle qu'on appelle Blanche, comme nous desirions avec impatience de voir les premieres terres du Missisipi, nous ressentîmes beaucoup de joye à l'aproche de cette Isle, mais bon Dieu que ce fut une courte joye, & quelle nous fut chérement venduë, lors que nous y pensions le moins & ou aprés le dîner nous étions à passer le tems sur la dunette, notre Vaisseau se trouva tout d'un coup arrêté par la terre, ce qui lui fit faire tant de rudes secousses, que nous nous crumes dès ce moment perdus sans ressource, nous prîmes notre Chapelet & dîmes notre *In manus* pensant que s'en étoit fait, & que nous ferions-là notre établissement de Religieuses, nos Capitaines quittérent leur dîner, car ils dînoient aprés nous à midi, & les Révérends Peres & nous à onze heures, de même nous soupions le soir à cinq heures & nos Officiers à six, tout l'équipage fut en un instant en mouvement, l'on haussa les voiles, & l'on fit divers manœuvres, pour nous tirer de ce mauvais pas, le tout fut inutile, & l'on remarqua par la

ſonde qu'il falloit que notre vaiſſeau fut enfoncé de plus de cinq pieds dans le ſable, en effet il y avoit déja fait ſon lit, & n'avoit aucun mouvement que par le gouvernail, qui de temps en temps faiſoit des ſauts qui faiſoient trembler, ce qui détermina enfin notre Capitaine à décharger le Vaiſſeau, l'on commença par les Canons que l'on accommoda ſur deux piéces de bois, enſorte qu'ils ne puſſent couler à fonds, on les conduiſit au loin & on les abandonna à la Mer, enſuite on vuida le laiſte qui étoit compoſé de cailloux, de plomb & de feraille, le tout fut jetté à la mer, tout cela ne ſuffiſant pas pour alléger le Vaiſſeau on délibéra auſſi de jetter les coffres des Paſſagers qui étoient en grand nombre dans l'entrepont, les nôtres étoient des premiers, auſſi étoit-ce à nous à faire le premier ſacrifice, nous ne fumes pas long-temps à nous y réſoudre, & nous conſentimes de tous nos cœurs à nous voir dénuez de tout afin d'éprouver la plus grande pauvreté, l'on nous aſſuroit qu'il n'y avoit rien à craindre pour notre vie étant fort proche de la terre, mais nous ni devions deſcendre que dans une extrême neceſſité, à cauſe que cette Iſle n'eſt habitée que par des Sauvages, qu'on nous dit être trés-cruels, non-

ſeulement ils mangent les Blancs, mais ils leur ſont ſouffrir auparavant des tourmens mille fois plus rudes que la mort, quelquefois ils font boire aux Blancs leur propre ſang, enfin ils leur font ſouffrir les martyres les plus cruels, il eſt vrai que ſi nous euſſions été dans la triſte néceſſité de quitter le Vaiſſeau, nous étions en comptant l'équipage & les Paſſagers une vraye petite armée, qui munie d'Armes que les Sauvages craignent beaucoup, eut été à couvert de toute inſulte & même redoutable, mais nous aurions toûjours été en riſque de mourir de faim.

Enfin dans le temps que nous croïons voir jetter nos coffres en mer, Monſieur le Capitaine changea d'avis, & fit jetter tous les Sucres, dont il y avoit une bonne quantité dans le Vaiſſeau, cela fut executé, nos Révérends Peres & nous y perdimes les deux Barils peſant chacun trois cens livres dont Meſſieurs Cirou & Girard nous avoient fait préſent en partant de la Caille, cela ne faiſant pas encore aſſez d'effet, l'on voulut encore en venir aux coffres, mais par la permiſſion de Dieu & la protection de la Sainte Vierge, que nous reclamions pendant tout ce temps à chaque fois qu'on alloit prendre nos coffres, le Capitaine chan-

geoit d'avis & faiſoit prendre autre choſe on jetta encore ſoixante-un barils d'Eau-de-Vie & quantité de laiſte & de feraille que l'on trouva encore, cette triſte execution ſe fit pendant la nuit, nous étions ſur la dunette à regarder avec pitié tout ce pauvre ménage, c'étoit la déſolation de la déſolation même, de voir les pauvres Paſſagers qui trembloient pour leurs coffres & regrettoient leurs ſucres, car juſqu'aux Matelots ils avoient leur petit baril, pas un n'en fut exemté, pas même les Officiers qui en avoient auſſi, tout le ſucre fut jetté en mer ſans choiſir à qui il étoit, l'Eau-de-Vie appartenoit à la Compagnie ainſi qu'un nombre infini de ballots qui furent auſſi jettez, aprés cela l'on fit de nouveaux effors pour retirer le Vaiſſeau, & l'on en vint à bout, ce qui nous remplit tous de joye, ce premier péril dura viron depuis midi juſqu'au lendemain dix à onze heures du matin, perſonne ne coucha cette nuit, cependant l'on jetta l'Encre, on réſolut de ne partir qu'avec la marée qui arriva fort peu d'heures aprés, alors on remit à la voile.

Nous ne fimes pas un quart de lieuë & nous n'étions pas encore revenus de la peur que notre Vaiſſeau toucha pour la ſeconde fois, mais ce fut

avec une telle roideur & avec des ſecouſſes ſi fréquentes qu'il ne nous reſta plus d'eſpérance que dans la toute puiſſance de Dieu, nos Capitaines même étoient ſurpris que le Vaiſſeau put réſiſter, ils diſoient que de dix il y en auroit eu neuf qui auroient été fracaſſez & briſez dés la premiere ſecouſſe, & qu'enfin il falloit qu'il fut de fer, l'on ne parloit plus d'aller à terre, alors l'on ne la voyoit plus que de trés loing, tous les Matelots étoient conſternez & étoient dans la Chaloupe, & le Canot avec des ancres pour trouver ou tirer le Vaiſſeau par derriere, on ne leur donnoit guere de temps de refléchir au péril où ils étoient, car on les faiſoit travailler ſans relâche.

Je vous avoüe, mon cher Pere, que je n'ai jamais crû ny vû la mort de ſi prêt, bien que j'eſpéraſſe toûjours dans le ſecours de la ſainte Vierge, la crainte qui étoit peinte ſur tous les viſages juſques dans les cœurs les plus aſſurez, toutes d'un commun accord nous fimes un vœu, chacun en notre particulier, car nous étions dans un état de trouble & d'allarme à ne pouvoir convenir du Saint auquel on ſe recommanderoit, cependant chacun diſſimuloit ſa crainte & ne

s'occupoit que de ſa derniere fin, au premier endroit venu on ſe mettoit en priere, le plus ſouvent aux pieds de notre aimable Supérieure, qui nous repreſentoit que nous devions avoir moins de peines que les autres à ſouffrir la mort, puiſque nous avions fait avant que de nous embarquer un Sacrifice entier & parfait de notre vie au Seigneur, je ne vous rapporterai pas tout ce qu'elle nous diſoit pour nous animer, j'ajouterai ſeulement que ſes paroles nous encourageoient infiniment, ſon ſeul exemple donnoit un courage tranquille à la vüe de la mort, elle s'entretenoit en ſon eſprit de Sacrifice avec une liberté ſurprenante, mais le Seigneur ſe contenta encore pour lors de notre bonne volonté, il donna ſa Benediction aux ſoins de nos Capitaines, & au travail de nos Matelots & Paſſagers, qui ne s'épargnerent pas, parmi leſquels nos Révérends Peres ſe ſignalerent auſſi bien que le Frere Cruci, notre Vaiſſeau fut donc encore une fois retiré, & ce qu'il y avoit de plus étonnant, ſans être beaucoup endomagé, au moins ſelon les aparences, il faut aprés Dieu en avoir l'obligation à Monſieur du Fuyet, Directeur général de la Compagnie & Commandant à l'Orient, qui avoit donné toutes ſes attentions pour mettre ce Vaiſſeau

en bon état avant que d'entreprendre notre Voyage.

Aprés cet accident le Canot marcha toûjours devant nous, la ſonde d'un Officier en main, juſques à ce que nous fuſſions au large, ce qui nous éloigna de plus de quinze lieuës de notre route, ce retardement nous fit d'autant plus de peine que nous manquions d'eau, & qu'il y avoit déja quelques jours que nous étions reduites à une pointe d'eau par jour, on en étoit de même à l'égard du vin, les chaleurs étoient trés-grandes, & la meſure plus petite que celle de Roüen, ainſi nous ſouffrions beaucoup de la ſoif, ce qui nous faiſoit échanger notre vin pour de l'eau, l'on ne nous donnoit cependant que bouteille pour bouteille, encore nous trouvions nous heureuſes d'en avoir à ce prix, cela dura plus de quinze jours parce que le vent continuoit à nous être contraire & les courents nous emportoient, nous étions contrains d'être preſque toujours à l'ancre qu'on levoit & remétoit pluſieurs fois le jour.

Nous arrivâmes à la fin à la vûë de la terre, mais comme elle étoit inconnuë, il n'y eut que la neceſſité où nous étions d'avoir de l'eau, qui nous détermina à en aprocher, on envoya le Canot

devant, conduit par notre ſecond Capitaine pour tâcher de découvrir où nous étions, & plus nous aprochions plus nous étions perſuadez que cette Iſle n'étoit habitée que par des Sauvages, ce qui nous le faiſoit croire ainſi, eſt que nous y voyons pendant la nuit de grands feux allumez, cependant il n'y avoit pas plus de deux heures que le Canot étoit parti, que le vent devint bon, notre premier Capitaine ne jugeant pas à propos de perdre cette occaſion d'avancer chemin, fit tirer un coup de canon pour avertir le Canot de nous venir rejoindre, & fit en même tems lever l'ancre pour continuer nôtre route, eſperant que le Canot ayant entendu le ſignal ſe hâteroit de revenir, mais on ſe trompa, car le ſecond Capitaine ayant pris ce coup de canon pour un coup de tonnerre, continua ſa route vers la terre étant loin de nous de plus de trois lieuës, & le vent ayant bien-tôt quitté nous remimes à l'encre pour attendre notre Canot que nous ſouhaitions fort de revoir, il nous cauſa une longue impatience, le vent lui étoit entierement contraire, & la mer dans une agitation extraordinaire, il y avoit tout ſujet de craindre pour lui, nous n'ûmes la joie de le revoir que le lendemain matin, & l'on remit en même tems la

Chaloupe en mer pour aller faire de l'eau à cette Iſle que nous croyons être l'Iſle de Ste Roze.

Nous reſtâmes là trois ou quatre jours à l'encre attendant un vent favorable, & pendant ce temps notre ſecond Capitaine qui étoit parti dans la Chaloupe, n'ayant pû trouver d'eau douce dans cette Iſle, fit creüſer un trou ſur le bord de la mer, où il trouva de l'eau douce dont il fit emplir quelques barils qu'on apporta dans notre Vaiſſeau, ce qui nous fit bien plaiſir car nous commencions d'en manquer entierement; le vent changea & devint favorable, on leva l'encre & nous remîmes à la voille & continuâmes notre route, quelques jours aprés avoir repris le large nous découvrîmes l'Iſle Dauphine, & en même temps un Brigantin qui venoit à nous, comme nous n'attendions de là que des amis, cette vûë nous cauſa beaucoup de joie, eſperant aprendre par ce moyen des nouvelles de la Nouvelle Orleans, notre eſperance ne fut pas vaine, nous eûmes le plaiſir de voir aborder ce Brigantin, dont le Capitaine étoit ami des nôtres, il demanda à nous ſaluer, & ce fut de lui que nous aprimes des premieres nouvelles du Révérend Pere de Beaubois qui nous attendoit avec impatience, que notre logement étoit tout

difpofé pour nous recevoir, en attendant que notre Monaftére fut achevé de bâtir, je vous affure, mon cher Pere, que ce fut là la premiere joie exterieure que nous ayons goûtée depuis notre embarquement, elle nous fut fi fenfible qu'elle nous fit oublier toutes les fatigues paffées.

Nous continuâmes accompagnée du Brigantin vers l'Ifle Dauphine où nous mouillâmes dans l'intention d'y faire encore de l'eau, mais le vent étant devenu favorable, on remit à la voille & reprîmes notre chemin vers la Balifle où nous arrivâmes à la Rade, le vingt-trois Juillet, cinq mois jour pour jour depuis notre embarquement ; éloignez de Roüen de viron deux mille quatre cens lieues, c'eft un Port qui eft à l'entrée du Fleuve du Miffifipi, du côté du Soleil couchant; Monfieur Duvergé y eft Commandant pour la Compagnie, il vint auffi-tôt à bord pour nous voir, & nous offrir fa Maifon en attendant que nous puiffions avoir des voitures de la Nouvelle Orleans pour monter ce Fleuve; nous acceptâmes ce parti qui nous étoit offert de fi bonne grace, & le vingt-fix Fête de Sainte Anne, décendîmes dans la Chaloupe avec une partie de notre bagage le

plus néceſſaire, Monſieur Duvergé étoit venu nous prendre pour nous y conduire, & bien nous en prit car le temps étoit alors fort mauvais, le vent contraire, & notre Chaloupe trop chargée, & qui pis eſt nos Matelots trés-jures & preſque ſans raiſon, nous nous trouvâmes dans un péril manifeſte, & dont nous n'aurions jamais pû nous tirer ſi Monſieur Duvergé ne les eût obligez de relâcher dans une petite Iſle nommée l'Iſle aux Canons, ſituée à l'embouchure du Fleuve du Miſſiſipi, & peu avancée dans la Riviere : cette Iſle ne contient au plus que demie acre, mais elle commande à toute l'embouchure du Fleuve, nous eûmes beaucoup de peines à y aborder, car nous ne ceſſions de nous enbourber, nous n'avions jamais à la vie entendu ſi bien jurer que faiſoient alors nos Matelots, & nous courûmes riſque de paſſer la nuit dans cette Iſle où il y a viron une douzaine d'Ouvriers de la Compagnie qui ſont ocupez à conſtruire une eſpece de Fort, ſous la conduite dudit Sieur Duvergé, qui envoya ſes Ouvriers pour nous chercher des Pirogues à la Baliſſe, & fit mettre un Pavillon pour avertir à la Baliſſe qu'il étoit là & qu'il vouloit des Voitures, ces Pirogues ſont des arbres creuſez, & qui ſont quelque fois

aſſez grandes pour contenir ſeize perſonnes, les trois qu'on nous amena étoient moindres, nous fumes obligés de nous ſeparer en deux bandes, la troiſiéme Pirogue fut ocupée par Monſieur Duvergé & le Pere Doutrelo.

Ce fut de cette maniere que nous arrivâmes à la Baliſſe chez led. Sieur Duvergé, il nous traita tout le mieux qu'il lui fut poſſible, ce Monſieur eſt trés gracieux, & quoi que jeune & ſans Femme, il méne une vie reglée & des plus ſolitaires, étant apliqué ſans relâche aux affaires qui lui ſont confiées, nous ſommes perſuadez que la Compagnie a peu d'employez auſſi dignes que ce Monſieur, il y a lieu de croire, ou qu'il a des ennemis, (la vraye vertu étant toûjours perſecutée) ou qu'il n'eſt pas connu des Mrs de la Compagnie, car ſi il en étoit connu, il ſeroit ſans doute plus avancé, ces Meſſieurs ſe faiſant un plaiſir & un devoir de récompenſer le vrai merite, celui du Sieur Duvergé nous a paru digne des emplois les plus importans.

Nous reſtâmes chez lui juſques au vingt-neuf du même mois, attendant des nouvelles de la Nouvelle Orleans; le Révérend Pere Tartarin nous avoit devanſés étant parti de la Gironde quelques jours avant nous pour nous aller annon-

cer au Révérend Pere de Beaubois qu'il ſurprit agréablement par ſon arrivée, notre longue navigation avoit allarmé tout le païs, & pluſieurs nous croyoient perdus, le Révérend Pere de Beaubois ne tarda pas à nous envoyer une Chaloupe & des Pirogues pour nous prendre, ſortant de maladie il n'étoit pas en état de venir lui-même audevant de nous, il chargea de cette commiſſion Monſieur Maſſy, Frere de notre poſtulante, ce Monſieur mit ès mains de notre Révérende Mere Superieure une lettre de Monſieur Perier, Gouverneur & Chevalier de Saint Loüis, & une de Monſieur de la Chaiſe, Directeur général de la Compagnie, ces deux Meſſieurs lui marquoient une obligeante impatience de nous voir.

La Chaloupe ſe trouva trop petite pour contenir notre Compagnie, il fallut ſe ſéparer, notre Révérende Mere Supérieure choiſit de ſe mettre dans la Pirogue avec les plus jeunes de ſes filles, ainſi j'en étois du nombre, accompagnez du Révérend Pere Doutrelot & du frere Crucy, le reſte de nos Meres ſe mirent dans la Chaloupe avec Monſieur Maſſi & nos deux ſervantes, il y avoit encore une petite Pirogue pour les domeſtiques & ouvriers des Révérends Peres, il faut avoüer que toutes

les fatigues de la Gironde n'avoient rien de comparable à celles que nous eumes dans cette petite traverſe, qui n'eſt que de trente lieües de Riviére à monter depuis la Baliſſe juſqu'à la Nouvelle Orleans que l'on ne fait ordinairement qu'en ſix jours, nous y avons été ſept ayant voulu aller de compagnie avec la Chaloupe, mais comme elle alloit trop doucement, nous prîmes le devant & nous arrivâmes un jour plûtôt que les autres, nous étions partis de la Baliſſe le jour de Saint Ignace & la Chaloupe n'arriva ici que le jour de l'Octave : ce qui rend cette traverſe ſi fatiguante, eſt qu'il faut Cabaner toutes les nuits, & on le fait une heure avant le Soleil couché, afin d'avoir le temps de faire des berres & de ſouper, parce qu'auſſi-tôt le Soleil couché il vient des Maringouins dont on eſt aſſailli, pareils à ceux que nous avions commencé de voir à la Caille Saint Loüis, leurs camarades que l'on apelle des Frapes d'abord, ne ſont pas moins redoutables, on les aperçoit plus facilement parce qu'ils ſont plus gros, quelquefois ils ſont en ſi grand nombre qu'on les couperoit au couteau, mais ils ne ſont pas plus pitoyables que les Maringouins, les uns & les autres piquent ſans miſericorde & leurs pi-

queures ſont trés-mauvaiſes, le long du fleuve il n'y a point de terre cultivées ce ne ſont que de grands Bois Sauvages uniquement habités par des bêtes de toutes couleurs, Serpans, Couleuvres, Scorpions, Crocodiles, Viperes, Tacqs, Crapeaux & autres qui ne nous faiſoient aucun mal, quoi qu'ils nous ayent aprochez de trés-prés, nous en avons vû de toutes les ſortes & en grand nombre, les herbes ſont ſi hautes en ce lieu là, qu'on n'y peut cabanner que ſur les bords de la Riviére, nos Matelots pour faire nos berres fichoient des Canes en terre en forme de berceau autour d'un Matelas, & nous enfermoient deux à deux dans nos berres où nous couchions tous habilez, puis couvroient le berceau d'une grande toille, de façon que les Maringouins & les Frapes d'abord, ne puſſent trouver aucun petit paſſage pour nous venir viſiter.

Nous couchâmes deux fois au milieu de la boüe & des eaux, qui tomboient du Ciel en abondance & qui nous pénétrerent auſſi-bien que nos Matelats qui nageoint preſque dans l'eau, le tonnerre & l'orage ayant donné vers le milieu de la nuit, le lendemain la Pirogue ne pouvoit avancer étant elle-même auſſi-bien que nos habits & nos Ma-

telats pénetrée d'eau, dans cette occafion plufieurs de nos Meres furent fort incommodées, les unes gagnérent des rhumes & des fluxions, aux autres le vifage & les jambes enflérent, un autre en eut une maladie plus confidérable, pour moi quoi que j'euffe également été baignée d'eau, je n'en fus nullement indifpofée, nous avions encore l'incommodité dans la Pirogue, de ne pouvoir être affis, debout, ni à genoux & encore fans pouvoir branler, car la Pirogue auroit fait capot & nous aurions fervi de nourriture aux Poiffons, tout notre Equipage de Matelats & coffres l'empliffoient, il nous falloit être par-deffus tout cela en un petit toupin, & quand la Pirogue s'arrêtoit nous changions de fituation, nous mangions du bifcuit & de la viande fallée venant de la Gironde, que notre Maître de la Pirogue nous faifoit cuire les foirs dans fa marmite; toutes ces petites peines fatiguent dans le temps, mais on eft bien récompenfé dans la fuite par le plaifir qu'on trouve à fe raconter chacun fes petites avantures & l'on eft furpris quand on confidere la force & le courage, que Dieu donne dans ces rencontres, ce qui prouve bien qu'il ne manque jamais à perfonne & qu'il ne permet pas que nous foyons tentez au-deffus de

nos forces, nous donnant des graces proportionnées aux épreuves qui nous arrivent, il eſt vrai que le deſir ardent que nous avions d'arriver à cette terre promiſe, nous faiſoit tout endurer avec joye.

Lors que nous fumes à huit ou dix lieües de la Nouvelle Orleans, nous commençâmes à rencontrer des Habitans, c'étoit à qui nous pouvoit arrêter pour entrer chez eux, nous étions par tout reçûs avec des acclamations de joyes, au de-là de notre attente nous trouvâmes là quantité d'honnêtes gens qui ſont venus de France & du Canada s'établir dans ce Païs, on nous y promit par tout des Penſionnaires & pluſieurs vouloient déja nous les livrer, notre dernier coucher fut dans l'habitation de Monſieur Maſſi frere de notre poſtulante, où nous nous trouvâmes auſſi-bien que chez nous, nous contions de nous y delaſſer quelques jours, mais le Révérend Pere Tartarin étant venu nous y joindre avec Monſieur de la Chaiſe le Fils, il nous dit que le Révérend Pere de Beaubois nous attendoit le lendemain de grand matin, ainſi nous nous rembarquâmes dès trois heures du matin & nous arrivâmes à cinq heures à la Nouvelle Orleans.

Il feroit trop long & même inutile de vous exprimer, mon cher Pere, notre joye à la vûë d'une terre aprés laquelle nous afpirions depuis un fi long temps & combien notre confolation fut grande en mettant pied à terre, nous trouvâmes peu de monde fur ce Port à caufe de l'heure matinalle, ainfi nous nous acheminâmes fans embarras vers la maifon du R. P. de Beaubois, nous le rencontrâmes bien-tôt venant au-devant de nous avec une joye non pareille, parce que le retardement de notre arrivée lui avoit caufé beaucoup d'inquiétude, il apréhendoit que nous ne fuffions péris fur la route, d'autant que le voyage fe fait ordinairement en trois mois, quand on a le vent un peu favorable & que nous y avons été cinq à caufe des vents contraires, il nous conduifit chez lui, où aprés nous être un peu repofez & entretenu avec lui, il nous fit fervir un trés-beau déjeuner qui fut interrompu par un grand nombre de fes amis, qui nous vinrent faluër & de compagnie nous amenérent chez nous fur les dix à onze heures du matin.

C'eft une maifon que la Compagnie loüe quinze cens livres par an, pour nous loger en attendant que notre Monaftere foit achevé de bâtir, elle eft

directement au bout de la Ville & la Maiſon qu'on nous bâtit à l'autre bout. Nous ne contons prendre poſſeſſion de notre Monaſtere & de l'Hôpital que dans un an ou peut-être plus : car les Ouvriers ne ſont pas ici ſi communs qu'en France, d'autant plus que l'on veut nous bâtir à demeure & que notre Maiſon ſoit toute de bricques; en attendant on nous bâtit actuellement un petit logement dans notre réſidence pour y inſtruire les externes & y loger des Penſionnaires, le Propriétaire de la Maiſon fournit le bois & nous les Ouvriers, il y a déja plus de trente Penſionnaires qui demandent avec inſtance à y être reçûës tant d'ici que de la Baliſſe & des environs, les Peres & Meres ſont tranſportez de joye de nous voir, diſant qu'ils ne ſe ſoucient plus de retourner en France, puiſqu'ils ont ici dequoi procurer l'éducation à leurs filles, cette bonne diſpoſition des Habitans les rend attentifs à ne nous laiſſer manquer de rien, & c'eſt à qui nous envoira le plus, ce qui nous charge d'obligations preſque envers tout le monde.

Nous avons ſur tout pour nous Monſieur Paris Commandant & Madame ſon Epouſe, qui ſont des perſonnes plaines de mérite & d'une aimable

ſocieté, ce Monſieur s'eſt acquis en trois mois l'eſtime de tout le Païs, auſſi ne peut-on trouver à reprendre ſur ſa conduite, ne s'apliquant qu'à rendre juſtice & portant les intérêts de la Compagnie d'une maniére ſi douce & ſi inſinuante qu'il a preſque appaiſé les troubles & la déſunion qui étoit dans cette Ville, il a établi par tout une Police bien réglée, il déclare la guerre au vice, il fait chaſſer tous ceux qui menent une vie ſcandaleuſe, il y a punition corporelle pour les filles de mauvaiſe vie, les Procès s'y terminent en trois ou quatre jours, on y pend & rouë pour le moindre vol, le Conſeil eſt Souverain. Il n'y a point d'Apel, l'on y amene des Illinois de quatre cens lieuës loing, cela n'empêche pas qu'il y ait dans ces lieux des juſtices, mais on en apelle à celle-ci.

Nous recevons auſſi beaucoup de gracieuſeté & de prévenance de la part de Monſieur de la Chaiſe, Directeur général de la Compagnie, il ne nous a encore rien refuſé de ce que nous lui avons demandé.

Nous avons tout lieu d'eſperer que notre établiſſement procurera la gloire de Dieu, & qu'avec le temps il produira de grands biens pour le Salut des Ames, tel a été notre principal but, ſi l'on

ſçavoit combien il est doux de ſouffrir pour JESUS-CHRIST, dans l'eſperance de lui gagner des Ames qu'il a rachetées au prix de ſon Sang, je ne doute nullement qu'un grand nombre de ſaintes Filles Religieuſes ne ſuiviſſent notre exemple, & ne s'offriſſent à l'établiſſement du Convent de notre Ordre qu'on poura faire comme je l'ai marqué à la Caille Saint Loüis, ou du moins ne viennent volontiers nous joindre ſi par la ſuite nous avons encore beſoin de quelques Religieuſes pour nous aider à inſtruire & convertir ces pauvres Sauvages, que la longueur & les fatigues du voyage ne dégoute perſonne, ſi l'on ſcavoit combien le Seigneur récompenſe magnifiquement ce que l'on fait pour lui, l'on conteroit tout cela pour rien ou pour trés-peu de choſe, je ſcai par ma propre experience que le Seigneur ſe plaît à faire éclater la force de ſon bras dans les ſujets les plus foibles.

Depuis le lendemain de notre arrivée nous avons la Meſſe ici tous les jours par le Révérend Pere de Beaubois, & il y eut hier vingt-ſix Octobre trois ſemaines que nous avons le Saint Sacrement dans le Tabernacle que nous avons fait faire ici; qu'il ſoit adoré, aimé, glorifié, & reſpecté par

toute la terre, & nous donne à tous ſa Sainte Bénédiction.

J'ai l'honneur d'être avec tout le reſpect poſſible.

MON CHER PERE,

Vôtre trés-humble & trés-obéiſſante Fille & ſervante, MARIE-MADELAINE HACHARD, de Saint Staniſlas.

APPROBATION.

J'AI lû par l'Ordre de Monſieur le Lieutenant Général de Police, *la Relation du Voyage des Dames Urſulines de Roüen, à la Nouvelle Orleans* : je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion, à Roüen le 10. Juin 1728.

LE GROS.

Vû l'Approbation du Sieur le Gros, permis d'imprimer à Roüen, ce 10. Juin 1728.

DE HOUPEVILLE.



LETTRE

A LA NOUVELLE ORLEANS,

Ce premier Janvier 1728.

MON CHER PERE,

Je viens d'apprendre que le Vaiſſeau nommé les deux Freres va partir pour aller en France, je profite de cette occaſion pour vous ſouhaiter, ainſi qu'à ma chere Mere, Freres, & Sœurs, une bonne & heureuſe année, je prie chaque jour le Seigneur qu'il vous conſerve en parfaite ſanté.

Vous devez avoir reçû un pacquet de mes Lettres, avec une Relation de tout nôtre Voyage, que je vous envoyai le vingt ſept Octobre dernier

par le Vaiſſeau nommé le Prince de Conty, vous me recommandez dans toutes les vôtres de ne laiſſer échaper aucune occaſion ſans vous écrire c'eſt mon devoir, je vous obéis, j'aurai ſoin d'y ſatisfaire exactement.

Toute notre Communauté eſt en parfaite ſanté, nous avons à preſent neuf penſionnaires, il nous en va venir encore autant aprés les Rois, & nous inſtruiſons un nombre d'externes.

L'on travaille fortement à notre maiſon, Monſieur Perier, notre Commandant, toujours affectionné à tout ce qui peut nous procurer de la ſatisfaction, nous promet de nous y loger avant un an, l'ingénieur vint hier nous en montrer le plan, nous ne deſirons rien tant que de nous voir en cette maiſon, afin d'être auſſi occupée à l'Hôpital à ſervir les malades, car nous aprenons tous les jours que c'eſt la plus grande pitié du monde de voir le mauvais arrangement qu'il y a, que la plus grande partie des malades meurent faute de ſecours.

L'intention de Monſieur le Commandant & des principaux Habitans de cette Ville, eſt que nous prenions auſſi les Filles & les Femmes de mauvaiſe conduite, cela n'eſt point encore déterminé

de nôtre côté, mais l'on nous fait entendre que ce ſeroit un grand bien pour la Collonie, & pour cela on ſe propoſe de nous faire bâtir un appartement exprés au bout de nôtre enclos pour y renfermer ſes gens-là.

Nous tenons auſſi une claſſe pour inſtruire les Filles & Femmes Négres & Sauvages, elles viennent tous les jours depuis une heure aprés-midi juſques à deux & demie, vous voyez, mon cher Pere, que nous ne ſommes pas inutiles en ce pays, je vous aſſure que tous nos momens ſont contez & que nous n'en avons pas un à nous, nous nous ſommes chargez depuis peu d'une petite orpheline qui étoit à ſervir dans une maiſon où elle n'avoit pas de trés-bons exemples, c'eſt encore l'intention du Révérend Pere de Beaubois que nous nous chargions des petites orphelines par charité, & il nous dit pour nous y engager qu'il ſe charge lui & Monſieur Perier de tous les orphelins.

Enfin nous ſommes déterminez à ne nous épargner en rien à tout ce qui pourra être pour la plus grande gloire de Dieu, je ſuis quelquefois employée aux externes, je ne puis vous exprimer le plaiſir que je trouve à inſtruire ſes petites ames & leur aprendre à connoître & aimer Dieu, je prie

le Seigneur qu'il me face la grace d'y bien réüſſir.

Dans quelques années nous pourrons avoir beſoin qu'il nous vienne encore quelques filles de France, ſupoſé qu'il ne nous ſoit pas poſſible de ſubvenir à tout, quand nous en aurons abſolument neceſſité nous en demanderons.

Nôtre Révérende Mere Supérieure a toûjours pour moi mille bontez, elle vous ſaluë ainſi que la Mere Saint François Xavier que vous avez vuë à Roüen.

Toute nôtre Communauté eſt d'un contentement qu'on ne peut exprimer, nous allons ſuivre toute à la fois les fonctions de quatre différentes Communautez, celle des Urſulines, c'eſt nôtre premier & principal Ordre, celle d'Hoſpitaliere, celle de Saint Joſeph & celle du Refuge, nous tâcherons de nous en acquiter le plus fidellement qu'il nous ſera poſſible.

Je vous ſupplie de me croire avec un trés-ſincere & trés-reſpectueux attachement,

MON CHER PERE,

Vôtre trés-humble & trés-obéïſſante
Fille & ſervante HACHARD
de Saint Staniſlas.



LETTRE

A LA NOUVELLE ORLEANS

Ce vingt-quatrième Avril 1728.

MON TRÈS-CHER PERE,

J'ai reçû avec bien du plaiſir les deux Lettres, que vous avez eu la bonté de m'écrire, dattées des douze & vingt Aouſt 1727. vous me demandez une explication de l'état du Pays, la ſituation de nôtre Ville, & enfin tout ce qu'on peut apprendre de ces lieux; mais j'eſpére avoir ſuffiſament prévû à votre intention, par la Relation exacte des petites avantures de tout notre Voyage & de notre arrivée ici, que je vous ai envoyé au

mois d'Octobre 1727. & par plufieurs Lettres que j'ay eu l'honneur de vous écrire.

Je croi vous avoir marqué que notre Ville nommée la Nouvelle Orléans, Capitale de toute la Louifienne, eft fituée fur le bord du Fleuve nommé le Miffifipy du côté de l'Orient, il eft en cet endroit plus large que n'eft la Riviere de Seine à Roüen, de notre côté de ce Fleuve il y a un talut bien conditionné, pour empêcher le débordement du Fleuve dans la Ville, & le long de ce talut, du côté de la Ville, eft un grand foffé pour écouler les eaux qui y defcendent, avec des paliffades de charpente pour la fermer.

Et de l'autre côté de ce Fleuve, ce font des bois fauvages dans lefquels il y a quelques petites Cavernes où logent les efclaves de la Compagnie des Indes; vous voyez par-là que la Carte de l'état de la Loufienne, dont vous me marquez avoir fait achapt, dans laquelle la Ville de la nouvelle Orléans y eft repréfentée être fituée fur le bord d'un lac nommé Pontchartrain, éloignée de fix lieuës du Fleuve du Miffifipy, n'eft pas exacte, car notre Ville n'eft certainement pas fituée fur le bord d'un lac; mais bien fur le bord du Fleuve même du Miffifipy, il eft vray que toute la force de ce Fleuve

ne paſſe pas par ici, car audeſſus de notre Ville, il ſe ſépare & forme trois bras de Riviere qui ſe rejoignent audeſſous, & ſe vont décharger avec rapidité dans le Golfe du Mexique.

Notre Ville eſt fort belle, bien conſtruite, & régulierement bâtie, autant que je m'y peux connoître, & que j'en ai vu le jour de notre arrivée en ce pays, car depuis ce jour-là, nous avons toujours reſté dans notre Cloture, quoi qu'avant notre arrivée l'on nous en avoit donné une trés-mauvaiſe idée, il eſt vrai que ceux qui nous parloient ainſi n'y étoient pas venus depuis quelques années, qu'on a travaillé & qu'on travaille encor actuellement à la perfectionner.

Les ruës y ſont tres-larges & tirées au cordeau, la grande ruë a prés d'une lieuë de longueur, les Maiſons fort bien bâties en Collombage & mortier blanchies en chaud, lambriſſées & percées toutes à jour, les deſſus des Maiſons ſont couvertes de bordeaux, qui ſont de petites planches taillées en forme d'ardoiſe, il faut le ſçavoir pour le croire, car cette couverture a toute l'aparence & la beauté de l'ardoiſe, il ſuffit de vous dire qu'il ſe chante ici publiquement une chanſon, dans laquelle il y a que cette Ville a autant d'appa-

L

rence que la Ville de Paris, ainſi c'eſt tout vous dire.

En effet elle eſt trés-belle, mais outre que je n'ai pas aſſez d'éloquence pour pouvoir vous perſuader toute la beauté qu'en dit la chanſon, c'eſt que je trouve de la difference entre cette Ville & celle de Paris, elle pouroit perſuader gens qui n'auroient jamais vu cette Capitale de France, mais je l'ai vuë & la chanſon ne me perſuadera pas du contraire de ce que j'en penſe, il eſt vrai qu'elle s'agrandit journellement, & pourra devenir par la ſuite auſſi belle & grande, que les principales Villes de France, ſi il y vient encor des ouvriers, & qu'elle devienne peuplée à proportion de ſa grandeur.

Les Femmes ignorentes pour leur ſalut, ne le ſont pas pour la vanité, le luxe qu'il y a dans cette Ville fait qu'on n'y diſtingue perſonne, tout eſt d'une égale magnificence; la pluſpart ſont réduites à ne vivre avec leur famille que de Saganité, qui eſt une eſpèce de bouillie & ſont vétuës d'étoffes de velours ou de damas remplies de rubans, nonobſtant la charté, car les étoffes ſe vendent régulièrement en ce pays trois fois plus qu'en France, les femmes portent icy, comme ailleurs, du blanc & du rouge pour cacher les rides de leur viſage, avec

des mouches; enfin le démon poſſede icy un grand empire; mais cela ne nous retire pas l'eſpérance de le détruire, Dieu aimant, comme il en eſt une infinité d'exemples, à faire paroître ſa force dans notre foibleſſe, plus l'ennemi eſt puiſſant, plus nous ſommes encouragées à le combatre, ce qui nous fait plaiſir eſt la docilité des enfans que l'on tourne comme l'on veut, les Naigres ſont auſſi faciles à inſtruire, quand une fois ils ſçavent parler François, il n'en eſt pas de même des Sauvages, qu'on ne Bâtise qu'en tremblant à cauſe du penchant qu'ils ont au peché, ſur tout les femmes, qui ſous un air modeſte cachent des paſſions de bête.

Nôtre réſidence depuis notre arrivée ici, eſt dans la plus belle maiſon de la Ville, elle eſt à deux étages & audeſſus une menſarde, nous y avons tous les appartemens neceſſaires, ſix portes pour entrer aux appartemens de bas, il y a partout de grandes croiſées, cependant il ny a pas de vîtres, mais les chaſſis ſont tendus de toilles fines & claires, qui donnent autant de jours que du verre.

Elle eſt ſituée à un bout de la Ville, nous y avons une baſſe cour & un jardin, qui ſont bornez & ſe joignent d'un côté & d'un bout a de grands Arbres ſauvages, d'une hauteur & groſſeur prodigieuſe, ce

qui nous procure dès premiers la viſite d'un nombre infini de Maringouins, de Frappes-d'abord, & d'une autre eſpéce de Mouches ou Bibets avec leſquels je n'ay pas encor fait connoiſſance, & ne les connois par nom ny par ſurnom, mais ſeulement de vuë, il y en a dans ce moment pluſieurs qui voltigent autour de moy & voudroient m'aſſaſiner.

Ces méchans animaux piquent ſans miſéricorde, nous en ſommes aſſaillis les nuits, & heureuſement qu'elles ne paroiſſent que le ſoir aprés le Soleil couché, juſques au lendemain au lever du Soleil qu'elles ſe retirent dans les bois, ce qui nous oblige les nuits de bien clore nos portes & fenêtres, autrement elles ne manqueroient pas de nous venir viſiter dans nos lits, & quelque précaution que nous prenions nous ne pouvons nous exempter de porter leurs marques.

La Maiſon que l'on nous bâtit eſt ſituée à l'autre extrêmité de la Ville, le Révérend Pere de Beaubois & l'ingénieur de la Compagnie qui en conduiſent le deſſein, ſuivant l'idée que nous leur en avons donnée, nous en font ſouvent voir le plan, elle ſera toute de brique & ſuffiſante pour y loger une grande Communauté, il y aura tous les apartemens que nous pourons ſouhaiter, trés-régulierement

bâtie, bien lambriſſée, avec de grandes croiſées & des vîtres aux chaſſis; mais elle n'avance guère, Monſieur Perier, notre Gouverneur & Commandant, nous avoit fait eſpérer qu'elle ſeroit préte à la fin de cette année; mais les ouvriers étant trés-rares, nous ſerons heureuſes d'y pouvoir loger & prendre poſſeſſion de notre Hopital à Pâques 1729. il nous faudra alors de nouveaux ſecours, je prie le Seigneur qu'il nous envoye de bons ſujets.

Monſieur Perier & Madame ſon Epouſe, qui eſt trés-aimable & d'une grande pieté, nous font l'honneur de nous venir voir ſouvent, le Lieutenant de Roy eſt auſſi un parfait honnete-homme & ancien Officier, tous nous comblent de toutes ſortes de preſens, l'on nous a donné deux vaches avec leurs veaux, une truye & ſes petits, des poulles et des canards muſquez, tout cela commence notre baſſe-court, nous y avons auſſi des dindes & des oirs, les Habitans voyant que nous ne voulions pas prendre d'argent pour inſtruire nos Externes, ſont pénétrez de reconnoiſſance & nous aident de tout ce qu'ils peuvent, les marques de protection que nous recevons des principaux du pays nous font reſpecter de tout le monde, tout cela ne ſubſiſteroit

pas, ſi nous ne ſoutenions par nos actions, la grande idée que l'on a de nous.

Pendant le Carême nous avons fait gras quatre jours par ſemaine permis par l'Egliſe, & hors le temps de Carême, on ne fait maigre que les Vendredis, nous buvons de la Biere, notre nourriture la plus ordinaire eſt du Ris au lait, des petites Féves ſauvages, de la viande & du poiſſon; mais en Eté nous mangeons peu de viande, l'on n'en tue que deux fois la ſemaine, elle n'eſt pas facile à conſerver, la chaſſe dure tout l'Hyver, qui commence au mois d'Octobre, elle ſe fait à dix lieuës de notre Ville, l'on y prend des bœufs Sauvages en grand nombre qu'on amene ici & aux environs, nous l'achetons trois ſols la livre comme le chevreüil, cette viande eſt meilleure que le bœuf & mouton que vous mangez à Roüen.

Les canards ſauvages y ſont à trés-bon marché, les Cercelles, Poules-d'eau, les Oirs, & autres Volailles & Gibier y ſont auſſi trés-communs, nous n'en achetons guére, car nous ne voulons pas nous délicater, enfin c'eſt un pays charmant tout l'Hyver, & en Eté le poiſſon y eſt commun & trés-bon, il y a des huîtres & des carpes d'une grandeur prodigieuſe qui ſont délicieuſes, à l'égard des autres

poiſſons, il n'en eſt point en France de cette façon, ce ſont de grands poiſſons monſtrueux qui ſont aſſez bons, nous mangeons auſſi des melons d'eau & des melons françois, des patates qui ſont de groſſes racines que l'on met cuire dans les cendres comme des marons, cela en a le goût, mais plus ſucré, fort moilleux & trés-bon, tout ceci, mon cher Pere, eſt comme je vous le raporte, je ne vous dis rien dont je n'aye fait l'expérience, il s'y mange encor beaucoup de viande, poiſſons & légumes dont je n'ay point encor gouté, & ne puis vous marquer leur bonté.

A l'égard des fruits du pays, il en eſt beaucoup que nous ne trouvons pas trés-excellens, excepté les pêches & les figues qui y ſont en abondance, on nous en envoye des Habitations une ſi grande quantité, que nous en faiſons des confitures & de la gelée de Mure qui eſt trés-bonne, le Révérend Pere de Beaubois a un jardin le plus beau de la Ville, il eſt plein d'Orangers qui portent d'auſſi douces & belles Oranges qu'au Cap François, il nous en a donné trois cens aigres que nous avons confites, Dieu mercy nous n'avons encor manqué de rien, notre Révérend Pere a ſoin de pourvoir à nous faire fournir notre nouriture, nous ſommes

bien mieux que nous n'avions crû l'être, mais ce n'eſtpas la notre ſouhait ni l'intention de notre entrepriſe, notre principal but eſt d'attirer des ames au Seigneur, & il nous accorde les graces d'y parvenir, notre Révérend Pere nous aide bien en cela, il nous dit tous les jours la Sainte Meſſe & nous fait des conférences publiques, ſi nous avions le malheur de le perdre, ſoit par maladie ou autrement, nous ſerions bien atriſtées & bien à plaindre.

Ce Révérend Pere nous a fait la ſemaine Sainte une retraite & à nos Penſionnaires, pluſieurs Dames de la Ville s'y ſont renduës aſſiduës, elles ſe ſont trouvées quelquefois aux Exhortations & Conférences juſqu'à prés de deux cens, nous avons eu les Leçons de Ténébres en muſique & un *Miſerere* chaque jour accompagné d'inſtrumens, notre Mere aſſiſtante, qui eſt madame le Boulenger, s'eſt ſignalée en cette occaſion, le jour de Pâques à la Meſſe & au Salut nous y chantâmes des Motets à quatre parties, & la derniere des Fêtes de Pâques nous chantâmes la Meſſe entiere en muſique, les Convents de France, avec tout leur brillant, n'en font pas tant.

Tout cela fait un aſſez bon effet, & aide beaucoup

à attirer le Public, les uns par un commencement de dévotion, & les autres par curiofité, & toujours il s'enfuit un Sermon à la fin, car notre Révérend Pere eft d'un zéle admirable, il femble qu'il ait entrepris & qu'il foit certain de convertir tout le monde; mais je vous affure, mon cher Pere, qu'il a encore beau travailler pour y parvenir, car non-feulement la débauche, la mauvaife foy & enfin tous les autres vices régnent ici plus qu'ailleurs, mais encor avec abondance démefurée; pour ce qui eft des filles de mauvaife conduite, quoi qu'on les obferve de prés & qu'on les puniffe sévérement en les mettant fur un cheval de bois, & les faifant fouetter de tous les Soldats du Régiment qui fait la garde en notre Ville, il ne laiffe pas d'y en avoir plus qu'il n'en faudroit pour remplir un refuge; l'on fait le Procez à un voleur en deux jours, il eft pendu ou roué, foit Blanc, Sauvage ou Négre il n'y a point de diftinction, ni de miféricorde.

Notre petite Communauté s'accroit de jour en jour, nous avons vingt Penfionnaires, dont huit ont fait aujourd'hui leur premiere Communion, trois Dames auffi Penfionnaires, & trois Orphelines que nous prenons par charité, nous avons auffi fept Efclaves Penfionnaires à inftruire pour le

Bâtême & la premiere Communion, avec cela un grand nombre d'Externes, & des Négreſſes & Sauvageſſes qui viennent deux heures par jour pour être inſtruites, l'uſage eſt de marier ici les filles à l'âge de douze & quatorze ans, avant nôtre arrivée l'on en avoit marié une quantité ſans qu'elles ſçuſſent combien il y avoit de Dieux, jugez du reſte; mais depuis que nous y ſommes, l'on n'en marie aucunes qu'elles ne ſoient venuës à nos inſtructions.

Nous ſommes accoûtumées à voir des gens tous noirs, on nous a donné depuis peu deux Penſionnaires Négreſſes, âgées de ſix ans & l'une de dix-ſept, pour les inſtruire à notre Religion, & elles reſteront à nous ſervir; ſi c'étoit la mode ici que les Négreſſes portaſſent des mouches au viſage, il faudroit leur en donner de blanches, ce qui feroit un effet aſſez drôle.

Vous voyez, mon cher Pere, que voilà dequoi exercer notre zéle, je ne puis vous exprimer le plaiſir que nous trouvons à inſtruire toutes ces jeuneſſes, il nous ſuffit de conſidérer le beſoin qu'elles en ont, des Penſionnaires de douze & quinze ans qui n'avoient jamais été en confeſſe, ni même à la Meſſe, élevées dans leur habitation,

éloignées de cinq & ſix lieuës de cette Ville & par conſéquent ſans aucun ſecours ſpirituel, enfin elles n'avoient jamais entendu parler de Dieu: quand nous leur diſons des choſes les plus communes, ce ſont pour elles des oracles qui ſortent de nos bouches; nous avons la conſolation de trouver en elles beaucoup de docilité & de grandes ardeurs d'être inſtruites, & toutes voudroient être Religieuſes, ce qui n'eſt pas du goût du Révérend Pere de Beaubois, notre trés-digne Supérieur, il trouve plus à propos qu'elles deviennent des meres Chrétiennes, afin d'établir dans le pays la Religion par leurs bons exemples.

Je ſuis toujours trés-contente d'être en ce pays & dans ma vocation, & ce qui redouble ma joye eſt de voir approcher le temps de ma Profeſſion, je ne puis vous exprimer le plaiſir que j'aurai de prononcer mes Vœux dans une terre Etrangére, où le Chriſtianiſme eſt preſque inconnu; il eſt vrai qu'il y a bien d'honnêtes gens ſelon le monde, mais il n'y a pas la moindre apparence de dévotion, ni même de Chriſtianiſme; que nous ſerions heureuſes ſi nous pouvions l'y établir, avec l'aide que nous avons de notre Révérend Pere Supérieur & de quelques Religieux Capucins qui s'y employent




pareillement, & y font de leur côté auſſi tout leur poſſible, je vous aſſure que nous n'y épargnons rien.

Je ne puis me diſpenſer de vous faire part de la triſte avanture arrivée à nos deux Révérends Peres Tartarin & Doutrelo, nos dignes conducteurs de voyage, nous venons d'aprendre, par leurs Lettres, qu'à vingt lieuës des Illinois, le Canot dans lequel étoit le Révérend Pere Doutrelo paſſant une Riviere a péri, il ſe ſauva en chemiſe à la nage, il a perdu toute ſa Chapelle, ſes habits & tout ſon Equipage, il avoit fait cinq cens lieuës aſſez heureuſement, pour faire ainſi naufrage au Port, il n'arriva rien au Révérend Pere Tartarin, qui étoit dans un autre Canot, & qui uſa de charité, ayant deux Soutanes, il lui en donna une, ainſi du reſte.

Puiſque inſenſiblement me voila conduite juſques aux Illinois, je vous dirai, mon cher Pere, que le Révérend Pere Boullenger, qui y eſt, demande des Religieuſes pour y faire un établiſſement, il en a écrit pour cela à la Mere Boullenger ſa Sœur, qui lui a répondu n'avoir point encor aſſez de vocation, pour s'éloigner plus loin que la Nouvelle Orleans, & que cela lui pourra venir dans quelques années; mais quoi qu'elle ſeroit trés-zélée à vouloir

aprendre le Chriſtianiſme à ſes pauvres ſauvages Illinois, dont la plûpart comme ceux-ci n'ont jamais entendu parler de Dieu, j'eſpére qu'elle ne nous quittera pas, ayant ici aſſez dequoi exercer ſa charité, nous ne ſommes pas trop, & je vous aſſure que nous ſommes toutes occupées depuis le matin juſques au ſoir, nous n'avons pas un moment à nous, celui de vous écrire, je le prens ſur mon repos de la nuit.

Monſieur Perier, notre Commandant, nous a fait faire ici il y a quelques jours une priſon, pour y placer une Dame de nos Penſionnaires, qu'il nous avoit lui-même donnée étant ſéparée d'avec ſon mary ; mais comme cette Dame commençoit à s'ennuyer au Convent & à vouloir avoir un commerce ſecret avec un ſéculier, il la fait empriſonner avec le conſentement de ſon mary, en attendant qu'on puiſſe la renvoyer en France; voilà de la maniere qu'on en uſe icy.

Je vous ay marqué par une de mes précédentes Lettres, que Monſieur Robert Cavelier Sieur de la Salle, natif de Roüen, étoit venu en 1676. & 1685. par ordre du Roy Loüis quatorze, en ce pays de la Louiſienne, en qualité de Vice-Roy du Miſſiſipy, avec nombre de perſonnes de la même Ville

de Roüen, pour en faire la premiere découverte; voilà tout ce que j'en sçavois alors, mais depuis j'en ai apris d'autres circonstances qui vous feront plaisir.

Le Roy informé de cette premiere découverte faite par Monsieur de la Salle, des Terres du Missisipy en l'année 1676. de l'estime qu'il s'étoit acquis des Sauvages, qu'il étoit aimé des Illinois, des Hurons & de la plûpart des autres Nations du Missisipy, & qu'il avoit trouvé le moyen de se faire craindre & respecter des Irroquois, Nation la plus cruelle & la plus barbare de toute l'Amérique, puisqu'ils mangent les Blancs, le nomma en 1684. Vice-Roy de la Louisienne, lui permit de lever des troupes, luy donna quatre Vaisseaux commandez par le Capitaine Beaujeu, & l'embarquement se fit à la Rochelle vers le mois de Juillet de ladite année 1684.

Monsieur de la Salle mena quand luy des ouvriers de tous métiers pour faire un établissement, six Missionnaires Apostoliques; sçavoir trois Ecclesiastiques & trois Religieux Recolets, les Ecclesiastiques étoient Monsieur Jean Cavelier son Frère, Monsieur François de Chefdeville son Parent, qui sortoit de Saint Sulpice à Paris, & Monsieur d'Ai-

manville, qui fortoit auffi de Saint Sulpice; les trois Religieux étoient les Peres Zenoble, Anaftafe & Maxime, & un grand nombre de Volontaires qui s'étoient prefentez pour venir avec lui, tous jeunes gens choifis, enfans de Famille natifs de Roüen, qui étoient entr'autres les Sieurs Cavelier & Crevel du Moranger, fes Neveux, Henry de Chefdeville, Frere de l'Ecclefiaftique, & Defloges, fes Parents, Oris, Bihorel, de Clere, Planterose, le Carpentier, Thibault, Teffier, le Gras, Minet, de Ville Perdry, Davault, Hurié, Tallon, Gayen, le Noir, l'Archevêque, Liotot, de Marle, Hians, Munier, Jouftel, Duhault Freres, des Liettes, le Clerc, Dumefnil, Saget & beaucoup d'autres au nombre de viron deux cens cinquante, y compris cent foldats & leurs Officiers, dont Monfieur de la Sablonniere étoit le Lieutenant, le Sieur Henry de Chefdeville, âgé de dix-huit ans, mourut de maladie dans le Vaiffeau, aprés trois mois de Navigation.

Il avoit projeté d'aborder par l'embouchure du Fleuve du Miffifipy; mais quelque méfintelligence, qui arriva fur la route entre Monfieur de la Salle & le Sieur de Beaujeu, Capitaine du Vaiffeau du Roy, occafionna qu'ils ne purent trouver cette embouchure, & Monfieur de la Salle fe trouva forcé

de débarquer avec ſa troupe à viron cent cinquante lieuës plus bas du côte de l'Occident, entre ce fleuve & la Nouvelle Eſpagne, territoire de l'Amérique, occupée par les Eſpagnols, dans lequel il y a pluſieurs mines d'or & d'argent, qui produiſent au Roy d'Eſpagne tous les ans un profit trés-conſidérable, le Sieur de Beaujeu abandonna en cet endroit Monſieur de la Salle, & retourna en France avec ſon Vaiſſeau.

Monſieur de la Salle & ſa troupe montérent enſuite fort avant dans le païs, & aprés avoir traverſé nombre de Rivieres, Forêts & Campagnes, ils ſe trouvérent prés le fort des Illinois, lieu que l'on nomme aujourd'hui le petit Rocher, ſans approcher de notre canton; il eſt vray qu'en ce temps-là il n'y avoit point ici de Ville de la Nouvelle Orléans, c'étoit un lieu deſert & champêtre, juſques au temps de la Régence de Monſieur le Duc d'Orléans, qu'on a jetté les premiers fondemens de cette Ville, & c'eſt à ce ſujet qu'on la nommée la Nouvelle Orleans, & n'a eu apparence de Ville que depuis l'année 1723. qu'on y a travaillé autant qu'on a pû trouver des ouvriers.

Revenons à Monſieur de la Salle, comme ce

brave Capitaine ſçavoit ſe faire craindre, & eſtimer des Sauvages, il ſembloit que tout favoriſoit aſſez ſon entrepriſe; mais au mois de Mars 1687. un jour qu'il ſe diſpoſoit à envoyer Monſieur Cavelier Prêtre ſon Frere en France, pour informer le Roy de l'état de ſon entrepriſe, il fut aſſaſſiné par le complot funeſte de cinq de ſes gens, par une eſpèce de jalouſie, le crime de Duhault, qui lui donna le cruel coup de mort, ne demeura pas impuny, car peu de temps aprés, Hians lui reprochant ſa perfidie, le tua, & les quatre autres complices ſont depuis morts malheureuſement dans ce pays, n'ayant oſé repaſſer en France.

Aprés que cette troupe eut perdu ce brave Capitaine, qui avoit ſeul la connoiſſance du pays, elle ſe trouva également déſorientée & déſolée, & ſe diſperſa; Monſieur Cavelier Prêtre, le Sieur Cavelier ſon Neveu, âgé de ſeize ans, le Pere Anaſtaſe, Recolet, & les Sieurs Jouſtel & Teſſier, réſolurent de retourner en France, & paſſant au Village des Accanas, ils y trouvérent une Habitation dans laquelle étoient les nommez Couture, charpentier, & Delaunay, cuiſinier, tous deux natifs de Roüen, que Monſieur Tonty, Commandant alors le Fort de Saint Loüis chez les Illinois, avoit laiſſez dans

ce poſte pour le garder, & ils prirent enſuite la route du Canada, paſſerent par le Fort-Loüis, Mont-Real, & Quebec, où ils s'embarquérent pour retourner en France.

Les Sieurs Deſloges, Oris, Thibault, le Gras, Liotot & le Carpentier, furent tuez par les Sauvages, & le reſte de la troupe ſe retira auſſi chacun de leur côté, excepté Monſieur de Chefdeville, Prêtre Miſſionnaire, qui reſta au même lieu du Rocher, juſques au mois d'Avril 1688. qu'il avança du côté des Illinois, vers les Irroquois, où il bâtiſa & convertit grand nombre d'ames à Dieu, puis il eſt décédé dans un Village en odeur de Sainteté, pour être couronné dans le Ciel en récompenſe du zéle ardent qu'il a fait paroître pour le ſalut des ames de ſes pauvres Sauvages, ayant été un des premiers qui a eu la conſolation d'ouvrir le Ciel aux premiers Chrétiens & Saints de cette Nation.

C'eſt ainſi que la noble & glorieuſe entrepriſe de Monſieur de la Salle a échoüé, & ſans cette perfidie, il auroit découvert dès ce temps-là tout le pays du Miſſiſipy, auquel il avoit donné le nom de la Loüiſienne, & il auroit eu une infinité de Familles qui ſeroient venus de France & du Canada s'y établir & y planter la Foy, un de ceux qui étoit

de la Compagnie de Monſieur de la Salle au Rocher, nommé Deſliettes, qui reſta au même lieu du Rocher, & qui n'y eſt mort que depuis deux ans, a rapporté cecy de la maniere que j'ai l'honneur de vous le marquer, voilà tout ce que j'en ai pû aprendre.

Votre Ville de Roüen ne ſe glorifie-t'elle point, mon cher Pere, de l'honneur qu'elle a que ç'a été Monſieur de la Salle & ſa Compagnie, preſque tous gens natifs de cette Ville, qui ont fait la premiere découverte du Miſſiſipy, Monſieur de Chefdeville, Prêtre Miſſionnaire, qui a planté des premiers la Foy, & enfin aujourd'hui des Religieux et Religieuſes Urſulines de la même Ville, qui travaillent de tout leur poſſible à l'inſtruction & ſalut des ames de ſes pauvres Sauvages ; voilà dequoy exalter vos Citoyens, & les engager d'aller encor à la découverte des autres Terres inconnuës, & d'y porter le Chriſtianiſme, je ne ſçay ſi c'eſt à cette occaſion ou autrement que les Sauvages de la Louiſienne font tant d'eſtime des Normands, ils conſidérent cette Province plus qu'aucune des autres, & les reconnoiſſent capables de réüſſir dans toutes leurs entrepriſes ; ſi on leur parloit des Conquêtes des Ducs de Normandie, les bravoures des Normands à la

Terre Sainte lors des Croiſades, leurs Conquêtes du Royaume d'Angleterre & autres, ils en feroient encor bien autrement convaincus; mais nous ne ſommes pas icy pour cela, ſi ils les veulent ſçavoir qu'ils s'en informent à d'autres, oủ liſent les Hiſtoires.

Je ſerois curieuſe de ſçavoir, & je vous prie de vouloir bien vous informer de quelle famille étoit ce Monſieur François de Chefdeville, Prêtre Miſſionnaire, j'ay entendu dire pluſieurs fois à mon Grand-Pere & à notre Couſin Autin, Capucin, que nous étions parens de Monſieur Chefdeville, Marchand à Roüen, lequel avoit, je croy, deux fils Religieux Capucins & une fille Religieuſe à Saint François, je croi que c'eſt elle que j'ai l'honneur de connoître, elle étoit la Mere Vicaire quand j'ay party de Roüen, nous pourrions être de la même famille, il vous eſt facile de le ſçavoir du Révérend Pere Autin, Prieur des Religieux de Saint Antoine, ſi il eſt encor vivant, où conſulter la Généalogie que vous avez de notre famille, ſi nous ſommes alliez, ce doit être du côté de Monſieur Autin, ou de Monſieur Dumontier, vivant Maîtres des Comptes, & ſi cela eſt comme je le penſe, d'avoir la bonté de me le mander par la premiere de vos

Lettres, car je ſouhaiterois bien être allié de ce Saint Miſſionnaire, étant obligé de faire du bien plûtôt à ſes parens qu'à autres, j'espérerois avoir plus de part aux Saintes Prieres qu'il fait au Seigneur dans le Ciel.

Vous trouverez cy-joint une Lettre que notre trés-Révérende & aimable Mere Superieure vous écrit, je vous aſſure, mon cher Pere, qu'elle a toujours, ainſi que toutes nos Meres, mille & mille bontez pour moy, il ne m'eſt pas poſſible de vous les exprimer, je ne puis me laſſer de vous dire que plus je vais en avant, plus je me trouve heureuſe d'avoir écouté la voix du Seigneur, lorſqu'il m'appeloit à une ſi ſainte Vocation, je ſouhaiterois que toutes mes Sœurs priſſent le même party; je ſuis réjoüie d'apprendre que ma Sœur Eliſabeth continuë de reſter à Saint François avec ma Sœur la Religieuſe, plus elle y reſtera mieux elle s'y trouvera; car dans la Religion, il ſemble quelle ne repreſente à nos yeux que des épines, mais aprés en avoir fait l'expérience, ces épines ſe trouvent changées en roſes; à l'égard de ma Sœur Louiſon, je prie chaque jour le Seigneur de me faire la grace d'apprendre par votre premiere Lettre ſa Pro-



feffion au Val de Grace, ce fera pour moy une vraye joye.

J'avois écrit cette Lettre jufques à cet endroit, afin, mon cher Pere, qu'elle fut prête à vous l'envoyer dans le premier Bâtiment qui partiroit pour France ; mais n'en étant point parti, & cejourd'hui 8. May 1728. apprenant qu'il y en a un prêt à mettre à la Voille je l'acheve préfentement ; je n'ai rien de nouveau à vous marquer, finon que j'ai eu depuis plufieurs jours quelques accès de fiévre, je pris hier, pour m'en guérir, de l'émétique, c'eft la médecine ordinaire de ce pays.

Notre Révérende Mere & chére Supérieure eft toujours indifpofée, & nos autres Meres fe portent parfaitement bien, elles m'ont toutes chargée de vous affurer de leurs civilitez.

Nous fommes debaraffées de la Dame dont je vous parle cy-deffus être prifonniere chez nous, un Confeiller de ce pays s'étant échapé de dire qu'il la vouloit bien prendre chez lui, Monfieur Perier, notre Commandant, l'a fait conduire en fa maifon, & la chargé de cette garde.

Je prie tous les jours le Seigneur qu'il vous conſerve tous en parfaite ſanté, & ſuis du plus profond de mon cœur trés-reſpectueuſement,

MON CHER PERE,

Vôtre trés-humble & trés-obéïſſante
Fille & Servante HACHARD,
de Saint Staniſlas.

Permis d'Imprimer à Roüen ce 2. d'Octobre 1728.

DE HOUPEVILLE.

NOTES.

I

Mémoire concernant l'église de la Louisiane (1722-1728), du 21 novembre 1728.

Par ordonnance de Messieurs les Commissaires du Conseil du 16 Mai 1722, rendue sur le consentement de M. l'Evêque de Quebec, la province de la Louisiane fut divisée en trois juridictions spirituelles.

La premiere devoit comprendre tout le pays qui se trouve en remontant le fleuve St Louis depuis la mer jusques à la hauteur de l'entrée de la riviere d'Ouabache dans le fleuve St Louis; Et toute la partie de l'ouest de ce fleuve dans ladite étendue de Pays. Les églises et les missions de cette juridiction devoient être desservies par les capucins et leur supérieur devoit toujours être grand vicaire de M. l'Evêque de Quebec dans ce département et resider à la Nouvelle Orleans.

La seconde juridiction devoit s'étendre sur tout le pays qui se trouve dans le haut de la province depuis la riviere d'Ouabache, et devoit appartenir aux Jesuites dont le supérieur résidant aux Illinois devoit toujours être aussi grand vicaire de M. l'Evêque de Quebec dans cette partie.

La troisième devoit s'étendre sur tout le pays qui se trouve à l'est du fleuve depuis la mer jusques à Ouabache et devoit être donnée aux Carmes dont le supérieur seroit également grand vicaire et se tiendrait ordinairement à la Mobile.

o

Dans la même année 1722, les Capucins prirent possession de leur district.

Les Jesuites étoient déja établis depuis longtemps dans le leur.

Les Carmes étoient à la Mobile, mais M. l'Evêque de Quebec peu satisfait de leur conduite, réunit leur juridiction à celle des Capucins par ordonnance du 19 decembre 1722, et ils repasserent en France.

Au mois de decembre 1723, la Compagnie jugeant que les Capucins ne pouvoient fournir assez de religieux pour remplir toutes les cures et toutes les missions dans une partie aussi vaste que celle qui venoit de leur être donnée, fit borner leur juridiction aux Natchez; leur laissant tout le pays depuis ce poste en descendant le fleuve, tant à l'ouest qu'à l'est; et donnant le surplus aux Jésuites, qui, dans ce département, avoient pour cooperateurs deux prêtres des missions étrangéres.

Cette disposition effraya les Capucins, ils demanderent sureté pour ce qui leur restoit; quoique ce qui leur restoit comprit une tres grande étendue de pays et le plus peuplé. La Compagnie pour les tranquilliser expedia, le 27 Juin 1725, une ordonnance portant que toutes les cures et missions établies et à établir dans le pays reservé en dernier lieu aux Capucins seroient par eux remplies sans qu'il put y être placé aucuns autres religieux ni prêtres, si ce n'étoit de leur consentement. Ce qui fut selon leur desir confirmé par un brevet du Roi du 25 Juillet 1725.

Mais les Capucins avoient plus de zele qu'ils ne pouvoient fournir de monde. La paroisse de Champagne d'où viennent ceux de la Louisiane est petite et sterile en sujets. La Compagnie donc voyant qu'ils ne donnoient pas autant de religieux qu'il etoit necessaire pour remplir les postes ecclesiastiques de leur district, et sachant d'ailleurs qu'ils étoient peu propres aux

missions chez les sauvages, jugea qu'il falloit absolument établir un nouveau partage, qui convenant au caractere et aux talents particuliers des deux ordres, rendit desormais invariable leur état. Elle prit le parti de fixer dans tous les postes françois les Capucins, et de charger les Jesuites de la conduite spirituelle des sauvages, sous le bon plaisir de l'évêque de Quebec, qui a fort approuvé cet arrangement par ses lettres.

En consequence elle passa un traité, le 20 fevrier 1726, avec les Peres Jésuites, par lequel ils s'engagerent de fournir des missionnaires, non seulement dans tous les lieux de leur district, mais encore chez les nations sauvages, où il seroit de l'interêt de la religion et de l'Etat de les établir dans l'étendue auparavant attribuée aux Capucins.

On ne put se dispenser d'accorder par ce traité au supérieur des missions jesuites un hospice à la Nouvelle Orleans. Il ne scauroit recevoir que là ce qui vient de France pour ses missions. Ce n'est que cette residence là non plus qui le mette à portée de rendre compte au commandant general et au Conseil de ce que ces missionnaires lui apprennent touchant les dispositions des sauvages, dont l'amitié fait notre sureté. Mais la Compagnie n'accorda cet hospice au supérieur des Jesuites qu'à condition qu'il n'y feroit aucunes fonctions ecclesiastiques sans le consentement des Capucins.

Au mois de decembre 1726, il partit de France le nombre de Jesuites necessaire pour remplir les missions qu'ils étoient convenus d'établir. Leur arrivée à la Nouvelle Orleans et la publication de leur traité causerent d'abord aux Capucins beaucoup de jalousie; mais comme cette jalousie étoit mal fondée, on leur fit bien entendre raison et tout auroit été tranquille si le P. de Beaubois, supérieur des missions jesuites, eut été ponctuel à tenir ses engagements. Il étoit convenu en dressant les articles du traité avec la Compagnie de la condition

expresse *qu'il ne feroit à la Nouvelle Orleans aucune fonction ecclesiastique sans le consentement des Capucins.* Il avoit signé avec ses supérieurs le même traité portant cette condition. Il avoit promis à M. de Mornai, alors coadjuteur et aujourd'hui évêque de Quebec, de s'y conformer fidélement. Il avoit enfin ecrit au P. Raphaël supérieur des Capucins, qu'il alloit bientost se rendre à la Nouvelle Orleans, pour y vivre en simple particulier; Et cependant, pendant tout ce temps-là, il faisoit agir à Quebec auprés de l'évêque pour se faire accorder la qualité et l'autorité de son grand vicaire, même pour la Nouvelle Orleans.

Arrivé dans cette ville avec la reponse de l'évêque, qui n'étoit tout au plus qu'un simple acquiescement à sa demande, il pretendit que cet acquiescement étoit un ordre absolu, un commandement de maître. Il déposa sur ce pied là au greffe public la lettre du prelat; il se porta hautement pour grand vicaire; en exerça les fonctions; se fit supérieur de la communauté des Ursulines et s'y empara de toute l'autorité. La Compagnie à la preuve de tous ces faits et du scandale qui en resulta; Et ces preuves sont telles que les supérieurs du P. de Beaubois l'on déposé et revoqué tout simplement aprés les avoir lues.

Cette revocation étoit d'autant plus necessaire que les capucins demandoient serieusement de repasser tous en France, si le P. de Beaubois restoit; Que M. de Mornai à qui Monseigneur de Quebec avoit conferé toute son autorité sur l'eglise de la Louisiane exigeoit de la Compagnie la sortie de ce pere; Et que M. de la Chaise, avec qui il étoit excessivement brouillé, ne le pouvoit plus souffrir. Suivant les derniéres lettres de M. de la Chaise et celles du P. Raphaël il y avoit tout lieu d'esperer une bonne intelligence entre les deux ordres. Le P. Petit qui succéde au P. de Beaubois, étant à ce qu'on assure, d'un caractére trés moderé et trés circonspect.

On croit devoir mettre ici la liste des missionnaires et des lieux où ils travaillent.

CAPUCINS :

Le P. Raphaël, Vicaire général de M. l'évêque de Quebec et curé de la ville. . . .	à la Nouvelle Orleans.
Le P. Hyacinthe, Vicaire . . .	à la Nouvelle Orleans.
Le P. Cécile, Maître d'école . .	à la Nouvelle Orleans.
Le P. Théodore	aux Chapitoulas
Le P. Philippe.	au Village Allemand
Le P. Gaspard	à la Balize
Le P. Mathias.	à la Mobile
Le P. Maximin	aux Natchitoches
Le P. Philbert.	aux Natchez

Le P. Victorin, recollet, uni aux capucins aux Apalaches.

JÉSUITES :

Le P. Petit, supérieur	à la Nouvelle Orleans
Le P. Poisson	aux Akansas
Le P. Doutreleau	à Ouabache
Pe P. Tartarin	aux Kaskakias
Le P. Le Boulenger	aux Kaskakias
Le P. Guimoneau.	aux Metchigamias
Le P. Souël	aux Yasous
Le P. Beaudouin	aux Chicachas
Le P. Guienne.	aux Alibamous.

Le P. Petit était aux Chactas. Il y aura un nouveau missionnaire aux Caïouïtas. Messieurs Taumar et Mercier prêtres des Missions étrangéres sont avec les Jesuites aux Kaokias et Tamarois.

M. Perier s'exprime ainsi sur les Jesuites de la Louisiane dans sa dernière lettre du 14 août 1728. Tout le monde se loue des Jésuites des postes où ils sont. Je dois vous dire qu'ils y font beaucoup de bien. Les postes qui étoient les plus débordés, comme les Alibamous et les Yasous sont tout à fait changés.

La Compagnie ne s'étoit pas bornée à assurer les secours spirituels aux françois et à procurer la conversion des sauvages, elle avoit encore en vue de mettre en régle l'hopital de la Nouvelle Orleans et d'en charger des personnes capables de travailler efficacement au soulagement des malades. Elle chercha donc pendant longtemps des sœurs grises, mais les difficultés qu'elle rencontra à en obtenir, la détermina à accepter les propositions que lui fit le P. de Beaubois de lui donner des Ursulines, qui se chargeroient du soin des infirmes.

Le 13 septembre 1726, la Compagnie signa un traité pour l'établissement de six religieuses de cet ordre dans cet hopital (1). Elle leur laissa en même temps la liberté de travailler à l'éducation de la jeunesse de leur sexe, mais à condition que le service des malades qui étoit le principal objet de leur mission ne seroit jamais negligé.

Ces religienses arriverent à la Louisiane au mois de juillet 1727; le logement de l'hopital ne se trouvant pas en état de les recevoir, on leur donna une maison particuliére, où elles commencerent à instruire de jeunes filles avec un succez qui causa beaucoup de satisfaction à la colonie.

Si les ordres de la Compagnie ont été executés leur logement doit être fini à présent. » (Arch. du Min. de la Mar.)

(1) *En 1770, une bulle du Pape dispensa les Ursulines du service d'hospitalières. Le roi d'Espagne accorda à deux de ces religieuses, à la même époque, une subvention de 16 pistoles par mois (80 francs).*

II.

Extrait d'un placet, du 30 octobre 1721, envoyé au Ministre par l'entremise de Messieurs Perier et Salmon. 1731 ?

Le Pere d'Avangour represente que l'établissement des Religieuses Ursulines formé à la Nouvelle Orleans, en 1727, est une œuvre des plus utiles pour la colonie, où estant arrivées elles ouvrirent une ecole publique pour les jeunes filles, qui se trouverent au nombre de 40, en âge et en état d'y aller tous les jours. Elles prirent aussi 24 pensionnaires, et en 1728, elles se chargerent des orphelines qui se trouverent à la Nouvelle Orleans et aux environs, qu'ellee retirerent et éleverent par charité La Compagnie voulut y entrer dans la suite et ordonna qu'on remit chaque année aux religieuses 150 livres par chaque orpheline qu'elles retireroient sur l'ordre du commandant.

L'objet de cet établissement a été d'avoir dans la colonie des religieuses pour élever la jeunesse, faire les fonctions d'hospitaliéres et avoir soin de l'hopital.

La Compagnie fixe à six de ces religieuses six cents livres par an à chacune, outre une gratification de 3,000 livres qui leur fut accordée pour les frais de leur voyage.

Quoique la Compagnie n'en payat que six, elles partirent en plus grand nombre, et n'ont pas été moins de huit. Elles sont surchargées de travail et ont besoin de secours surtout si le projet de l'établissement d'une maison de force a lieu.

La Compagnie devoit envoyer cinq ou six autres cette année; on pourroit l'executer de même, sans qu'il en coûte rien au Roi; la demi année des six religieuses qui va échoir suffisant pour les frais de leur voyage à la Rochelle et de leur embarquement.

Supplie d'ajouter mille livres par an aux trois mille six cens qui leur sont accordées, afin que cette communauté puisse subsister et ne point importuner dans la suite; moyennant laquelle somme elles seront obligées d'entretenir douze religieuses.

Outre cette augmentation qui sera telle que Monseigneur le jugera à propos, elles ne demandent que le passage de leurs religieuses; soit celles qui seront envoyées à la Louisiane, soit celles qui seront obligées de quitter la colonie, et le fret d'un tonneau par an.

Elles esperent par une protection particulière la confirmation en franc aleu de la terre qui leur a été concédée à la Nouvelle Orleans et d'être maintenues dans les droits et privileges de leur institut, comme elles en jouissent en France.

Arch. du Min. de la Mar.

III.

L'officier que Madeleine Hachard appelle Duverger se nommait Devergès. (V., aux Arch. du Min. de la Mar., un procès-verbal du 15 avril 1731 sur le fort et les accroissements de la Balise.)

IV.

Le P. Doutreleau, que Madeleine Hachard appelle Doutrelo, fut envoyé en mission aux Illinois. En 1729, il profita de la saison des chasses pour venir régler quelques affaires à la Nouvelle-Orléans. Le 1er janvier 1730, au moment où il disait la messe à l'entrée de la rivière des Yasous, il fut traîtreusement attaqué par les Sauvages. Un de ses serviteurs tomba

mort à ses côtés, un autre eut la jambe fracassée par une balle, lui-même fut blessé. Il prit son calice, sa patène et, couvert de ses habits sacerdotaux, se sauva dans une pirogue où se trouvaient déjà deux de ses compagnons. Il atteignit sans autre accident sa destination, mais non sans avoir été longtemps poursuivi, d'abord par les Yasous, puis par les Natchez.

Cela se passait au moment du massacre des Français par les Natchez. Ce drame fut provoqué par l'avidité et la dureté du commandant Chepar.

Charlevoix, *Hist. et descript. gén. de la Nouvelle France*, t. IV, pp. 442 et seq., éd. in-12 de 1744. Bossu, *Nouveaux Voyages aux Indes Occidentales*, 1re part., pp. 54 et seq. Paris, 1768.

V

Le F. Crucy, que son âge et son caractère enjoué rapprochaient de Madeleine Hachard, fut envoyé au poste des Natchez. Il mourut presque subitement d'une insolation, en 1729, deux jours avant le massacre des Français.

VI

La maison provisoirement affectée aux Ursulines était celle que Bienville venait de quitter. Elle était située au Sud-Ouest, entre les rues de Bienville, Roïale, Saint-Louis et de Chartres. Le monastère est à l'autre extrémité de la ville, à l'angle formé par le côté Sud de la rue de l'Arsenal. (V. la Carte de Belin, *in* Charlevoix, t. IV.)

Ce monastère devait être terminé en 1728 : Le 8 décembre 1731, l'intendant Salmon écrivait au Ministre :

« La maison destinée pour loger les religieuses Ursulines dont « nous vous envoyons le plan n'est pas achevée, il reste à faire « les couvertures en tuile et les remblais de terre jusqu'à l'élé- « vation du sol; les planchers, escaliers, portes, croisées, fer- « rures, vitrages et autres ouvrages nécessaires pour pouvoir « les loger et on y travaille actuellement. Je pense que n'étant « que six ou huit religieuses elles auroient suffisamment pour « leur parloir, réfectoire, cuisine et dépense de la moitié du « rez de chaussée et qu'on pourroit placer les malades dans « l'autre moitié de ce rez de chaussée, en rompant quelques « cloisons pour en faire des Salles pour les malades. Les reli- « gieuses auroient en outre de cela le premier et le second « étage entier pour faire leur celules, celles de leurs pension- « naires et des orphelines qui sont actuellement chez « elles au nombre de trente; et pour chacune desquelles la « Compagnie paye 150 livres de pension pour nourriture et « entretien.

« Il est à observer que la Compagnie a fait en cela un grand « acte de charité en retirant ces orphelines qui étoient la plu- « part des enfans dont les parens ont été tués aux Natchez. « Elles ont une bonne éducation dans cette maison. On en a « déjà marié quelques-unes; c'est un bien pour cette colonnie, « au lieu que ç'auroit été autant d'enfans perdues si on ne les « avoit pas retirées dans cette maison.

« Il y a lieu d'espérer que Monseigneur voudra bien conti- « nuer cet acte de charité et faire un fond à cet effet. »

(Arch. du Min. de la Mar.)

Achevé d'imprimer

POUR M. GABRIEL GRAVIER

PAR E. CAGNIARD, A ROUEN,

LE TRENTE ET UN MAI MIL HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE.




3 2044 020 275 244



